



Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Consultation sur le développement harmonieux de l'activité minière au Québec

Rapport préliminaire

- Ateliers d'échanges régionaux
- Consultation publique

TABLE DES MATIÈRES

1. SOMMAIRE	3
2. OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE	7
2.1. LE MANDAT	8
2.2. OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE ET DES DEUX VOILETS CONFÉS À SEGMA RECHERCHE	8
2.3. MÉTHODOLOGIE DE CONSULTATION	9
3. ATELIERS D'ÉCHANGES RÉGIONAUX	11
3.1. CITOYENS RECRUTÉS ALÉATOIREMENT	12
3.1.1. Synthèse	12
3.1.2. Faits saillants des échanges par thème	13
3.1.3. Particularités régionales	19
3.2. CITOYENS INTÉRESSÉS	19
3.2.1. Synthèse	19
3.2.2. Faits saillants des échanges par thème	21
3.2.3. Particularités régionales	29
3.3. ACTEURS DES MILIEUX (LOCAUX ET RÉGIONAUX)	30
3.3.1. Synthèse	30
3.3.2. Faits saillants des échanges par thème	31
3.3.3. Particularités régionales	43
4. PARTICIPATION EN LIGNE	44
4.1. FAITS SAILLANTS	45
4.2. PERCEPTION ET PRÉOCCUPATIONS GLOBALES À L'ÉGARD DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE	49
4.3. EFFETS POSITIFS/NÉGATIFS ET ÉVALUATION DES BÉNÉFICES	54
4.4. HARMONISATION DES USAGES ET COHABITATION	63
4.5. AUTORISATIONS GOUVERNEMENTALES, TITRES D'EXPLORATION ET DROITS MINIERES	70
4.6. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET L'ENCADREMENT DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE	76
4.7. ACCEPTABILITÉ SOCIALE ET IMPLICATION CITOYENNE	81
5. CONCLUSION	90
ANNEXE 1 – PROFIL DES RÉPONDANTS	93
ANNEXE 2 – QUESTIONNAIRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE	98
ANNEXE 3 – GUIDE D'ANIMATION DES ATELIERS D'ÉCHANGE	112
ANNEXE 4 – ATELIERS D'ÉCHANGES (DATES, INSCRIPTIONS ET PARTICIPANTS)	116

1. SOMMAIRE



La consultation a été réalisée du 19 avril au 31 mai auprès de citoyens recrutés parmi la population québécoise, de citoyens intéressés par la démarche participative et d'acteurs de la société civile invités dans les régions : 1 995 questionnaires autoadministrés en ligne ont été remplis et 341 personnes ont participé à 42 ateliers d'échanges en mode virtuel.

Ateliers d'échanges en mode virtuel

Les opinions énoncées par les trois catégories de participants aux ateliers d'échanges régionaux se recoupent en bonne partie. Les différences se situent plus souvent dans le degré d'intensité des préoccupations, l'urgence d'agir ainsi que dans la variété et le niveau de détail des propositions formulées.

Plusieurs des citoyens recrutés aléatoirement affichaient un intérêt mitigé à l'égard du thème de la consultation. Ils admettaient souvent leur méconnaissance du secteur minier, de ses enjeux ou de la réglementation applicable. Les principales inquiétudes des participants quant à l'activité minière sont l'impact de celle-ci sur l'environnement et la santé des citoyens, les risques d'émission de contaminants dans l'air et l'eau ainsi que la pollution sonore ou visuelle. Par ailleurs, le processus d'octroi des claims est mal connu et apparaît pour certains comme une menace sourde.

Les perceptions négatives dominent sur plusieurs points plus spécifiques comme les dommages causés aux infrastructures publiques par le transport lourd et l'absence de compensations pour les localités, un certain manque de transparence de l'industrie et du gouvernement, ainsi que les redevances ou bénéfices souvent considérés insuffisants en regard des effets négatifs.

Les propositions visent en grande majorité un plus grand contrôle et une meilleure surveillance des pratiques de l'industrie minière et de leurs possibles impacts sur l'environnement. D'autres consistent à informer et impliquer davantage les propriétaires et toutes les parties affectées par l'octroi des claims miniers. Ces citoyens sont majoritairement enthousiastes à l'idée que le développement minier puisse contribuer à la décarbonation et à la transition vers une économie plus verte.

Les citoyens intéressés par la démarche participative se montrent davantage inquiets, critiques et méfiants envers l'industrie minière et le gouvernement, mais également à l'égard de la consultation. Ils sont très préoccupés par les impacts de l'activité minière sur la villégiature, le récréotourisme et les secteurs de protection existants ou souhaités (parcs et aires protégées). Ils prônent l'éloignement du développement minier des zones urbaines. Ils critiquent le processus actuel d'octroi des claims jugeant qu'il n'est pas assez encadré et échappe au contrôle des milieux. Plusieurs sont d'avis que l'information et la consultation des citoyens sont déficientes. Une majorité a l'impression que les pratiques environnementales de l'industrie ne se sont pas améliorées et que les redevances sur l'exploitation minière, ainsi que les retombées économiques générées par l'industrie, sont insuffisantes par rapport aux inconvénients qu'elle génère.

Leurs propositions sont multiples et visent principalement le processus d'octroi des claims et la préséance de la *Loi sur les mines* en matière d'aménagement afin d'accroître le pouvoir des citoyens et des milieux sur l'ensemble du processus d'autorisation, l'éloignement des zones habitées, un resserrement des normes environnementales et de l'encadrement des activités minières. Ils suggèrent aussi d'améliorer la consultation et l'information des citoyens et des milieux pour favoriser l'acceptabilité des projets. Les citoyens intéressés sont partagés quant à l'opportunité de miser sur le développement minier pour contribuer à la décarbonation de l'économie. Plusieurs préconisent plutôt l'adoption d'une stratégie de sobriété énergétique et d'autres conditionnent l'exploitation des minéraux critiques et stratégiques à une plus grande circularité (récupération, recyclage et revalorisation). Les particularités observables entre les citoyens des différentes régions portent surtout sur des questions particulières ou des projets locaux.

Les préoccupations et propositions des acteurs locaux et régionaux sont plus spécifiques et témoignent d'une bonne connaissance de l'activité minière et des enjeux de développement de leur milieu. La majorité d'entre eux sont préoccupés par le faible pouvoir des municipalités sur le développement minier en raison de la présence de la *Loi sur les mines* en matière d'aménagement et d'urbanisme et le processus d'octroi des claims jugé laxiste. Ils constatent que les citoyens sont inquiets de l'augmentation actuelle des demandes de claims, sentiment amplifié par un manque d'information et d'implication des milieux durant le processus de développement des projets miniers. Ils sont également inquiets des impacts négatifs potentiels des activités minières sur la santé des populations, l'insuffisance des normes environnementales ou la capacité à les faire respecter. Ils jugent que les bénéfices découlant de l'activité minière ne sont pas à la hauteur de ses multiples inconvénients, dont les frais assumés par les contribuables. Les acteurs locaux se sont montrés favorables à l'idée de miser sur le secteur minier pour contribuer à la décarbonation, mais à la condition que les futurs projets se réalisent avec le consentement des milieux d'accueil.

Les acteurs locaux et régionaux proposent d'abolir la présence de la *Loi sur les mines* et des modifications/améliorations au processus de désignation des TIAM et à celui d'élaboration des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Relativement aux claims miniers, ils suggèrent d'accorder un pouvoir de contrôle aux milieux locaux, une meilleure information aux citoyens et une communication ministérielle plus proactive. Ils prônent l'augmentation des ressources pour la surveillance et le contrôle de l'industrie et des nouvelles mesures compensatoires pour les dommages causés. Les participants ont également proposé différentes mesures pour générer davantage de retombées en favorisant ou contraignant la transformation et l'achat local, en priorisant l'économie circulaire et en augmentant les retombées directes et indirectes pour les milieux d'accueil. D'autres visent l'accroissement des redevances versées par les entreprises, une diversification des bénéficiaires et la réduction des avantages accordés aux minières. Finalement, quelques propositions pour faire en sorte que la création d'emplois des nouveaux projets bénéficie le plus possible aux milieux d'accueil.

Au niveau des préoccupations régionales, les acteurs des régions minières sont davantage préoccupés par la précarité du développement mono-industriel, les problèmes socioéconomiques affectant leurs milieux ainsi que la cohabitation avec les autres activités. L'enjeu de la cohabitation préoccupe également les participants des autres régions, mais en tant que possible menace avec l'explosion des claims miniers et la vive inquiétude que cela sème parmi leurs concitoyens dans plusieurs milieux.

La consultation en ligne

Les participants à la consultation en ligne présentent quelques différences importantes avec la population québécoise, entre autres, une sous-représentation des jeunes, des gens plus faiblement scolarisés et des milieux urbains. À l'inverse, les régions des Laurentides et de l'Outaouais sont largement surreprésentées avec 39,1 % des répondants mais seulement 12,0 % de la population québécoise. De plus, ces régions accueillent 60 % des résidences secondaires déclarées.

La majorité des répondants sont fortement préoccupés par l'activité minière, la cohabitation harmonieuse sur le territoire et le processus d'octroi des claims. Leurs inquiétudes sont principalement reliées à l'environnement et à la santé de la population, à l'encadrement gouvernemental des activités minières, aux pouvoirs des communautés locales et autochtones dans le processus décisionnel, à un sentiment de dépossession des citoyens et à la capacité à harmoniser l'activité minière avec les autres activités sur le territoire. Ce portrait est relativement similaire dans toutes les régions.

La majorité dit ressentir personnellement les effets négatifs de l'activité minière, et une faible minorité les impacts positifs. L'opinion largement dominante est que le Québec et les milieux ne retirent pas suffisamment de bénéfices face aux inconvénients subis. Une majorité ne croit pas que la cohabitation soit vraiment possible. Il existe cependant un clivage sur cette question entre les régions minières et non minières.

La perception très largement partagée que la réglementation gouvernementale est inadéquate sur plusieurs aspects contribue certainement à alimenter les inquiétudes. À cela s'ajoute l'impression que les pratiques environnementales des entreprises minières ne s'améliorent pas ou même régressent. Une opinion très répandue dans les régions urbaines.

La moitié des répondants se disent opposés au développement de l'activité minière au Québec, un quart est en faveur et un autre quart n'a pas d'opinion arrêtée. Les opposants sont majoritaires dans cinq régions qui totalisent 80 % des répondants. Le niveau d'opposition atteint 78 % quand il est question d'un projet minier dans sa région ou sa localité. Les opinions défavorables sont majoritaires partout sauf dans l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord/Nord-du-Québec. Aucun argument ne pourrait modifier le point de vue du tiers des opposants.

Les mesures les plus susceptibles de réduire le niveau de préoccupation ambiant : limiter l'octroi de claims là où l'acceptabilité sociale est démontrée ; mieux informer les citoyens de l'octroi de claims, qu'il y ait des travaux d'exploration ou non ; avoir l'assurance que les travaux d'exploration seront exemplaires au plan environnemental et qu'un site minier sera complètement restauré après son usage.

Les principales suggestions pour faciliter la cohabitation avec l'activité minière consistent à réduire les impacts environnementaux, soustraire certains territoires à l'activité minière dont les secteurs à protéger et ceux à proximité des zones résidentielles, impliquer les milieux, leur donner plus de pouvoirs décisionnels et favoriser une communication transparente durant le processus d'autorisation et de suivi des projets.

Les répondants préconisent un meilleur encadrement de l'industrie par le resserrement des normes et un meilleur contrôle gouvernemental pour ne pas laisser aux minières le loisir de se réguler. Plusieurs proposent l'abolition de la préséance de la *Loi sur les mines* en matière d'aménagement du territoire.

Plusieurs arguments seraient susceptibles de favoriser l'acceptabilité d'un projet minier, mais aucun ne rejoint une majorité. Les plus fréquemment mentionnés sont le respect des meilleures pratiques en matière de protection de l'environnement par le promoteur, le fait d'éloigner les mines des zones habitées et le fait de savoir que le projet intègre des principes d'économie circulaire, notamment l'utilisation optimale des résidus.

Environ les deux tiers des participants à la consultation voudraient être impliqués de différentes façons dans le développement de l'activité minière et la très grande majorité aimerait recevoir plus d'informations pour se forger une opinion éclairée sur un projet minier : ses impacts sur l'environnement, la santé, la qualité de vie et sur la valeur de leur propriété ; les mesures de protection ou de mitigation prévues ; le plan de réhabilitation après la fermeture.

Les participants à la consultation des régions de l'Outaouais, des Laurentides et de Lanaudière ont une perception particulièrement négative de l'activité minière et sont plus fortement opposés à son développement, surtout à des projets miniers situés dans leur milieu. Ils ont une grande influence sur les résultats globaux puisque ces régions totalisent 42,5 % de tous les répondants et abritent 66 % des résidences secondaires.

Les répondants des principales régions minières (Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Nord-du-Québec) et dans une moindre mesure de la Capitale nationale et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont nettement tendance à percevoir plus positivement que les autres l'activité minière et son développement au Québec et dans leur milieu, ce qui ne les empêche pas d'avoir des préoccupations sur plusieurs aspects reliés. Le niveau de préoccupation ou d'inquiétude à l'égard de l'activité minière, de la cohabitation et de l'octroi des claims, sont des variables déterminantes des opinions exprimées, et probablement à la source de l'intérêt des répondants à participer à la consultation.

2. OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE



2.1. Le mandat

Au début de l'année 2023, le gouvernement du Québec a confié au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) la responsabilité de réaliser une démarche participative sur le développement harmonieux de l'activité minière au Québec.

Le gouvernement a pris cette initiative dans la continuité de ses engagements en matière de développement responsable des ressources naturelles du Québec, dont les ressources minérales.

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a organisé cette consultation de manière à pouvoir rejoindre la population, ainsi que différents groupes cibles. La démarche s'est donc concrétisée sous plusieurs volets et le Ministère s'est adjoint les services de Segma Recherche pour prendre en charge des ateliers d'échanges régionaux en mode virtuel et une participation en ligne du grand public. Ce sont les résultats de ces deux volets de consultation qui font l'objet du présent rapport.

2.2. Objectifs de la démarche et des deux volets confiés à Segma Recherche

En annonçant la tenue d'une large consultation, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts a affirmé vouloir mettre en place un régime minier qui soit en phase avec les valeurs de la société québécoise et qui s'accorde avec les exigences sociales, environnementales et économiques nécessaires à l'acceptabilité des projets miniers.

Dans la foulée de cette orientation, la démarche participative avait comme principal objectif de recueillir les préoccupations et les propositions constructives en vue d'élaborer la vision gouvernementale d'un développement harmonieux de l'activité minière, qui repose notamment sur une meilleure conciliation des usages du territoire et une plus grande acceptabilité sociale.

Dans le cas des deux volets confiés à Segma, le MRNF cherchait plus particulièrement à renouveler le dialogue avec les intervenants régionaux et à permettre aux citoyens de s'exprimer sur les conditions favorables à un développement harmonieux du secteur minier au Québec.

Les deux volets ont permis de couvrir six thèmes principaux, sans cependant exclure tout autre aspect ou enjeu particulier pouvant préoccuper les participants :

- L'harmonisation des activités minières avec les autres activités sur le territoire et leur encadrement ;
- Le processus d'autorisation gouvernementale dont les claims miniers ;
- La protection de l'environnement et la préservation de la santé des populations ;
- L'acceptabilité sociale des projets et la prévisibilité pour les citoyens, les municipalités et l'industrie ;
- Les retombées des activités minières et les bénéfices pour le Québec, les régions et les milieux locaux ;
- La contribution des minerais critiques et stratégiques dans la décarbonation et la transition énergétique vers une économie plus verte.

Ateliers d'échanges régionaux en mode virtuel

Les ateliers d'échanges en mode virtuel ont permis de recueillir et de discuter en direct les points de vue de citoyens recrutés aléatoirement parmi l'ensemble de la population, de citoyens intéressés par la démarche gouvernementale et d'acteurs locaux et régionaux.

Les ateliers avaient comme objectif spécifique de connaître, et de mieux comprendre, les perceptions et les préoccupations de la population et des acteurs locaux et régionaux à l'égard des activités minières. Ils ont également permis aux participants de formuler des propositions constructives pour alimenter la réflexion en cours.

La participation en ligne du grand public

Une possibilité de participation en ligne a été offerte aux citoyens qui souhaitent exprimer leur point de vue, via la plateforme Consultation Québec. Ce volet visait plus spécifiquement à valider les perceptions et à recueillir les préoccupations du grand public à l'égard des activités minières.

2.3. Méthodologie de consultation

Les ateliers d'échanges régionaux se sont déroulés en mode virtuel sur les applications Zoom et ICast.

Ils ont permis de rejoindre trois catégories de participants :

- Citoyens recrutés aléatoirement parmi l'ensemble de la population sans spécifier le thème de la discussion, par contact téléphonique à partir d'un échantillon de numéros de téléphone générés aléatoirement (GANT) ;
- Citoyens intéressés qui se sont inscrits directement via un formulaire disponible sur le site web de la démarche participative du MRNF ;
- Acteurs locaux et régionaux invités à partir de listes d'intervenants de la société civile dans chacune des régions fournies par le Ministère.

Les ateliers ont été organisés sur une base régionale avec quelques regroupements de régions qui présentaient certaines similarités au niveau des enjeux :

1. Outaouais
2. Laurentides et Lanaudière
3. Abitibi-Témiscamingue
4. Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James)
5. Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean
6. Côte-Nord
7. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent
8. Montréal, Laval et Montérégie
9. Chaudière-Appalaches et Estrie
10. Mauricie et Centre-du-Québec

En plus des participants, des observateurs sans droit de parole (journalistes ou élus) ont été admis durant les ateliers. Des animateurs ont encadré les échanges pour s’assurer d’un partage équitable du droit de parole et couvrir l’ensemble des thèmes à l’ordre du jour. Il a été décidé au départ d’exclure la présence d’experts gouvernementaux afin d’éviter d’influencer de quelque manière les opinions exprimées.

Les citoyens intéressés ont également pu participer à la consultation en remplissant un questionnaire en ligne (français uniquement) élaboré par le MRNF qui était directement accessible sur le site web de la démarche. Les données ont été collectées à l’aide de la solution Voxco Online et traitées par Segma. Le questionnaire comportait 40 questions et sous-questions, dont une question ouverte et 17 questions semi-ouvertes permettant aux répondants d’élaborer sur les thèmes soumis, d’articuler leur opinion et de formuler des propositions.

Le questionnaire couvrait les thèmes suivants :

- Perceptions et préoccupations globales à l’égard de l’activité minière ;
- Impacts positifs et négatifs de l’activité minière, évaluation des retombées et des bénéfices ;
- Harmonisation des usages et cohabitation sur le territoire ;
- Autorisations gouvernementales, titres d’exploration et droits miniers ;
- Protection de l’environnement, de la santé et l’encadrement de l’activité minière ;
- Acceptabilité sociale et implication citoyenne.

Au total, 42 ateliers régionaux ont été organisés regroupant 341 participants et observateurs sur un total de 570 inscriptions qui avaient été confirmées dans les trois groupes ciblés. Dans le cadre de la participation en ligne, 1 995 citoyens ont rempli le questionnaire web.

Ateliers d’échange régionaux

Citoyens recrutés		Citoyens inscrits		<i>Observateurs</i>		Acteurs locaux		<i>Observateurs</i>		Total	
Confirmés	Participants	Confirmés	Participants	Confirmés	Participants	Confirmés	Participants	Confirmés	Participants	Confirmés	Participants
121	86	324	164	51	30	65	53	9	8	570	341
71 %		51 %		59 %		82 %		89 %		60 %	

3. ATELIERS D'ÉCHANGES RÉGIONAUX



3.1. Citoyens recrutés aléatoirement

Dix ateliers régionaux d'échanges en mode virtuel ont été organisés du 25 avril au 15 mai regroupant 87 participants.

3.1.1. Synthèse

Plusieurs des citoyens recrutés aléatoirement affichaient un intérêt mitigé à l'égard du thème de la consultation. Les principales inquiétudes des participants préoccupés par les activités minières sont les impacts qu'elles ont ou peuvent avoir sur l'environnement et la santé des citoyens¹, tout particulièrement lorsque celles-ci sont situées à proximité des zones urbaines. L'inquiétude face aux risques d'émission de contaminants dans l'air et l'eau, dont les nappes souterraines, est partagée dans la quasi-totalité des régions². Le cas de la fonderie Horne de Rouyn-Noranda a été cité en tant que modèle à éviter par les participants dans trois régions³.

Les autres effets négatifs plus souvent mentionnés sont la pollution sonore et visuelle et les nuisances causées par le transport lourd. Le processus d'octroi des claims est mal connu ou compris, et apparaît pour certains citoyens comme une menace sourde pouvant mener à leur expropriation. Sur cette question et d'autres, plusieurs participants ont donné l'impression que le processus minier leur échappait, par manque de pouvoir d'agir ou carrément d'information. Ils admettent souvent leur méconnaissance des enjeux ou de la réglementation, ce qui a été quelquefois démontré par des commentaires factuellement erronés.

Des participants dans une majorité de régions⁴ se disent plus globalement inquiets de la détérioration de la qualité de vie dans les milieux d'accueil avant, pendant et après les projets miniers, dont les cicatrices dans le paysage laissées par les sites fermés⁵.

Les perceptions négatives dominant sur plusieurs points plus spécifiques comme les dommages causés aux infrastructures publiques et les coûts supportés par les milieux sans compensations en retour, un certain manque de transparence de la part de l'industrie et du gouvernement, les redevances ou bénéfices souvent considérés insuffisants en regard des inconvénients pour le Québec, mais aussi pour les régions et les municipalités, le faible degré de transformation du minerai sur place et l'impression qu'une trop grande partie des bénéfices sont exportés.

¹ Sept groupes sur dix (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec).

² 9 groupes sur 10 (Outaouais/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Montréal, Laval et Montérégie/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec).

³ Trois groupes sur sept (Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Côte-Nord/Mauricie et Centre-du-Québec).

⁴ Sept groupes sur 10 (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Côte-Nord/ Montréal, Laval et Montérégie/ Chaudière-Appalaches et Estrie).

⁵ Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James)/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec.

Les propositions visent en grande majorité⁶ un plus grand contrôle et une surveillance accrue des pratiques de l'industrie minière et de leurs possibles impacts sur l'environnement. D'autres propositions consistent à informer et impliquer davantage les citoyens et toutes les parties affectées par l'octroi des claims miniers (détenteur du claim, propriétaires, occupants, détenteur d'un bail de villégiature, municipalités, etc.)⁷.

Les citoyens sont majoritairement⁸ enthousiastes à l'idée que le développement minier puisse contribuer à la décarbonation et à la transition vers une économie plus verte, mais certains souhaitent que cela amène une plus grande circularité (récupération, recyclage et revalorisation) et une remise en question du mode de surconsommation actuel (sobriété énergétique).

3.1.2. Faits saillants des échanges par thème

La question du développement harmonieux de l'activité minière au Québec et dans les régions a été abordée avec les citoyens recrutés aléatoirement suivant six thèmes repris dans les tableaux ci-dessous qui contiennent le résumé des principales perceptions, préoccupations et propositions des participants.

Thème 1 : Cohabitation des activités minières avec d'autres activités sur le territoire
Préoccupations principales et perceptions à l'égard de la cohabitation des activités minières avec d'autres activités sur le territoire
<ul style="list-style-type: none"> • Proximité des zones urbaines : Dans la majorité des régions, les participants ont exprimé des préoccupations à l'égard de la qualité de vie à proximité des activités minières en raison de la pollution sonore et visuelle, et de l'augmentation du transport routier⁹. Certains pointent plus particulièrement les nuisances générées par l'augmentation du camionnage minier sur le réseau routier, entre autres le bruit, la sécurité et les coûts¹⁰. Les citoyens consultés ont clairement une perception négative de la cohabitation des activités minières avec les zones résidentielles. • Protection du territoire : Les citoyens consultés sont inquiets pour la protection du territoire tels que les parcs (sans nécessairement faire de distinction entre nationaux et régionaux), les milieux naturels sensibles ou d'intérêt et les secteurs de villégiature dans un contexte de développement minier¹¹. Dans quelques régions, les participants jugent l'activité minière résolument incompatible avec les activités de villégiature et le récréotourisme¹². • Pression sur les infrastructures publiques : Dans quelques régions, les citoyens disent craindre que le camionnage minier use prématurément les infrastructures publiques et que les municipalités, donc les contribuables, doivent supporter les coûts supplémentaires pour l'entretien du réseau routier et la réfection des infrastructures publiques pour autant bénéficier des revenus conséquents¹³.
Propositions constructives fréquentes ou originales

⁶ Sept groupes sur dix (Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec).

⁷ Huit groupes sur dix (Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Montréal, Laval et Montérégie/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec).

⁸ Laurentides et Lanaudière/Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James)/ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Montréal, Laval et Montérégie/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec.

⁹ Sept groupes sur dix (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Côte-Nord/ Montréal, Laval et Montérégie/ Chaudière-Appalaches et Estrie).

¹⁰ Deux groupes sur dix (Abitibi-Témiscamingue/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean).

¹¹ Cinq groupes sur dix (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Montréal, Laval et Montérégie).

¹² Outaouais/Côte-Nord/Montréal, Laval et Montérégie.

¹³ Trois groupes sur dix (Côte-Nord/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Montréal, Laval et Montérégie).

- Développer un **réseau routier parallèle** à la charge des promoteurs afin de dévier le camionnage minier, en tout ou en partie, du réseau routier public afin de réduire les risques d'accident, mais également, de diminuer la pression sur le réseau existant.
- Privilégier les projets miniers **dans les zones moins densément peuplées** (ex. Nord du Québec) pour réduire les effets négatifs sur la qualité de vie des résidents en périphérie du milieu d'accueil.
- **Inclure les Premières Nations** dans la planification du déploiement des activités minières sur le territoire pour une meilleure intégration dans les communautés.

Thème 2 : Autorisations gouvernementales, titres d'exploration et droits miniers : octroi des claims (permis d'exploration minière)

Préoccupations principales et perceptions à l'égard des autorisations gouvernementales, les titres d'exploration et droits miniers

- **Expropriation** : Les risques d'expropriation advenant la découverte d'un potentiel minier intéressant dans le sous-sol à proximité de leur résidence sont une préoccupation exprimée dans la moitié des groupes consultés¹⁴. Plusieurs citoyens ont admis ne pas connaître leurs droits ni les obligations que doivent respecter les entreprises minières lorsqu'elles veulent explorer sur leur propriété.
- **Protection des zones urbaines et territoire protégé** : Dans près de la moitié des régions¹⁵, des citoyens se sont dits préoccupés par la possibilité d'octroi de claims en zone urbaine ou sur des territoires protégés ou en voie de l'être, qu'ils considèrent incompatible avec les activités minières. Il leur paraît difficile de comprendre pourquoi des activités d'exploration sont autorisées dans des secteurs où l'acceptabilité sociale semble au départ difficile, voire impossible à obtenir.
- **Manque de transparence** : Dans trois régions, les citoyens ont exprimé leur inquiétude, voire leur indignation à l'égard du processus actuel d'octroi des claims qui leur paraît manquer gravement de transparence. Plusieurs citoyens disent ignorer comment aller chercher l'information les concernant et la plupart d'entre eux se demandent pourquoi il n'existe pas un processus plus systématique pour informer les propriétaires de terrain qui font l'objet d'un claim minier¹⁶.
- **Accessibilité et ingérence étrangère** : Les participants dans trois régions ont déploré la facilité avec laquelle les claims peuvent être obtenus au Québec et le peu d'encadrement gouvernemental dans le processus d'octroi et de suivi. Ils craignent que des compagnies étrangères monopolisent les droits d'exploration du sous-sol québécois ainsi que l'acquisition spéculative de claims miniers sans réelle intention d'en faire l'exploration¹⁷.

Propositions constructives

- Élaborer des **critères d'éligibilité plus stricts** pour les demandeurs de permis d'exploration minière et **privilégier** les compagnies québécoises face aux compagnies étrangères dans le processus d'octroi des claims.
- **Consulter les municipalités et les propriétaires** avant de délivrer un claim minier pour que ceux-ci soient informés des activités d'exploration projetées sur le territoire et qu'ils puissent consentir ou non à la prospection.
- Que le gouvernement publie et mette à jour une **cartographie accessible et simplifiée** des permis d'exploration octroyés sur le territoire québécois comprenant également un inventaire du potentiel minier du sous-sol faisant l'objet de claim et celui demeurant disponible.

¹⁴ Cinq groupes sur dix (Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Montréal, Laval et Montérégie/Chaudière-Appalaches et Estrie).

¹⁵ Quatre groupes sur dix (Côte-Nord/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Chaudière-Appalaches et Estrie/Maurice et Centre-du-Québec).

¹⁶ Trois groupes sur dix (Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Montréal, Laval et Montérégie/Chaudière-Appalaches et Estrie).

¹⁷ Trois groupes sur dix (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]).

- **Information livrée avec plus de transparence et en temps opportun** : Dans une forte majorité des groupes, des participants sont préoccupés par le manque de transparence perçue dans le processus et l'encadrement gouvernemental menant à l'acceptation des projets de développement minier. Ces citoyens craignent d'avoir accès trop tardivement aux informations cruciales pour pouvoir se positionner face à un projet les concernant ou éventuellement de ne pas pouvoir se mobiliser en temps opportun¹⁸ : lieu du site et des activités connexes ; durée prévue de l'exploitation ; type d'exploitation et envergure du projet ; impacts sur la santé et l'environnement ; plan de restauration des lieux après l'exploitation minière ; etc.
- **Déséquilibre dans le rapport de force** : Des citoyens dans quatre régions se montrent sceptiques quant à la place que l'opinion citoyenne occupe actuellement dans le processus d'acceptation des projets miniers au Québec. La plupart d'entre eux estiment qu'il existe un déséquilibre des forces flagrant entre les grandes compagnies minières et les milieux de développement projetés¹⁹.
- **Méfiance envers l'information véhiculée** : Dans trois groupes, des citoyens ont dit se méfier de l'exactitude et de l'exhaustivité de l'information qui sont véhiculées sur les activités minières et les projets de développement, craignant que celle-ci soit partielle ou biaisée afin de ne pas alerter les citoyens et préserver les intérêts financiers des minières²⁰.
- **Conditions d'acceptabilité sociale** : Les citoyens recrutés aléatoirement ont décrit certaines conditions d'acceptabilité sociale des projets qui sont listées par ordre décroissant (de la plus à la moins fréquente mention) :
 1. Transparence au cours du processus de développement de la part du ministère des Ressources naturelles et de la Forêt et de l'industrie minière²¹ ;
 2. Innocuité environnementale et sociale²² ;
 3. Embauche de main-d'œuvre locale²³ et élaboration d'un plan de réaménagement après l'exploitation²⁴ ;
 4. Entreprise minière québécoise²⁵, emplois sécuritaires²⁶, respect du milieu d'accueil et des Premières Nations²⁷, écoute des citoyens²⁸, financement de services par l'entreprise minière²⁹, valorisation des résidus³⁰, achat de biens et services locaux³¹ et redevances plus importantes ou offrant davantage de bénéfices localement³².

¹⁸ Huit groupes sur dix (Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Montréal, Laval et Montérégie/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec).

¹⁹ Quatre groupes sur dix (Laurentides et Lanaudière/Montréal, Laval et Montérégie/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec).

²⁰ Trois groupes sur dix (Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Montréal, Laval et Montérégie).

²¹ Cinq groupes sur dix (Outaouais/Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Chaudière-Appalaches et Estrie).

²² Trois groupes sur dix (Abitibi-Témiscamingue/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Chaudière-Appalaches et Estrie).

²³ Deux groupes sur dix (Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Côte-Nord).

²⁴ Deux groupes sur dix (Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Chaudière-Appalaches et Estrie).

²⁵ Un groupe sur dix (Abitibi-Témiscamingue).

²⁶ Un groupe sur dix (Abitibi-Témiscamingue).

²⁷ Un groupe sur dix (Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]).

²⁸ Un groupe sur dix (Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]).

²⁹ Un groupe sur dix (Côte-Nord).

³⁰ Un groupe sur dix (Chaudière-Appalaches et Estrie).

³¹ Un groupe sur dix (Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]).

³² Un groupe sur dix (Chaudière-Appalaches et Estrie).

Propositions constructives

- **Informers les citoyens avant chaque étape** d'un projet minier, et ce, dès les phases préliminaires d'exploration via un site internet ou des plateformes de réseaux sociaux comme *Instagram, TikTok, Twitter* et afficher un **pourcentage d'avancement** pour que les citoyens comprennent bien le cheminement effectué.
- Organiser des **consultations formelles, voir même des référendums** (à une échelle populationnelle variable) pour les grands projets miniers afin que tous les citoyens puissent avoir leur mot à dire sur le développement.
- Disposer d'**incitatifs à l'implication citoyenne** comme des compensations financières pour encourager les citoyens à s'investir dans les consultations, par exemple s'ils doivent s'absenter du travail pour participer à des rencontres, engager des frais de déplacement, etc.
- Prévoir des **voies de participation facilitantes** pour les consultations citoyennes comme la possibilité de participation par visioconférence ou l'organisation de plusieurs séances selon un horaire varié.
- **Utiliser des moyens innovateurs et conviviaux** pour rejoindre et informer les citoyens sur l'industrie minière de manière plus ludique et divertissante (ex. le **théâtre documentaire** / pièce : *J'aime Hydro*).
- **Impliquer davantage les élus locaux** pour connaître leur vision et leurs priorités d'aménagement et les informer de l'octroi de nouveaux claims miniers sur le territoire de leur municipalité.

Thème 4 : Protection de la santé, de l'environnement et encadrement de l'activité minière

Préoccupations principales et perceptions à l'égard de la protection de la santé, de l'environnement et encadrement de l'activité minière

- **Pollution** : Dans la quasi-totalité des régions³³, des citoyens ont exprimé des inquiétudes face aux impacts négatifs actuels ou potentiels de l'activité minière sur la qualité de leur environnement et sur la santé des populations, telles que la possibilité de rejets de contaminants dans l'air, les cours d'eau, la nappe phréatique, les bassins versants et les milieux humides. Plusieurs citoyens³⁴ ont cité le cas de la Fonderie Horne de Rouyn-Noranda dont les rejets atmosphériques ne respecteraient pas les normes environnementales et seraient néfastes pour la santé. Dans deux groupes³⁵ les citoyens ont dit redouter le stockage ou déversement de résidus dans ou à proximité des lacs ou de milieux humides.
- **L'après-mine** : Les participants dans sept groupes³⁶ ont évoqué l'après-mine comme étant une source d'inquiétude pour eux. De manière générale, on a pu constater une méconnaissance implicite ou explicite de la réglementation parmi les citoyens recrutés aléatoirement, et particulièrement concernant la phase consécutive à l'exploitation. La quasi-totalité ignorait qu'un plan de réaménagement et de restauration devait être soumis pour approbation au ministère, accompagné d'une garantie correspondant aux coûts anticipés pour la réalisation des travaux. Parmi ceux qui connaissaient la réglementation subsistait tout de même la crainte que la somme détenue en garantie soit insuffisante pour la réalisation des travaux ou bien que les entreprises puissent se soustraire à cette obligation via une faillite ou autre manœuvre corporative malveillante.
- **Contrôle et surveillance** : Des participants dans sept régions³⁷ ont exprimé des préoccupations à l'égard de l'encadrement et de la surveillance des pratiques de l'industrie minière qui est effectuée actuellement par le ministère de l'Environnement. Ils ont généralement tendance à percevoir ce dernier comme réactif plutôt que proactif.

³³ 9 groupes sur 10 (Outaouais/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Montréal, Laval et Montérégie/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec).

³⁴ Trois groupes sur dix (Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Côte-Nord/Mauricie et Centre-du-Québec).

³⁵ Côte-Nord/Mauricie et Centre-du-Québec.

³⁶ Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James)/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec.

³⁷ Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James)/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec.

Plusieurs d'entre eux considèrent que les sanctions en cas de non-conformité ne sont pas suffisamment dissuasives ou que leur degré d'application varie trop souvent à la faveur de l'industrie, et ce afin de préserver l'attractivité du Québec face aux comparatifs internationaux³⁸.

- **Déboisement et perturbation** : Les citoyens de cinq groupes³⁹ ont mentionné le déboisement requis pour l'aménagement ainsi que la perturbation des habitats fauniques occasionnés lors de l'aménagement des sites miniers, que ce soit par la destruction directe des écosystèmes ou par le dérangement ou l'effarouchement des animaux.
- **Amélioration des pratiques ou écoblanchiment** : Les citoyens sont plus souvent perplexes ou parfois carrément sceptiques⁴⁰ quant à l'intérêt des entreprises minières à améliorer leurs pratiques environnementales. Dans deux régions⁴¹, des participants ont évoqué une stratégie d'écoblanchiment de la part des minières et non un véritable engagement vers des pratiques plus écoresponsables.

Propositions constructives

- **Resserrer les normes environnementales** applicables à l'industrie minière en revoyant notamment les seuils d'innocuité pour la santé des citoyens et en durcissant les sanctions pénales applicables.
- Exercer un **meilleur contrôle et une surveillance accrue** des activités des entreprises minières de la part du ministère de l'Environnement, entre autres grâce à une augmentation du nombre d'inspecteurs et à un monitoring en continu. D'autres citoyens ont plutôt proposé de déléguer la tâche **de contrôle et surveillance des normes et des règles applicables** à une entité experte autonome et, pour certains, indépendante du gouvernement.
- Créer une instance ou une fonction ayant la responsabilité de **faire respecter les principes de développement durable** au sein du ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour chaque projet de développement minier afin d'éliminer toute apparence de conflit d'intérêts.
- **Établir une collaboration formelle** entre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et les chaires de recherche québécoises pour un meilleur partage des connaissances et une meilleure évaluation des pratiques de l'industrie.
- Mettre en place un **fonds d'indemnisation, ou toute autre forme de compensation financière**, pour les citoyens victimes des mauvaises pratiques environnementales de l'industrie financée par les minières et le gouvernement.

Thème 5 : Retombées et bénéfices pour le Québec et les régions

Préoccupations principales et perceptions à l'égard des retombées et bénéfices pour le Québec et les régions

- **Redevances et retombées économiques** : Dans la majorité des régions⁴², les redevances sur l'exploitation minière et les retombées économiques générées par cette industrie paraissent insuffisantes aux citoyens par rapport aux inconvénients subis par le milieu d'accueil.
- Les **principaux inconvénients** perçus par les participants sont :
 - « Fly-in » et le « fly out » de la main-d'œuvre qui ne dépensera pas son salaire dans les biens et services locaux ;
 - Perturbations et disparités économiques et sociales créées dans les milieux, dont la hausse du coût de la vie (principalement dans l'immobilier), les pénuries de logements, la rareté de la main-d'œuvre disponible et la quasi-impossibilité pour les PME et organisations de rivaliser avec les salaires de l'industrie ;

³⁸ Outaouais/Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James)/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Mauricie et Centre-du-Québec.

³⁹ Outaouais/Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James)/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec.

⁴⁰ Laurentides et Lanaudière/Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James)/ Côte-Nord /Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent.

⁴¹ Côte-Nord /Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent.

⁴² Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/ Chaudière-Appalaches et Estrie.

➤ La charge accrue pour les milieux sans compensation équivalente au niveau des services sociaux, des infrastructures publiques ; etc.

- **Exode des profits et autres avantages** : Les participants de trois régions ont mentionné être préoccupés par l'exode des profits réalisés par les compagnies minières de propriété étrangère à même les ressources naturelles du Québec, des exemptions fiscales dont elles peuvent bénéficier ici de la part du gouvernement ainsi que des possibilités d'optimisation fiscale dans d'autres pays.
- **Transformation locale du minerai** : Les participants de deux régions⁴³ ont dit être préoccupés par la faible transformation locale du minerai. Les participants de ces groupes craignent que le milieu d'accueil ne serve que de transit du minerai vers d'autres états qui bénéficieront d'une plus grande création de valeur à partir de la matière première québécoise.

Propositions constructives

- **Augmenter le taux de redevances** exigées des compagnies minières. **Éviter** les ententes à taux fixe sur plusieurs années et **réévaluer** le taux en fonction du cours du minerai. À cette proposition, un groupe a ajouté une alternative à l'augmentation des redevances, soit un financement direct de services dans la communauté d'accueil par la mine.
- **Favoriser les multiples transformations** du minerai dans la province afin de maximiser les retombées économiques pouvant jaillir de la matière première et supporter la transition écologique.
- **Développer des partenariats d'affaire** avec les entreprises minières afin que le gouvernement devienne partie prenante des développements miniers sur son territoire, qu'il puisse accroître son influence sur ces projets et en retirer une part des profits.
- **Augmenter la charge fiscale** sur les entreprises minières en éliminant notamment les mesures d'évitement, les crédits d'impôt et tout autre incitatif qui ont pour effet de réduire les retombées économiques nettes pour la province.

Thème 6 : Contribution à la décarbonation et à la transition vers une économie verte

Préoccupations principales et perceptions à l'égard de la contribution à la décarbonation et à la transition vers une économie verte

- **Décarbonation et transition énergétique** : Les groupes de citoyens recrutés aléatoirement sont majoritairement⁴⁴ enthousiastes à l'idée que le développement minier au Québec puisse contribuer à la décarbonation et à la transition vers une économie plus verte en misant sur les minéraux critiques et stratégiques présents dans le sous-sol.
- **Croissance de la consommation** : Dans trois régions⁴⁵, des citoyens ont mis en garde contre le danger de poursuivre le mode de surconsommation actuel, en déplaçant le problème vers un mode de transport émettant moins de GES, mais engendrant tout de même beaucoup de gaspillage de ressources. Certains de ces participants ont mentionné que la transition vers une économie plus verte devait d'abord passer par une démarche de sobriété énergétique et viser une plus grande circularité (récupération, recyclage et revalorisation).

⁴³ Côte-Nord/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent.

⁴⁴ Laurentides et Lanaudière/Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James)/ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Montréal, Laval et Montérégie/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec.

⁴⁵ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec.

3.1.3. Particularités régionales

Certaines particularités régionales ressortent des ateliers d'échanges avec des citoyens recrutés aléatoirement. Les participants de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent se sont montrés particulièrement préoccupés par les impacts du développement minier sur ce qu'ils considèrent être l'ADN de leur région, soit son caractère naturel exceptionnel, et les activités qui y sont reliées, dont la villégiature, les loisirs et le tourisme. Des inquiétudes spécifiques ont été formulées à l'égard de la prolifération des claims dans ces secteurs, ou même en périphérie de parcs ou d'aires protégées. La survie des caribous montagnards a aussi été évoquée.

Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, les participants sont inquiets par une augmentation de la circulation et des risques d'accident qu'un nouveau projet minier pourrait entraîner. Les citoyens estiment que la route 117 entre Rouyn-Noranda et Val-d'Or est déjà très dangereuse à certaines périodes de la journée, entre autres en raison du camionnage minier.

Dans la région Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James), les participants craignent particulièrement le manque d'encadrement et de surveillance des activités minières, en raison de leur situation éloignée et du manque perçu d'inspecteurs au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Des exemples de non-conformité passés ont été invoqués, à l'exemple de la Fonderie Horne à Rouyn-Noranda.

3.2. Citoyens intéressés

Vingt-deux ateliers régionaux d'échanges en mode virtuel ont été organisés du 4 au 31 mai regroupant 194 participants, dont 164 citoyens intéressés par la démarche et 30 observateurs.

3.2.1. Synthèse

Les citoyens qui ont participé à ces ateliers se sont inscrits sur le site web de la démarche participative. Ils avaient donc au départ un intérêt particulier à l'égard du développement harmonieux de l'activité minière. Par rapport aux citoyens recrutés aléatoirement parmi la population, ils se montrent davantage inquiets et, à certains égards, alarmés. Ils sont beaucoup plus critiques, voire insatisfaits, de la façon dont est géré le développement minier au Québec. Plusieurs d'entre eux ont exprimé leur méfiance à l'égard de l'industrie et du gouvernement, ainsi que leur insatisfaction envers la démarche de consultation (format ; personnes consultées ; intention réelle de prendre en compte les résultats ; etc.).

Plusieurs participants ont été interpellés par la question du développement harmonieux de l'activité minière en raison de leur grand intérêt pour la protection de l'environnement, avec la crise climatique à l'avant-plan. Même si les gens étaient invités à exposer leur point de vue à titre de citoyens, certains ont évoqué en toute transparence leur engagement au sein de groupes environnementaux. Parmi les autres participants, plusieurs étaient davantage préoccupés par des projets miniers actuels ou potentiels qui les affectent personnellement ou qui constituent un enjeu important dans leur milieu.

De manière générale, les citoyens intéressés ont beaucoup de doute sur la capacité de faire cohabiter les activités minières avec les autres activités sur le territoire en raison des différents risques qu'elles comportent pour l'environnement et la protection de la santé des populations. Ils sont particulièrement préoccupés par les impacts sur la villégiature, les activités récréotouristiques et la création de nouvelles aires protégées (claims). Ils ont tendance à vouloir éloigner le plus possible le développement minier des zones urbaines.

Leurs propositions vont dans ce sens avec également comme objectifs de calmer les inquiétudes des citoyens, entre autres : décréter un moratoire sur l'octroi des claims et l'application de l'article 246 de la LAU pour donner aux milieux plus de pouvoirs sur l'acceptation des projets miniers ; privilégier les projets situés dans les secteurs moins peuplés et créer des zones tampons avec les zones urbaines ou semi-urbaines.

Le processus actuel d'octroi des claims est la cible de critiques sévères par plusieurs participants qui déplorent, entre autres, la trop grande facilité d'obtention et la possibilité d'en consentir dans des secteurs résidentiels, ou sur des territoires « protégés » (ex. : réserves fauniques ou parcs régionaux), ou en voie de l'être. Plusieurs jugent inconcevable que des activités d'exploration soient autorisées dans des secteurs où l'acceptabilité sociale semble au départ difficile, voire impossible à obtenir. L'accès à l'information et un certain manque de transparence préoccupent également les participants.

Les propositions vont toutes dans le sens d'un resserrement majeur du processus d'octroi : appliquer des critères d'éligibilité stricts pour les demandeurs ; désigner les endroits où l'exploration est possible, entre autres à l'aide d'un inventaire exhaustif des zones sensibles ; consulter les municipalités et les propriétaires avant de délivrer un claim minier ; etc.

Dans la plupart des groupes, les participants sont d'avis que la communication avec les citoyens est déficiente dès l'étape d'octroi des claims, ce qui leur fait craindre d'avoir accès trop tardivement aux informations cruciales pour pouvoir se positionner face à un projet et éventuellement se mobiliser en temps opportun. Plusieurs considèrent que le processus d'examen manque de transparence et ont des doutes sur la capacité des citoyens à influencer le cheminement des projets, que la consultation soit réalisée par les minières ou par le gouvernement. De manière générale, plusieurs améliorations devraient être apportées pour accroître la confiance de ces citoyens face au processus actuel et favoriser l'acceptabilité des projets miniers par les milieux d'accueil.

Plusieurs propositions ont été faites quant aux critères qui devraient être pris en considération pour établir qu'un projet est acceptable ou non. Les autres mesures portent sur les façons de mieux informer et d'impliquer les citoyens dès les premières phases, et de leur donner davantage de pouvoirs, ainsi qu'aux milieux locaux et régionaux, dans le cheminement des projets miniers, que ce soit pour les bonifier ou pour déterminer leur acceptabilité.

Plusieurs citoyens ont la perception que l'industrie minière ne s'est pas améliorée sur le plan des pratiques environnementales et que le gouvernement fait preuve de laxisme face aux contraventions des minières, soit par manque de volonté ou de moyens. Il n'est donc pas surprenant de constater leur inquiétude face aux impacts négatifs actuels ou potentiels de l'activité minière, particulièrement sur les sources d'eau potable et la santé des populations adjacentes.

Les principales propositions des participants visent un resserrement des normes environnementales, un meilleur contrôle et une surveillance accrue des entreprises minières de la part du ministère de l'Environnement (MELCCFP). D'autres mesures concernent l'évaluation environnementale des projets, les sanctions en cas de dérogation et l'accroissement des charges financières des entreprises pour la compensation des citoyens et des milieux en cas de dommages, ainsi que pour la restauration des sites post-mine.

Dans la quasi-totalité des régions, le point de vue dominant est que les redevances sur l'exploitation minière et les retombées économiques générées par cette industrie sont insuffisantes par rapport aux inconvénients socioéconomiques. Ceux-ci vont du « *fly in fly out* » qui cause de lourdes fuites dans l'économie locale, aux perturbations et disparités économiques et sociales générées dans les milieux, jusqu'à l'exportation des profits par les sociétés à propriété étrangère. Ces inconvénients sont aggravés par les subventions et les exemptions fiscales qui semblent excessives aux yeux des participants de quelques régions.

Les propositions sur ce thème débutent par une meilleure évaluation coûts/bénéfices des projets miniers sur l'ensemble de leur cycle de vie et en fonction de leur utilité stratégique pour le Québec. Diverses mesures visent à augmenter les redevances et les retombées, ou encore à favoriser la transformation et la diversification économiques dans les milieux. Une implication directe de l'État québécois a été proposée par des participants, soit comme partenaire des entreprises minières ou via la nationalisation partielle ou complète du secteur.

Dans la majorité des régions, les participants se sont montrés plus souvent réfractaires à l'idée d'exploiter résolument les minéraux critiques et stratégiques (MCS) présents dans le sous-sol québécois pour contribuer à la décarbonation et à la transition vers une économie plus verte. Les citoyens qui sont favorables à cette stratégie émettent tout de même certaines réserves, entre autres sur le bilan complet des GES émis par la filière électrique.

Plusieurs participants estiment que la transition vers une économie plus verte devrait d'abord passer par une stratégie de sobriété énergétique et viser une plus grande circularité (récupération, recyclage et revalorisation). Certains proposent d'attendre l'évolution des technologies avant de se miser trop rapidement sur l'exploitation des MCS au Québec.

3.2.2. Faits saillants des échanges par thème

La question du développement harmonieux de l'activité minière au Québec, et dans les régions, a été abordée avec les citoyens intéressés en fonction de six thèmes spécifiques repris dans les tableaux ci-dessous qui résument les perceptions, préoccupations et propositions principales des participants aux ateliers. Les opinions exprimées ont été colligées sans juger de leur pertinence ou de leur exactitude factuelle. Le même sujet peut avoir été abordé dans plus d'un thème.

Thème 1 : Cohabitation des activités minières avec d'autres activités sur le territoire

Préoccupations principales et perceptions à l'égard de la cohabitation des activités minières avec d'autres activités sur le territoire

- **Impacts sur l'environnement, la santé et la protection du territoire** : Dans l'ensemble des régions, plusieurs participants ont exprimé l'avis que les activités minières sont incompatibles avec la préservation de l'environnement et la protection de la santé des populations, principalement en raison de la fragilité des milieux naturels (zones de biodiversité, forêts anciennes, etc.) et des zones humides (particulièrement les lacs, nappes phréatiques et tourbières). Le non-respect des normes existantes, la faiblesse des sanctions ainsi que la présence de claims miniers sur le territoire d'aires protégées projetées ou à proximité d'aires existantes sont d'autres facteurs qui font douter de la capacité de cohabitation. Plusieurs doutent de la capacité à restaurer complètement les sites miniers au terme de leurs activités⁴⁶.
- **Zones urbaines et activités de villégiature** : Plusieurs participants ont le sentiment que les citoyens sont trop souvent mis devant des faits accomplis, dénonçant le fait que l'industrie semble avoir la priorité⁴⁷. Dès l'étape de l'exploration, on critique le manque d'information accessible, vulgarisée et fiable ainsi qu'un manque de prévisibilité, entraînant des « conflits de voisinage » et de l'anxiété. Durant la phase d'exploitation, on craint des impacts sur la santé et l'environnement, notamment via la contamination des sources d'eau potable. Plusieurs conséquences socioéconomiques sont appréhendées pendant et après la mine : « *fly in fly out* », compétition sur les salaires, baisse de la valeur foncière, etc. Dans une majorité de régions, les impacts potentiels sur la villégiature sont une préoccupation majeure⁴⁸.
- **Activités récréotouristiques** : Des participants dans une majorité de régions⁴⁹ ont exprimé des craintes concernant la cohabitation avec les activités récréotouristiques, les impacts négatifs sur la quiétude des lieux, la qualité des paysages qui sont un facteur attractif pour les visiteurs⁵⁰, la chasse et la pêche qui revêtent une importance particulière pour les communautés autochtones.

⁴⁶ Six régions sur dix (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/ Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean/Côte-Nord/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Montréal, Laval et Montérégie)

⁴⁷ Six régions sur dix (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Mauricie et Centre-du-Québec)

⁴⁸ Huit régions sur dix (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Montréal, Laval et Montérégie/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec)

⁴⁹ Huit régions sur dix (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Montréal, Laval et Montérégie/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec)

⁵⁰ Cinq régions sur dix (Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Mauricie et Centre-du-Québec)

- **Transport lourd et transit de matières dangereuses** : Les citoyens de quelques régions⁵¹ sont préoccupés par la nécessité de construire de nouvelles routes en arrière-pays pour accommoder les futurs projets miniers (impacts sur le paysage, les écosystèmes, la pollution, les coûts, etc.), le manque de transparence ou de fiabilité des informations sur le trafic projeté et sur la sécurité en lien avec le transport de matières dangereuses.

Propositions constructives fréquentes ou originales

- Décréter un **moratoire sur l’octroi des claims** et **abroger l’article 246** de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* qui accorde la préséance à la *Loi sur les mines*, de façon à réduire immédiatement les inquiétudes de la population.
- Privilégier les projets miniers **dans les zones moins densément peuplées** (ex. *Nord du Québec*) pour réduire les effets négatifs sur la qualité de vie des résidents en périphérie du milieu d’accueil.
- Créer des **zones tampons** entre les secteurs de développement minier et les zones urbaines ou semi-urbaines.
- **Inclure les Premières Nations** dans une approche par cogestion de la planification du territoire pour une meilleure intégration dans les communautés.
- Utiliser l’outil d’**Évaluation d’impact sur la santé (EIS)** de la santé publique pour les projets miniers afin de réduire les inquiétudes liées à la proximité de l’exploitation avec les autres activités.

Thème 2 : Autorisations gouvernementales, titres d’exploration et droits miniers : octroi des claims (permis d’exploration minière)

Préoccupations principales et perceptions à l’égard des autorisations gouvernementales, les titres d’exploration et droits miniers

- **Protection des zones résidentielles et secteurs protégés** : Dans toutes les régions, des citoyens se sont dits préoccupés par la possibilité d’octroi de claims dans des secteurs résidentiels ou sur des territoires protégés ou en voie de l’être. Plusieurs jugent inconcevable que des activités d’exploration soient autorisées dans des secteurs où l’acceptabilité sociale semble au départ difficile, voire impossible à obtenir.
- **Préséance minière** : Dans la quasi-totalité des régions⁵², les participants ont fortement dénoncé la préséance des activités minières sur les compétences d’aménagement du territoire des MRC.
- **Facilité d’obtention des claims** : La facilité d’obtention des claims (« *click and claim* ») et le peu d’encadrement gouvernemental dans le processus d’octroi sont des critiques particulièrement récurrentes⁵³. Plusieurs n’hésitent pas à qualifier la situation d’« archaïque » ou de « *far west* ». L’exemple de la poursuite engagée par une minière contre une municipalité a été mentionné dans plusieurs⁵⁴ régions. Ils craignent entre autres l’achat des titres miniers sur des sites à haute valeur écologique, l’acquisition par des compagnies étrangères déconnectées des réalités locales ainsi que l’achat spéculatif de claims miniers sans réelle intention d’en faire l’exploration, ce qui a des conséquences sur l’aménagement ou la protection des territoires.
- **Manque de transparence et d’accessibilité** : Dans la quasi-totalité des régions, des citoyens ont exprimé leur insatisfaction face au processus actuel d’octroi des claims qui leur paraît manquer gravement de transparence⁵⁵ et dénoncent parfois des « jeux de coulisses » entre le gouvernement et l’industrie. Plusieurs citoyens ignorent

⁵¹ Deux régions (Outaouais/Laurentides et Lanaudière)

⁵² Neuf régions sur dix (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean/Côte-Nord/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Montréal, Laval et Montérégie/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec)

⁵³ Huit régions sur dix (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Montréal, Laval et Montérégie/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec)

⁵⁴ Quatre régions sur dix (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean)

⁵⁵ Neuf régions sur dix (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean/Côte-Nord/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec)

comment aller chercher l'information les concernant et la plupart d'entre eux se demandent pourquoi il n'existe pas un processus plus systématique pour informer les propriétaires de terrain qui font l'objet d'un claim minier.

Propositions constructives

- Appliquer des **critères d'éligibilité stricts** pour les demandeurs de permis d'exploration minière.
- **Désigner les endroits où l'exploration est possible** plutôt que l'inverse (renverser le « fardeau de la preuve »), en conjonction d'un **inventaire exhaustif des zones sensibles** sur le territoire.
- **Consulter les municipalités et les propriétaires** avant de délivrer un claim minier pour que ceux-ci soient informés des activités d'exploration projetées sur le territoire et qu'ils puissent consentir ou non à la prospection.
- Tenir compte des **différences régionales** ainsi que du **contexte économique et social** pour les critères d'octroi.
- Mettre en place un **régime hybride** différenciant les substances minérales de surface (gravières, sablières, tourbières, etc.) des substances minérales de base.
- Délivrer des **certificats de fin de vie** ou des **exclusions définitives** pour les claims qui, en date du renouvellement, ne répondent pas aux critères d'attribution ou qui ont révélé un potentiel exploitable faible.

Thème 3 : Prévisibilité et acceptabilité des projets miniers : communication avec les milieux d'accueil et implication des parties prenantes

Préoccupations principales et perceptions à l'égard de la prévisibilité et l'acceptabilité des projets miniers

Information parcellaire livrée tardivement : Dans la plupart des groupes, les participants sont d'avis que la communication avec les citoyens est déficiente, critiquant la quantité et la qualité des informations disponibles, dont le peu d'informations fiables et vulgarisées concernant l'octroi des claims. Les déficiences de consultation en amont des projets font craindre aux citoyens d'avoir accès trop tardivement aux informations cruciales pour pouvoir se positionner face à un projet et se mobiliser en temps opportun. Sur ce point il faut noter que plusieurs citoyens intéressés s'attendaient à recevoir de l'information durant les ateliers et à pouvoir échanger directement avec des experts gouvernementaux.

- **Manque de transparence et méfiance envers l'information véhiculée** : La perception d'opacité dans le processus actuel de cheminement des projets miniers s'est manifestée dans la quasi-totalité des groupes⁵⁶. La méfiance ambiante est alimentée par l'explosion du nombre de claims, le manque d'impartialité perçu du côté du gouvernement ou les stratégies d'« écoblanchiment » imputées aux minières. Le cas de la Fonderie Horne a été évoqué dans la moitié des régions afin d'illustrer le manque de rigueur dans l'application des normes actuelles et la fiabilité des informations qui entourent ce cas problématique⁵⁷.
- **Absence d'acceptabilité sociale et définition** : Une grande partie des participants, et ce dans l'ensemble des régions, sont d'avis que les normes actuelles doivent être bonifiées afin de favoriser l'acceptabilité sociale des futurs projets. Dans certaines régions, plusieurs participants ont exprimé un sentiment de totale impuissance : « On sait que si ce n'est pas acceptable, ça va se faire pareil »⁵⁸. Dans quelques groupes, des participants ont réclamé une définition précise des critères permettant d'évaluer l'acceptabilité sociale des projets⁵⁹.

⁵⁶ Neuf régions sur dix (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec)

⁵⁷ Cinq régions sur dix (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec)

⁵⁸ Quatre régions sur dix (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Mauricie et Centre-du-Québec) ; Citation de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent

⁵⁹ Quatre régions sur dix (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Montréal, Laval et Montérégie)

- **Manque de confiance à l'égard du processus de consultation** : Dans une majorité de régions, des participants ont fait part de leur manque de confiance dans le processus de consultation des citoyens, qu'il soit réalisé par les minières ou même par le gouvernement (BAPE)⁶⁰. Quelques exemples ont été cités, dont la difficulté pour les MRC à faire accepter les désignations de TIAM dans leur schéma d'aménagement. L'absence de ressources financières allouées aux citoyens pour exprimer leur point de vue lors de ces exercices est un autre facteur de déséquilibre dans le rapport des forces en présence⁶¹.
- **Conditions d'acceptabilité sociale** : Les citoyens ayant signifié leur intérêt pour les enjeux du développement harmonieux des activités minières ont mentionné différentes conditions d'acceptabilité sociale des projets listées par ordre décroissant (de la plus à la moins fréquente mention), dont les trois premières ont été invoquées dans toutes les régions :
 1. Consultation et information en amont des plans de restauration des sites et suivi des engagements ;
 2. Innocuité environnementale (p. ex. : considération des avis du BAPE) et prise en compte de la totalité du cycle de vie d'une mine ;
 3. Transparence à l'égard de chacune des étapes d'un projet minier et disponibilité de l'information ;
 4. Décentralisation de la prise de décision, des inspections et des redevances minières⁶² ;
 5. Priorisation de l'écoute des citoyens⁶³ ;
 6. Mettre fin à la situation de l'autorégulation des mines⁶⁴ ;
 7. Santé des populations⁶⁵, la santé des travailleurs⁶⁶ et l'environnement avec une attention spécifique au principe de santé environnementale⁶⁷ ;
 8. Respect des Premières Nations⁶⁸ ;
 9. Limitation des projets miniers dans les zones habitées (impact social)⁶⁹ ;
 10. Implication de la minière dans les affaires locales de la municipalité (bureau dans le village, achat local, critères de résidence des travailleurs dans le milieu, etc.)⁷⁰.

Propositions constructives

- **Informers les citoyens avant chaque étape** d'un projet minier, et ce, dès les phases préliminaires d'exploration par différents moyens : sites internet ; ateliers d'échange en présence d'experts du gouvernement ; panels consultatifs permettant de suivre toutes les étapes du projet, et ce, dès le claimage.
- Tenir un **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)** pour tous les projets miniers.
- Organiser des **consultations formelles, voir même des référendums** (à une échelle populationnelle variable) pour les grands projets miniers afin que tous les citoyens puissent avoir leur mot à dire sur le développement.

⁶⁰ Sept régions sur dix (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean/Côte-Nord/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec)

⁶¹ Région de l'Abitibi-Témiscamingue

⁶² Neuf régions (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Côte-Nord/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Montréal, Laval et Montérégie/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec)

⁶³ Huit régions (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Montréal, Laval et Montérégie/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec)

⁶⁴ Cinq régions (Abitibi-Témiscamingue/Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec)

⁶⁵ Cinq régions (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean/Mauricie et Centre-du-Québec)

⁶⁶ Deux régions (Outaouais/Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James])

⁶⁷ Une région (Laurentides et Lanaudière)

⁶⁸ Cinq régions (Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Côte-Nord/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Mauricie et Centre-du-Québec)

⁶⁹ Quatre régions (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Montréal, Laval et Montérégie/Mauricie et Centre-du-Québec)

⁷⁰ Une région (Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James])

- Inclure un représentant des **communautés autochtones** et favoriser la **diversité intergénérationnelle** au sein des instances de consultation.
- Favoriser la **gestion intégrée et régionalisée des mines afin de renforcer la voix de la société civile et des élus régionaux** en prenant appui sur le modèle des Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT).
- Rallier les parties prenantes à proximité sous forme de **gestion partenariale** d'un projet d'exploitation d'une mine (similaire au concept de Forêt habitée).
- S'inspirer du modèle fédéral de **financement lié à la participation** aux processus de consultation (AEIC).
- Passer par des **consensus régionaux** plutôt que par la recherche d'un consensus national.

Thème 4 : Protection de la santé, de l'environnement et encadrement de l'activité minière

Préoccupations principales et perceptions à l'égard de la protection de la santé, de l'environnement et encadrement de l'activité minière

Industrie qui fait du surplace et écoblanchiment : Dans la quasi-totalité des régions⁷¹, des citoyens ont la perception que l'industrie minière ne s'est pas améliorée sur le plan des pratiques environnementales et de la protection de la santé des populations des milieux d'accueil. Ils sont peu nombreux à avoir une vision positive à ce sujet. La préséance minière est systématiquement pointée du doigt et les participants dans quelques régions⁷² ont critiqué les stratégies d'écoblanchiment des minières qui chercheraient ainsi à maquiller des bilans négatifs.

- **Contamination des cours d'eau** : Dans la totalité des régions, des citoyens ont exprimé des inquiétudes face aux impacts négatifs actuels ou potentiels de l'activité minière sur la qualité de l'air et des milieux humides, plus spécifiquement de possibles rejets de contaminants dans les sources d'eau potable, les lacs et rivières, les eskers, la nappe phréatique, ainsi que leurs répercussions étendues via les bassins versants. Dans une majorité des régions,⁷³ des citoyens ont rapporté des pratiques d'enfouissement de résidus près ou dans les cours d'eau⁷⁴ et l'octroi de claims à proximité de lacs servant de sources d'approvisionnement pour des municipalités.
- **Après-mine et encadrement** : Dans la totalité des régions, des citoyens ont évoqué l'après-mine comme étant une source d'inquiétude importante. De manière générale, on souligne le manque d'encadrement ou d'inspections⁷⁵ et dans le cas des régions plus éloignées, la distance entre les bureaux de référence du MELCCFP. Des citoyens dénoncent la faiblesse des sanctions en cas de non-conformité⁷⁶, le laxisme du gouvernement face aux contraventions des minières et son manque de détermination à atteindre la cible de 30 % d'aires protégées sur le territoire⁷⁷. Plusieurs doutent de la rigueur et de la fiabilité des études concernant l'étape de fermeture et déplorent une absence de planification concertée des projets de restauration.
- **Restauration et perturbation des écosystèmes d'origine** : Dans la moitié des régions⁷⁸, des citoyens se sont dits inquiets de la perturbation des habitats fauniques occasionnée lors de l'aménagement des sites miniers, que ce soit par la destruction directe des écosystèmes ou par le dérangement ou l'effarouchement des animaux, ainsi que le déboisement pour l'exploration et l'exploitation. Certains prétendent que les mesures actuelles de réhabilitation ne sont pas adéquates et ne tiennent pas compte de l'ensemble des avantages des sites de préexploitation et de leur rôle dans la captation du carbone : rôle des champignons ; microfaune ; etc.

⁷¹ Neuf régions sur dix (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Montréal, Laval et Montérégie/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec)

⁷² Trois régions (Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Mauricie et Centre-du-Québec)

⁷³ Sept régions sur dix (Laurentides et Lanaudière/Nord-du-Québec [Eeyou Istchee Baie-James]/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Montréal, Laval et Montérégie/Mauricie et Centre-du-Québec).

⁷⁴ Trois régions (Côte-Nord/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Montréal, Laval et Montérégie)

⁷⁵ Huit régions sur dix (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/ Côte-Nord/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/ Montréal, Laval et Montérégie/ Mauricie et Centre-du-Québec)

⁷⁶ Trois régions (Abitibi-Témiscamingue/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Mauricie et Centre-du-Québec)

⁷⁷ Quatre régions (Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec)

⁷⁸ Cinq régions (Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Mauricie et Centre-du-Québec)

- **Agriculture** : Les conséquences potentiellement néfastes de l'activité minière sur l'agriculture ont été discutées dans quelques régions⁷⁹, soulignant la sensibilité particulière des activités agricoles et de leur importance pour la sécurité alimentaire de la province. Des exemples ont été mentionnés, entre autres, concernant l'approvisionnement en eau pour le bétail et pour la vocation agricole des terres à Saint-Félix-de-Kingsey.

Propositions constructives

- **Resserrer les normes environnementales** applicables à l'industrie minière en revoyant notamment les seuils d'innocuité pour la santé des citoyens et en durcissant les sanctions pénales applicables, allant jusqu'à la suspension des activités d'exploitation. Pour ce faire, il est proposé dans une région de soustraire les mines du cadre des sanctions administratives pécuniaires (SAP) de la LQE et de créer un régime particulier.
- Exercer un **meilleur contrôle et une surveillance accrue** des activités des entreprises minières de la part du ministère de l'Environnement (MELCCFP), entre autres grâce à une augmentation du nombre d'inspecteurs, à une bonification des ressources financières et à un monitoring en continu.
- Transférer la responsabilité de la **révocation d'un titre minier** prévue à l'article 82 de la *Loi sur les mines* au MELCCFP.
- Abolir la condition prévue dans la *Loi sur les mines* d'extraction minimale de 2 000 tonnes métriques par jour, de façon à **rendre systématique la tenue d'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement** pour chacun des projets d'exploitation.
- Bonifier le **fonds de restauration des sites miniers, ou toute autre forme de compensation financière** pour les citoyens victimes des mauvaises pratiques environnementales de l'industrie, financé en amont des projets par les minières.
- Contraindre les entreprises minières à souscrire à une **assurance environnementale**.
- Rendre obligatoires les **relevés de biodiversité** sur tout site assujéti à des travaux d'exploration ou d'exploitation.
- Considérer les **impacts sur l'eau** dans le processus des évaluations environnementales et protéger les puits publics de catégorie 1.
- Faire primer le **principe de précaution** sur le principe de prévention.

Thème 5 : Retombées et bénéfiques pour le Québec et les régions

Préoccupations principales et perceptions à l'égard des retombées et bénéfiques pour le Québec et les régions

- **Redevances et retombées économiques** : Dans la quasi-totalité des régions⁸⁰, le point de vue dominant est que les redevances sur l'exploitation minière et les retombées économiques générées par cette industrie sont insuffisantes par rapport aux inconvénients.
- Les **principaux inconvénients** perçus par les participants sont :
 - « *Fly in* » et le « *fly out* » de la main-d'œuvre qui ne dépensera pas son salaire dans les biens et services locaux ;
 - Perturbations et disparités économiques et sociales créées dans les milieux, dont la hausse du coût de la vie (principalement dans l'immobilier), des pénuries de logements, la rareté de la main-d'œuvre disponible et la quasi-impossibilité pour les PME et les organisations civiles de rivaliser avec les salaires de l'industrie ;

⁷⁹ Quatre régions (Laurentides et Lanaudière/Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean/Montréal, Laval et Montérégie/Mauricie et Centre-du-Québec)

⁸⁰ Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec (Eyeyou Istchee Baie-James)/Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean/Côte-Nord/Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec

- Les impacts socioéconomiques significatifs après la fermeture de la mine (effet « *boomtown* »), dont l’effondrement de la valeur des terres, l’impact généré sur les salaires, mines à l’abandon, etc. À ce titre, le cas de Murdochville a suscité des avis parfois diamétralement opposés ;
 - Impacts difficilement quantifiables sur le paysage et les écosystèmes ;
 - La charge accrue pour les milieux hôtes sans compensation équivalente au niveau des services sociaux, des infrastructures publiques, etc. ;
 - Exportation des profits par des mines détenues par des sociétés étrangères peu sensibles aux réalités locales.
- **Subventions et exemptions fiscales excessives** : Les participants de quelques régions⁸¹ ont ciblé la problématique perçue des subventions superflues aux entreprises minières, entre autres via les actions accréditives pour l’exploration, auxquelles s’ajoutent des crédits d’impôt lorsque la mine s’agrandit ou qu’elle s’établit en région éloignée.

Propositions constructives

- Réaliser une **analyse multicritère des bénéfices et des inconvénients** pour chaque projet, tout au long de leur cycle de vie, afin d’aider les citoyens à déterminer la balance des inconvénients.
- **Considérer le type de minéraux extraits en fonction des besoins réels**, de sorte qu’on priorise les projets miniers qui permettront l’exploitation de minéraux critiques ou stratégiques plutôt que les minéraux sans utilité réelle (p. ex. : or ou diamant).
- **Augmenter et reverser les redevances minières** totalement ou en partie **aux communautés qui accueillent les projets miniers**. Dans une région, on demande également le rapatriement des sommes versées au Fonds vert.
- Constituer une **société d’État** similaire à Hydro-Québec afin d’opérer, en tout ou en partenariat, des exploitations minières. Dans une région, la nationalisation du secteur a été proposée.
- Prévoir un **plan de transition** en amont des projets afin de favoriser à l’avance une diversification économique après la fermeture de la mine.
- Attribuer l’autorisation d’exploitation minière uniquement aux **bons citoyens corporatifs** selon des critères préétablis (p. ex. : éthique, fiscalité, etc.).
- **Obliger les entreprises minières à tenir un cahier des charges** : dans une région, on perçoit la prospection comme l’étape « *qui est la plus sale* » et dont l’opération n’est jamais nettoyée.
- Fédérer une **filière de l’industrie minière** afin de mieux gérer le passif minier ainsi que les responsabilités des acteurs impliqués, maximiser les retombées et favoriser la transformation locale.
- Réaliser une **planification des transports** spécifique aux régions (transport des résidus, transformation, etc.) de façon à limiter l’impact sur les infrastructures et mettre en place une stratégie pour **électrifier le transport collectif** au Québec.

⁸¹ Abitibi-Témiscamingue/Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean /Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec

Thème 6 : Contribution à la décarbonation et à la transition vers une économie verte

Préoccupations principales et perceptions à l'égard de la contribution à la décarbonation et à la transition vers une économie verte

- **Décarbonation et transition énergétique** : Dans la majorité des régions, les participants se sont montrés plus souvent réfractaires à l'idée d'exploiter résolument les minéraux critiques et stratégiques (MCS) présents dans le sous-sol québécois pour contribuer à la décarbonation et à la transition vers une économie plus verte. Les citoyens qui sont favorables à cette stratégie émettent tout de même certaines réserves, entre autres sur le bilan complet des GES émis par la filière électrique.
- **Surconsommation et besoins réels** : Dans la quasi-totalité des régions,⁸² des citoyens ont mis en garde contre le danger de poursuivre le mode de surconsommation actuel, en déplaçant le problème avec un type de transport émettant moins de GES, mais engendrant tout de même beaucoup de gaspillage de ressources. Certains de ces participants estiment que la transition vers une économie plus verte devrait d'abord passer par une stratégie de sobriété énergétique et viser une plus grande circularité (récupération, recyclage et revalorisation).
- **Disponibilité de l'électricité** : Dans une région⁸³, on s'inquiète spécifiquement de l'augmentation de la demande en électricité afin de maintenir un parc automobile entièrement électrifié, ajoutant que cela nécessiterait la construction de barrages, qui ne sont pas neutres du point de vue des émissions de carbone lors de leur construction.
- **Pollution des batteries au lithium et manque de connaissances** : Les citoyens, dans la moitié des régions⁸⁴, ont souligné le problème de disposition des batteries au lithium et des effets potentiels à long terme sur l'environnement. Dans quelques régions, les citoyens se sont questionnés sur l'intention réelle du gouvernement par rapport à la filière batterie, à savoir si l'objectif était bien la décarbonation de l'économie québécoise ou non pas plutôt l'exportation sur le marché nord-américain. Certains ont qualifié cette dernière option de « *mirage* » en raison de notre capacité de production limitée.
- **Attendre une plus grande évolution technologique** : Plusieurs citoyens au sein de groupes disparates ont suggéré d'attendre le développement de nouvelles technologies avant de se miser trop rapidement dans l'exploitation des MCS au Québec. La composition actuelle des batteries peut évoluer ainsi que les technologies permettant de les récupérer et de les recycler, de même que celles pour exploiter les mines. Les minéraux non exploités risquent de prendre de la valeur avec les années.

⁸² Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Abitibi-Témiscamingue/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Montréal, Laval et Montérégie/Chaudière-Appalaches et Estrie/Mauricie et Centre-du-Québec

⁸³ Laurentides et Lanaudière

⁸⁴ Outaouais/Laurentides et Lanaudière/Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent/Mauricie et Centre-du-Québec

3.2.3. Particularités régionales

Si plusieurs préoccupations et propositions sont partagées assez largement dans les différents groupes, des particularités ressortent des ateliers auprès des citoyens intéressés dans certaines régions, le plus souvent concernant des problématiques ou des projets locaux.

Les participants de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent se sont montrés particulièrement préoccupés par les impacts du développement minier sur l’habitat du caribou montagnard, espérant une plus grande protection. Les citoyens ont aussi souligné l’unicité de leurs paysages, leur ADN de région-nature et les activités qui y sont reliées, notamment la chasse et la pêche, la villégiature et le récréotourisme. Un participant a aussi fait part de sa surprise de voir des claims recevoir une autorisation dans la ZEC des Anses, malgré une collaboration avec le ministère de l’Environnement pour la désignation d’une aire protégée contre des coupes forestières.

Dans la région de la Capitale-Nationale et du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le rôle des tourbières dans la décarbonation fut l’objet d’une préoccupation particulière des citoyens, soulignant leur capacité à capter une quantité de carbone sept fois plus élevée que les forêts pour une superficie similaire. L’adoption d’un moratoire sur toute nouvelle exploitation de tourbières ainsi qu’une évaluation indépendante de leur rôle dans la lutte aux changements climatiques sont d’ailleurs deux propositions exclusives de ce groupe. À ce sujet, la région suggère un meilleur soutien de l’État à l’innovation technologique et à l’utilisation de produits horticoles alternatifs.

Dans la région des Laurentides et de Lanaudière, les participants ont souligné l’incompatibilité entre les activités minières et l’objectif de préservation du parc régional Kiamika. Un projet de mine de graphite menace les investissements réalisés dans le développement du parc, et inquiète les gens qui se sont installés plus récemment en pensant que le secteur serait préservé de tout développement industriel. Les participants déplorent finalement que des claims n’aient pas été révoqués parce qu’ils avaient été accordés avant la désignation de TIAM par la MRC.

Dans la région de Montréal, Laval et Montérégie, des citoyens ont fait part de leur inquiétude associée au refus de désigner le territoire du mont Rigaud comme étant incompatible avec l’activité minière. Ce secteur est considéré comme le « poumon vert » de la région, en plus d’être important pour le récréotourisme et le patrimoine religieux.

Dans la région de l’Outaouais, les travaux d’exploration réalisés par la minière *Lomiko Metals* pour un projet de mine de graphite à La Loutre inquiètent sérieusement les participants de cette région. La quasi-totalité ne veut pas de développement minier sur le territoire, ils disent faire face à un fouillis règlementaire et à très peu d’ouverture du côté du promoteur. Plusieurs demandent un moratoire sur le projet minier en question.

Dans la région de Mauricie et Centre-du-Québec, l’octroi de claims à Saint-Élie-de-Caxton préoccupe grandement les citoyens qui ont l’impression d’avoir perdu le contrôle sur leur territoire et qui craignent l’impossibilité d’une véritable réhabilitation une fois l’exploitation minière débutée.

3.3. Acteurs des milieux (locaux et régionaux)

Au total, 10 ateliers régionaux d'échanges en mode virtuel ont été tenus du 2 au 23 mai regroupant 61 participants, dont huit observateurs et 53 acteurs recrutés parmi des listes constituées par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Il s'agissait de membres de différents secteurs de la société civile, des élus, des cadres de la fonction publique municipale et des représentants de différentes organisations intéressées par le thème de la démarche participative.

3.3.1. Synthèse

Plusieurs des acteurs locaux et régionaux qui ont participé aux ateliers possèdent une bonne connaissance de l'activité minière ou des enjeux de développement de leurs milieux. Leurs préoccupations et leurs propositions ont eu tendance à être plus spécifiques ou de nature davantage technique que celles des citoyens.

Sur le thème de la cohabitation sur le territoire, la majorité des régions sont préoccupées par le faible pouvoir qu'elles peuvent exercer sur le développement minier en raison de la préséance de la *Loi sur les mines* en matière d'aménagement et d'urbanisme et le processus d'octroi des claims qui limite la capacité des milieux à définir une vision cohérente et à harmoniser les activités. Leurs propositions en cette matière visent principalement à accroître leur influence sur les enjeux d'affectation et d'aménagement, entre autres, par l'abolition de la préséance de la *Loi sur les mines*, et à apporter des améliorations aux processus de désignation des TIAM et d'élaboration des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT).

Une majorité de régions ont exprimé leur insatisfaction à l'égard du processus actuel d'octroi des claims sur lequel les milieux n'ont aucun contrôle, et qui leur paraît manquer d'encadrement de la part du gouvernement. La facilité avec laquelle les claims sont obtenus paraît aberrante face aux implications qu'ils peuvent avoir sur la planification du territoire. Ils constatent que leurs citoyens sont très inquiets de l'augmentation actuelle des demandes, sentiment amplifié par un manque d'information. Les propositions visent surtout à mieux encadrer le processus d'octroi actuel, entre autres, en accordant un pouvoir de contrôle aux milieux locaux et en développant une meilleure connaissance du potentiel minier sur le territoire. Les participants souhaitent également une meilleure information aux citoyens et une communication ministérielle plus proactive sur l'ensemble du processus.

Le déficit d'information et d'implication des milieux durant le processus de développement des projets miniers est une préoccupation exprimée dans une majorité de régions. Le fait que les projets peuvent muter ou même changer de promoteur en cours de route est une contrainte majeure à la prévisibilité. Le rapport de forces entre les milieux et l'industrie paraît inégal et plusieurs participants ont exprimé des doutes sur la capacité des principaux ministères impliqués à agir en toute impartialité face à l'industrie. Les propositions visent à améliorer le processus actuel d'information et de consultation qui soulève des critiques ou de la méfiance dans certaines régions, et à définir des critères précis d'acceptabilité des projets qui fassent consensus.

Sur le thème de l'environnement, les régions sont principalement préoccupées par les impacts négatifs potentiels des activités minières et la menace qu'ils font peser sur la santé des populations. Les insuffisances du cadre réglementaire et des normes existantes, ou sinon la capacité à les faire respecter en sont une autre. Les perceptions divergent quant à l'amélioration ou non des pratiques environnementales des entreprises minières. Il y a également une certaine méconnaissance des obligations auxquelles elles doivent se soumettre.

Plusieurs améliorations à l'encadrement réglementaire actuel sont réclamées, ainsi qu'une augmentation des ressources pour effectuer la surveillance et le contrôle de l'industrie. D'autres propositions se situent davantage en amont, aux étapes d'analyse et d'évaluation des projets. De nouvelles mesures compensatoires ou réparatoires en cas de dommages ont également été suggérées.

Les acteurs locaux et régionaux ont plus souvent tendance à penser que les bénéfices que le Québec, ou leur région, retirent des activités minières ne sont pas à la hauteur des inconvénients qu'elles génèrent. Plusieurs estiment que les redevances versées sont loin de couvrir tous les frais assumés par les contribuables. Le déficit paraît plus important pour les municipalités qui reçoivent l'essentiel de la facture, mais seulement une fraction des revenus. Quelques groupes considèrent que les coûts non financiers sont généralement sous-estimés, mais qu'à l'inverse les retombées peuvent être largement surestimées, comme la création d'emplois dans les milieux faiblement peuplés en raison de la pratique du « *fly in fly out* ». Les avantages financiers ou fiscaux accordés aux minières paraissent injustifiés aux yeux de certains en raison des profits qu'elles réalisent.

Les participants ont proposé différentes mesures pour générer davantage de retombées en favorisant ou contraignant la transformation et l'achat local, en priorisant l'économie circulaire et en augmentant les retombées directes et indirectes pour les milieux d'accueil. D'autres visent l'accroissement des redevances versées par les entreprises, une diversification des bénéficiaires et la réduction des avantages accordés aux minières. Finalement, quelques propositions pour faire en sorte que la création d'emplois des nouveaux projets bénéficie le plus possible aux milieux d'accueil.

Plusieurs participants sont très favorables à l'idée de miser sur le secteur minier pour contribuer à la décarbonation et bâtir une économie durable, mais à la condition que les futurs projets se réalisent avec le consentement des milieux d'accueil. D'autres sont réfractaires parce qu'ils doutent que l'empreinte carbone soit significativement réduite finalement, à moins que le Québec se tourne résolument vers le transport actif et collectif.

Les participants proposent de bien analyser la pertinence de faire jouer au secteur minier un rôle dans la stratégie de décarbonation de l'économie québécoise et, le cas échéant, de l'assortir de conditions strictes, dont un virage vers l'économie circulaire.

3.3.2. Faits saillants des échanges par thème

La question du développement harmonieux de l'activité minière au Québec et dans les régions a été abordée avec les acteurs des milieux en fonction de six thèmes spécifiques repris dans les tableaux ci-dessous qui contiennent le résumé des perceptions, préoccupations et propositions principales des participants aux ateliers d'échange.

Thème 1. Cohabitation des activités minières avec d'autres activités sur le territoire

Préoccupations

- **Le faible pouvoir de contrôle que les milieux peuvent exercer sur l'activité minière** est une des principales préoccupations exprimées par les acteurs régionaux et locaux, et ce dans une majorité de régions.⁸⁵ La présence de la *Loi sur les mines* en matière d'aménagement et d'urbanisme (LAU, article 246) a été maintes fois déplorée, et une perception négative sur la capacité à faire cohabiter le minier s'est dégagée dans quelques régions.⁸⁶ Plusieurs estiment que le développement minier est généralement incompatible avec d'autres activités, tel que le récréotourisme, la villégiature et l'agriculture, et indésirable sur ou près des zones urbanisées.⁸⁷ Pour certains groupes, la législation actuelle limite la capacité des municipalités à définir une vision cohérente de leur développement à moyen et à long terme, surtout si le minier s'avère incompatible avec ce qui est décrit comme l'ADN de leur région.⁸⁸ La présence de claims, sur lesquels les milieux n'ont aucun pouvoir, limite en amont leur

⁸⁵ Outaouais, Laurentides et Lanaudière, Chaudière-Appalaches et Estrie, Abitibi-Témiscamingue, Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

⁸⁶ Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec, Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

⁸⁷ Outaouais, Laurentides et Lanaudière, Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Estrie, Côte-Nord, Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean, Montréal, Laval et Montérégie ;

⁸⁸ Mauricie et Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Estrie, Côte-Nord, Montréal, Laval et Montérégie ;

capacité à harmoniser les activités⁸⁹ et soulève beaucoup de scepticisme sur la capacité du gouvernement à respecter ses cibles en matière de protection du territoire québécois.⁹⁰

- **La mesure permettant aux municipalités de désigner des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM)** a été abordée sous divers angles dans une majorité de régions, principalement pour en souligner les lacunes ou la lourdeur (par opposition au processus d'octroi des claims⁹¹) : les normes pour calculer les distances séparatrices pour définir les TIAM qui produisent des cartes en gruyère⁹² ; la présence de claims dans les aires protégées projetées ou souhaitées par les milieux qui bloque leur désignation éventuelle⁹³ ; le rayon de protection différent (600 versus 1 000 mètres) qui discrimine les citoyens habitant des zones non urbaines face aux citadins⁹⁴ ; l'impossibilité de désigner des secteurs intermédiaires ou éloignés, des zones de recharge aquifère ou à prendre en compte les effets cumulatifs de la présence minière sur un territoire⁹⁵ ; certaines régions souhaiteraient pouvoir aller plus loin que la désignation des zones dynamiques pour inclure les zones agricoles projetées⁹⁶. À l'inverse, certaines dispositions iraient trop loin, dont l'interdiction des activités d'extraction des substances minérales de surface (sable et gravier), une activité peu dérangeante et plus acceptable pour les milieux.⁹⁷ Les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) ont été évoquées dans quelques régions, entre autres les rayons de protection des activités récréotouristiques trop restreints, le fardeau pour les municipalités de devoir documenter les préoccupations des acteurs concernés ainsi que le manque de clarté des attentes ministérielles à ce sujet.⁹⁸
- **Parmi les autres préoccupations discutées dans une minorité de régions**, les impacts sur les infrastructures routières et les coûts engendrés sans revenus conséquents en retour pour les milieux⁹⁹, la capacité de protéger les territoires non organisés¹⁰⁰ et le *Plan d'affectation du territoire public* qui ne spécifie pas systématiquement les intentions ou les vocations attribuées aux activités minières, mais uniquement les parcelles sujettes à un bail minier.¹⁰¹ Des exemples de cohabitation harmonieuse ont été rarement évoqués par les participants¹⁰² et malgré le pessimisme ambiant, certains ont affirmé que la cohabitation est possible, bien que difficile,¹⁰³ et que le mécanisme d'identification des TIAM permet une importante protection du territoire, bien qu'il pourrait être amélioré.¹⁰⁴

Suggestions

- Plusieurs suggestions s'appliquent au **mécanisme d'identification des TIAM** :
 - Permettre l'extraction des substances minérales de surface sur ces territoires¹⁰⁵ ;
 - Offrir aux municipalités un mécanisme pour contester ou obtenir la révocation de claims pour permettre l'inclusion de territoires¹⁰⁶ ;
 - Revoir les normes de distanciation (augmentation et possibilité d'ajustement selon le contexte spécifique) ;¹⁰⁷

⁸⁹ Outaouais, Laurentides et Lanaudière, Mauricie et Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Estrie, Côte-Nord, Montréal, Laval et Montérégie, Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

⁹⁰ Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Montréal, Laval et Montérégie, Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

⁹¹ Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

⁹² Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

⁹³ Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

⁹⁴ Laurentides et Lanaudière ;

⁹⁵ Mauricie et Centre-du-Québec ;

⁹⁶ Mauricie et Centre-du-Québec ;

⁹⁷ Laurentides et Lanaudière, Mauricie et Centre-du-Québec ;

⁹⁸ Mauricie et Centre-du-Québec ;

⁹⁹ Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Laurentides et Lanaudière ;

¹⁰⁰ Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

¹⁰¹ Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

¹⁰² Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

¹⁰³ Mauricie et Centre-du-Québec ;

¹⁰⁴ Mauricie et Centre-du-Québec ;

¹⁰⁵ Outaouais, Mauricie et Centre-du-Québec ;

¹⁰⁶ Abitibi-Témiscamingue ;

¹⁰⁷ Outaouais ;

- Créer un mécanisme d’affectation à l’échelle supralocale ou régionale de territoires permettant de prohiber l’octroi de claims miniers ;¹⁰⁸
- Élargir la protection à toutes les zones de recharge aquifère¹⁰⁹ ;
- Obliger l’identification des territoires incompatibles par toutes les MRC et accorder un financement adéquat pour le faire¹¹⁰ ;
- Offrir la possibilité d’homogénéiser un territoire en réunissant les zones qui atteignent les objectifs gouvernementaux pour éliminer l’effet gruyère¹¹¹.
- Plusieurs s’appliquent directement ou indirectement aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) :
 - Créer un mécanisme de consultation nationale d’aménagement du territoire ;
 - Permettre la modulation des OGAT par les municipalités selon l’évolution du territoire et l’évolution des connaissances¹¹² (statut conditionnel pour ne pas « geler » le territoire en utilisant l’exemple du *règlement sur les aires conditionnelles*¹¹³ ;
 - Que le MRNF prenne en charge la consultation justificative (attente 7.1.2 de l’OGAT) et allège le fardeau des municipalités sur cet aspect¹¹⁴ ;
- Inclure l’**agroforesterie dynamique** dans les aires protégées¹¹⁵ ;
- Abolir la **préséance de la Loi sur les mines** pour un réel exercice d’aménagement harmonieux de l’activité minière sur le territoire en collaboration avec les municipalités¹¹⁶ ;
- **Consulter les municipalités sur les enjeux d’affectation du territoire**, comme c’est le cas pour l’exploitation forestière¹¹⁷, possiblement au sein d’instances de consultations régionales inspirées des *Tables régionales de gestion intégrée des ressources et du territoire de l’Outaouais* (GIRT)¹¹⁸ ;
- Revoir les **critères de délocalisation des baux de villégiature** par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) pour qu’ils prennent mieux en considération les impacts des activités minières¹¹⁹.

¹⁰⁸ Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord ;

¹⁰⁹ Mauricie et Centre-du-Québec ;

¹¹⁰ Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean ;

¹¹¹ Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean ;

¹¹² Abitibi-Témiscamingue ;

¹¹³ Mauricie et Centre-du-Québec ;

¹¹⁴ Mauricie et Centre-du-Québec ;

¹¹⁵ Mauricie et Centre-du-Québec ;

¹¹⁶ Outaouais, Montréal, Laval et Montérégie, Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

¹¹⁷ Laurentides et Lanaudière, Abitibi-Témiscamingue, Chaudière-Appalaches et Estrie, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

¹¹⁸ Outaouais ;

¹¹⁹ Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean ;

Thème 2. Autorisations gouvernementales, titres d'exploration et droits miniers : octroi des claims (permis d'exploration minière)

Préoccupations

- **Une majorité de groupes ont exprimé leur insatisfaction à l'égard du processus actuel d'octroi des claims** qui leur semble manquer de contrôle et d'encadrement de la part du gouvernement¹²⁰. La facilité avec laquelle les permis d'exploration peuvent être obtenus¹²¹ paraît aberrante en regard des lourdes conséquences que leur simple existence sur un territoire peut engendrer, entre autres, le fait qu'il n'y a aucun critère qualitatif ou de validation des acquéreurs¹²².
- **Les claims peuvent retarder ou carrément freiner les projets de développement des municipalités et MRC** parce qu'ils gèlent en quelque sorte des portions de leur territoire sans savoir si et quand les projets miniers vont se réaliser¹²³. Cela est d'autant plus frustrant si on considère que plusieurs sont acquis à des fins purement spéculatives¹²⁴. Dans une région, l'absence de contrôle de la part des municipalités a été évoquée : il faut un permis pour creuser un puits, mais pas pour effectuer des forages ?¹²⁵ Les participants d'une autre région ont souligné le fait que le processus d'octroi ne respecte pas le principe de précaution au cœur du concept de développement durable.¹²⁶
- **Il y a clairement un manque d'information chez les citoyens**¹²⁷. Ils ignorent où trouver les données et ont de la difficulté à s'y retrouver quand ils finissent par accéder aux plateformes GESTIM ou SIGÉOM qui semblent conçues uniquement pour des initiés¹²⁸. Ils méconnaissent leurs droits face aux entreprises minières et des participants ont affirmé que celles-ci ne demandent pas toujours l'autorisation auprès des propriétaires avant de faire l'exploration¹²⁹. L'explosion des demandes de claims dans certaines régions a semé l'inquiétude parmi les citoyens qui craignent l'expropriation advenant une exploration fructueuse¹³⁰ et a incité plusieurs à en acquérir pour protéger leur propriété¹³¹.

Suggestions

- Quelques régions ont réclamé un **moratoire complet sur l'octroi de nouveaux claims miniers** pendant tout le projet de délimitation de TIAM, une disposition qui est pourtant déjà existante¹³². La publication du TIAM devrait entraîner l'extinction de tout claim minier existant¹³³.
- Plusieurs propositions visent à encadrer davantage le processus d'octroi actuel en offrant plus de pouvoir de contrôle pour les milieux locaux :
 - Créer un dispositif législatif permettant d'éteindre un claim actif pour des motifs d'intérêt public¹³⁴.
 - Prévoir des critères d'éligibilité sérieux pour les demandeurs de claims¹³⁵ ;
 - Retirer la possibilité de claime le sous-sol des milieux urbains¹³⁶ ;

¹²⁰ Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Estrie, Côte-Nord, Montréal, Laval et Montérégie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

¹²¹ Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James), Chaudière-Appalaches et Estrie, Côte-Nord, Montréal, Laval et Montérégie, Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

¹²² Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Montréal, Laval et Montérégie, Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

¹²³ Laurentides et Lanaudière, Côte-Nord ;

¹²⁴ Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec, Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

¹²⁵ Mauricie et Centre-du-Québec ;

¹²⁶ Outaouais ;

¹²⁷ Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean, ¹²⁷ Chaudière-Appalaches et Estrie ;

¹²⁸ Chaudière-Appalaches et Estrie, Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

¹²⁹ Mauricie et Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Estrie ;

¹³⁰ Mauricie et Centre-du-Québec ;

¹³¹ Mauricie et Centre-du-Québec, Côte-Nord ;

¹³² Outaouais, Mauricie et Centre-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

¹³³ Chaudière-Appalaches et Estrie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

¹³⁴ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

¹³⁵ Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec ;

¹³⁶ Laurentides et Lanaudière, Chaudière-Appalaches et Estrie ;

- Tenir un registre des détenteurs de claims au Québec¹³⁷ ;
- Offrir une **cartographie des claims miniers** simplifiée, conviviale et accessible pour les citoyens en s’inspirant de la Carte routière minérale du Saguenay–Lac-Saint-Jean ([Lien](#))¹³⁸.
- **Obliger les travaux d’exploration** pour le renouvellement du claim et/ou amende pour sanctionner le défaut de s’être conformé à cette obligation et retirer la possibilité de « réclamer » advenant l’extinction d’un claim pour défaut d’exploration¹³⁹ ;
- Uniformiser le **processus d’obtention de droits d’exploitation/exploration** pour toutes les ressources naturelles sur le territoire et s’inspirer du processus d’octroi de permis d’exploitation forestière¹⁴⁰.
- D’autres propositions concernent l’information aux citoyens et la communication relative aux claims :
 - Mieux informer les citoyens sur ce qu’est un **claim et le processus d’octroi**¹⁴¹, aller au-devant d’eux et non pas leur laisser le fardeau de s’informer alors qu’ils ne savent même pas s’ils sont l’objet d’un claim ;
 - Redonner aux entreprises minières **l’obligation de communiquer avec les propriétaires ou détenteurs de baux** en terre publique s’ils veulent effectuer des travaux de prospection, ou sinon aux MRC en utilisant une structure comme une table régionale de concertation minière pour recenser les nouveaux claims et leur transmettre l’information¹⁴² ;
 - Le MRNF devrait prendre des moyens pour s’assurer que les **détenteurs de claims respectent davantage leurs obligations**, dont la communication avec les propriétaires, et qu’ils agissent dans le plus grand respect des milieux¹⁴³ quitte à sanctionner les mauvaises pratiques¹⁴⁴ ;
- D’autres visent une meilleure connaissance du territoire et de plus grands pouvoirs pour les milieux :
 - Nommer un **géologue en chef** dans chaque région administrative pour améliorer la connaissance du territoire¹⁴⁵ ; effectuer un **inventaire géologique** du territoire québécois pour limiter les possibilités de claims uniquement là où il existe un **réel potentiel minier**¹⁴⁶ ;
 - **Impliquer les MRC** dans le processus d’octroi des claims puisque ce sont elles qui connaissent le mieux leur territoire et les aspirations de leur milieu¹⁴⁷.

¹³⁷ Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec ;

¹³⁸ Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean ;

¹³⁹ Mauricie et Centre-du-Québec, Laurentides et Lanaudière ;

¹⁴⁰ Outaouais, Abitibi-Témiscamingue ;

¹⁴¹ Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

¹⁴² Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean ;

¹⁴³ Mauricie et Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Estrie ;

¹⁴⁴ Mauricie et Centre-du-Québec ;

¹⁴⁵ Côte-Nord ;

¹⁴⁶ Côte-Nord ;

¹⁴⁷ Outaouais, Mauricie et Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Estrie, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

Préoccupations

- **Le déficit d'information et d'implication des milieux** durant le processus de développement des projets miniers est une préoccupation exprimée dans une majorité de régions¹⁴⁸. Plusieurs groupes ont fait remarquer que cette problématique débute dès l'octroi des claims¹⁴⁹ alors que les municipalités ne sont pas informées, voire avisées¹⁵⁰. L'information n'est pas non plus transmise aux personnes directement concernées (propriétaires ou détenteurs de baux) par souci de protection des renseignements personnels¹⁵¹. Elle se trouve sur les plateformes qui sont méconnues et peu conviviales. Le simple affichage dans les journaux est un moyen considéré désuet dans une région¹⁵². En plus, les projets peuvent muter ou même changer de promoteurs en cours de développement, ce qui est une autre contrainte à la prévisibilité pour les milieux¹⁵³.
- **Plusieurs participants ont exprimé de la méfiance à l'égard du rôle joué par le MRNF**, mais également par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Ces ministères ne leur semblent pas avoir l'indépendance nécessaire pour jouer un rôle impartial¹⁵⁴ face à l'industrie minière. Certaines régions les considèrent carrément en situation de conflit d'intérêts face aux importants enjeux économiques¹⁵⁵. Un groupe a formulé des critiques sévères à l'égard des comités de suivi (comité de liaison) dont les membres sont rémunérés par le MRNF et semblent agir pour vendre les projets miniers aux citoyens : « c'est ni plus ni moins un comité de marketing »¹⁵⁶.
- **D'autres aspects du processus de consultation et de recherche de l'acceptabilité sociale** soulèvent des critiques ou de la méfiance dans certaines régions : l'information livrée par les promoteurs miniers est sujette à caution, ils cherchent à favoriser leurs intérêts avant ceux de la communauté d'accueil¹⁵⁷ ; le BAPE a un simple pouvoir de recommandation et non d'autorisation des projets¹⁵⁸ ; les entreprises et parfois même le MRNF semblent influencer la démarche avant les audiences publiques en offrant des dédommagements¹⁵⁹ ou à l'aide de « *commandites de banc de parc* »¹⁶⁰.
- **Une majorité de participants ont l'impression que le rapport de forces est inégal entre les milieux et l'industrie**, les municipalités n'ayant ni les ressources¹⁶¹ ni l'expertise¹⁶² pour comprendre et encore moins vérifier l'information fournie par les minières. Il se dégage une perception d'impuissance des citoyens¹⁶³ et des milieux¹⁶⁴ à faire valoir efficacement leurs intérêts dans le processus de développement des projets miniers et à obtenir toutes les garanties ou tous les engagements requis de la part des promoteurs¹⁶⁵.

¹⁴⁸ Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Estrie, Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James), Laurentides et Lanaudière ;

¹⁴⁹ Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

¹⁵⁰ Outaouais, Laurentides et Lanaudière, Mauricie et Centre-du-Québec, Abitibi-Témiscamingue ;

¹⁵¹ Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

¹⁵² Mauricie et Centre-du-Québec ;

¹⁵³ Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

¹⁵⁴ Laurentides et Lanaudière, Montréal, Laval et Montérégie ;

¹⁵⁵ Outaouais, Montréal, Laval et Montérégie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

¹⁵⁶ Abitibi-Témiscamingue ;

¹⁵⁷ Laurentides et Lanaudière, Mauricie et Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Estrie, Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

¹⁵⁸ Laurentides et Lanaudière ;

¹⁵⁹ Outaouais ;

¹⁶⁰ Abitibi-Témiscamingue ;

¹⁶¹ Outaouais ;

¹⁶² Outaouais, Abitibi-Témiscamingue ;

¹⁶³ Outaouais ;

¹⁶⁴ Abitibi-Témiscamingue, Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

¹⁶⁵ Abitibi-Témiscamingue ;

Suggestions

- **Plusieurs propositions touchent au processus de consultation** : que le MRNF définisse des critères précis d’acceptabilité sociale qui fassent consensus¹⁶⁶, quelques-uns ont été mentionnés dans plus d’une région (miser sur le plus de transformation localement ou au Québec¹⁶⁷ ; démontrer un véritable partenariat avec le milieu d’accueil¹⁶⁸ et consulter les citoyens le plus possible en amont du projet¹⁶⁹) ; créer une instance de consultation publique indépendante qui, au terme des audiences, aura un pouvoir d’autorisation sur tous les projets de développement minier¹⁷⁰ ; circonscrire la consultation à un échelon MRC ce qui pourrait favoriser l’acceptabilité sociale parce qu’il s’agit des populations directement interpellées¹⁷¹ ; favoriser une meilleure collaboration/implication interministérielle¹⁷² ; le respect des engagements et des critères initiaux d’acceptabilité devrait faire partie de la reddition de comptes et conditionner le renouvellement du bail minier (aux 10 ans).
- **Plusieurs mesures visent les citoyens** : mettre en place un mécanisme pour les informer dès l’étape d’octroi des claims et durant toutes les étapes subséquentes, de l’exploration à l’après-mine¹⁷³ ; mieux les informer de leurs droits et recours possibles, et des meilleures pratiques à attendre de l’industrie ; recueillir plus systématiquement les mesures de mitigation qu’ils voudraient voir s’appliquer dans les milieux d’accueil¹⁷⁴ ; développer de meilleurs outils de gestion des plaintes par les compagnies minières¹⁷⁵ ; informer les citoyens sur les délais de renaturalisation après l’exploitation et être transparent sur la restauration réellement possible¹⁷⁶ ; normer les dédommagements offerts aux propriétaires et établir une mesure de dérangement¹⁷⁷.
- **Des propositions concernent les municipalités** : leur offrir de l’aide financière pour qu’elles puissent effectuer leurs propres analyses et expertises¹⁷⁸ ; prévoir un outil pour les informer systématiquement lorsqu’un claim est octroyé sur leur territoire et avant les travaux de prospection pour qu’elles puissent réagir au besoin et aviser leurs citoyens¹⁷⁹ ;
- **Quelques suggestions concernent les comités de suivi ou de liaison avec les milieux** : mettre en place un comité de suivi dès l’avis d’inscription d’un claim (délai de 60 jours) et un comité citoyen dès que les études de faisabilité se révèlent positives¹⁸⁰ ; imposer la présence de groupes environnementaux sur les comités de suivi¹⁸¹ ; assurer une plus grande indépendance à ces comités face à l’industrie et au MRNF¹⁸².
- **D’autres aspects ont fait l’objet de propositions** : doter toutes les régions de Tables régionales de concertation minière (TRCM) pour servir d’intermédiaire entre le milieu minier et les citoyens¹⁸³ ; prendre en considération que les bassins versants ne se limitent pas aux régions administratives et que la préservation des sources d’eau potable est une condition d’acceptabilité sociale¹⁸⁴ ; indiquer les potentiels miniers sur le Plan d’affectation du territoire public (lorsque l’information est disponible) et non pas uniquement les baux miniers pour offrir plus de prévisibilité pour les autres secteurs d’activité¹⁸⁵.

¹⁶⁶ Outaouais, Laurentides et Lanaudière, Chaudière-Appalaches et Estrie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

¹⁶⁷ Mauricie et Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Estrie, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

¹⁶⁸ Chaudière-Appalaches et Estrie, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

¹⁶⁹ Chaudière-Appalaches et Estrie, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

¹⁷⁰ Laurentides et Lanaudière, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

¹⁷¹ Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

¹⁷² Mauricie et Centre-du-Québec ; Chaudière-Appalaches et Estrie ;

¹⁷³ Laurentides et Lanaudière, Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Estrie, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

¹⁷⁴ Chaudière-Appalaches et Estrie ;

¹⁷⁵ Abitibi-Témiscamingue ;

¹⁷⁶ Outaouais, Mauricie et Centre-du-Québec ;

¹⁷⁷ Outaouais ;

¹⁷⁸ Outaouais ;

¹⁷⁹ Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Estrie ;

¹⁸⁰ Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

¹⁸¹ Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

¹⁸² Abitibi-Témiscamingue ;

¹⁸³ Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

¹⁸⁴ Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

¹⁸⁵ Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

Préoccupations

- **La majorité des régions ont fait part de leurs préoccupations** concernant les risques de contamination des cours d'eau, eskers et prises d'eau potable¹⁸⁶ ainsi que des rejets affectant la qualité de l'air¹⁸⁷ qui peuvent dans les deux cas **constituer des menaces sérieuses à la santé des populations**. Les autres impacts plus fréquemment mentionnés sont le bruit et les vibrations¹⁸⁸ engendrés par les activités, dont le transport lourd, l'impact potentiel des forages¹⁸⁹ et de la machinerie sur les cours d'eau, les milieux humides¹⁹⁰ et le décapage des sols. Parmi les autres préoccupations, la présence de claims pouvant nuire à la désignation d'aires protégées¹⁹¹, le déboisement¹⁹², la compétition pour l'eau déjà rare dans certains secteurs (ex. Saint-Félix-de-Kingsey)¹⁹³, les quantités de résidus produits¹⁹⁴ et les risques inhérents de certains minerais (ex. : les résidus miniers radioactifs).¹⁹⁵ Le fly-in fly-out a même été mentionné dans une région comme un grand émetteur de GES¹⁹⁶.
- **Le manque d'encadrement, de surveillance et de contrôle par le gouvernement** est l'autre grand sujet de préoccupation dans les régions. Les principales lacunes soulevées : l'insuffisance perçue des ressources humaines et financières au MELCCFP, l'éloignement des bureaux des régions minières, le manque de suivi du respect des normes ou l'inadéquation de ces dernières ainsi qu'un manque de collaboration interministérielle¹⁹⁷. Le cas de la Fonderie Horn a été invoqué à plusieurs reprises. Certains participants ont parlé d'autorégulation de l'industrie¹⁹⁸, le manque de proactivité du MELCCFP qui attend les plaintes pour intervenir¹⁹⁹ ou qui annonce ses visites à l'avance²⁰⁰, les conflits d'intérêts chez les experts locaux face aux plus grands employeurs de la région²⁰¹ et le fait que les minières préfèrent parfois payer des amendes trop légères plutôt que se conformer aux normes²⁰². Quelques régions ont mentionné que les effets cumulatifs de l'ensemble des projets miniers sur un territoire ne sont pas pris en compte (les projets passés, présents et futurs)²⁰³; que les procédures d'évaluation environnementale sont à resserrer²⁰⁴ et que les groupes de citoyens (également dans les communautés) autochtones ne suffisent parfois pas à la demande de siéger sur tous les comités de suivi/liaison²⁰⁵.
- **Le sort des sites miniers après la phase d'exploitation** est un autre sujet de préoccupation pour les acteurs locaux, dont le sort des sites miniers orphelins²⁰⁶; les insuffisances des fonds de restauration et des garanties financières offertes²⁰⁷, le fait que les plans de réaménagement et de restauration s'appliquent uniquement aux lieux qui représentent des dangers potentiels²⁰⁸. Dans une région, des participants ont mis en doute la capacité du MRNF à vérifier la faisabilité du plan de réaménagement proposé pas les mines²⁰⁹ et un autre groupe a souligné que le post-mine démontre que l'industrie minière est par essence non renouvelable²¹⁰.

¹⁸⁶ Outaouais, Laurentides et Lanaudière, Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Estrie, Côte-Nord, Montréal, Laval et Montérégie, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

¹⁸⁷ Outaouais, Laurentides et Lanaudière, Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec ; Chaudière-Appalaches et Estrie, Montréal, Laval et Montérégie ;

¹⁸⁸ Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

¹⁸⁹ Outaouais, Abitibi-Témiscamingue ;

¹⁹⁰ Abitibi-Témiscamingue ;

¹⁹¹ Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec ;

¹⁹² Outaouais, Abitibi-Témiscamingue ;

¹⁹³ Mauricie et Centre-du-Québec ;

¹⁹⁴ Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

¹⁹⁵ Côte-Nord ;

¹⁹⁶ Abitibi-Témiscamingue ;

¹⁹⁷ Laurentides et Lanaudière, Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec, Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

¹⁹⁸ Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec ;

¹⁹⁹ Laurentides et Lanaudière, Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec, Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

²⁰⁰ Abitibi-Témiscamingue ;

²⁰¹ Abitibi-Témiscamingue ;

²⁰² Laurentides et Lanaudière ;

²⁰³ Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James), Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

²⁰⁴ Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

²⁰⁵ Abitibi-Témiscamingue ;

²⁰⁶ Chaudière-Appalaches et Estrie, Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

²⁰⁷ Laurentides et Lanaudière ;

²⁰⁸ Laurentides et Lanaudière, Côte-Nord, Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

²⁰⁹ Laurentides et Lanaudière ;

²¹⁰ Abitibi-Témiscamingue ;

- **Les perceptions divergent chez les participants quant à l'amélioration²¹¹ ou non²¹² des pratiques environnementales** des entreprises minières. Certaines régions remettent en question la bonne foi de l'industrie²¹³, les insuffisances du cadre réglementaire²¹⁴ ou son application²¹⁵ par le gouvernement. Il y a également une certaine méconnaissance des obligations auxquelles les entreprises doivent se soumettre, surtout concernant la phase postexploitation (ex. : dépôt d'un plan de réaménagement ou de restauration et de garanties financières)²¹⁶.

Suggestions

- Plusieurs propositions touchent **l'encadrement réglementaire et le resserrement des pratiques de l'industrie** : ajouter à la *Loi sur la qualité de l'environnement* des dispositions spécifiques à ce domaine d'activité²¹⁷ ; créer des organes de surveillance des normes environnementales pour l'industrie minière en leur accordant des moyens et des pouvoirs suffisants²¹⁸ ; prévoir des mécanismes de suivis plus rigoureux (qualité de l'eau, de l'air et santé publique)²¹⁹ ; protéger²²⁰ et réglementer davantage surtout en phase exploration (réduire les impacts sur les milieux humides²²¹ et le décapage des sols²²²) ; prévoir des mesures de protection des espèces menacées (ex. : caribous de Val-d'Or)²²³ ; accroître le rôle de vigilance des comités de suivi/liaison²²⁴ dont le pouvoir d'effectuer des contreexpertises aux frais des minières²²⁵ ; réaliser des visites impromptues²²⁶ ; obliger le traitement et le confinement des eaux directement sur les sites miniers pour éviter les enjeux de contamination des eaux et la percolation²²⁷ ; employer la main-d'œuvre du milieu d'accueil²²⁸ ; augmenter l'expertise en hydrogéologie au MRNF pour mieux évaluer les impacts à ce niveau²²⁹.
- Certaines **propositions se situent davantage en amont des projets, aux étapes d'analyse et d'évaluation** : rendre l'analyse du BAPE obligatoire pour tous les projets miniers sans restriction²³⁰ ainsi que les activités d'exploration²³¹ ; tenir compte des bassins versants²³² et des impacts cumulatifs (d'autres projets, des infrastructures connexes et des activités qui en découlent, dont le transport)²³³ lors de l'évaluation environnementale ; exiger une étude hydrogéologique pour chaque projet minier²³⁴ ; établir un seuil de modification du projet minier initial à partir duquel de nouvelles analyses d'impacts sont exigées²³⁵ ; prendre en considération toutes les conséquences environnementales potentielles dans le milieu d'accueil et convenir des mesures d'atténuation ou de compensation avec les municipalités²³⁶.

²¹¹ Mauricie et Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Estrie, Côte-Nord, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

²¹² Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Montréal, Laval et Montérégie ;

²¹³ Laurentides et Lanaudière ;

²¹⁴ Abitibi-Témiscamingue, Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

²¹⁵ Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec ;

²¹⁶ Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec ;

²¹⁷ Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

²¹⁸ Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Estrie, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

²¹⁹ Abitibi-Témiscamingue, Chaudière-Appalaches et Estrie ;

²²⁰ Outaouais ;

²²¹ Abitibi-Témiscamingue ;

²²² Abitibi-Témiscamingue ;

²²³ Abitibi-Témiscamingue ;

²²⁴ Abitibi-Témiscamingue ;

²²⁵ Abitibi-Témiscamingue ;

²²⁶ Abitibi-Témiscamingue ;

²²⁷ Mauricie et Centre-du-Québec ;

²²⁸ Abitibi-Témiscamingue ;

²²⁹ Abitibi-Témiscamingue ;

²³⁰ Abitibi-Témiscamingue ;

²³¹ Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

²³² Abitibi-Témiscamingue ;

²³³ Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

²³⁴ Abitibi-Témiscamingue ;

²³⁵ Abitibi-Témiscamingue ;

²³⁶ Outaouais, Abitibi-Témiscamingue ;

- **De nouvelles mesures compensatoires ou réparatoires ont été proposées** : indexer les fonds de restauration après-mine²³⁷ ; prévoir un fonds d'indemnisation en cas d'incident écologique et des dédommagements pour les milieux lors de la cessation des activités²³⁸ ; adapter les éventuelles mesures de compensation en fonction des réalités régionales²³⁹ ; élargir le territoire d'application des compensations (ex. renaturalisation des chemins déjà existants)²⁴⁰ ; rendre admissibles les travaux de compensation de milieux humides et hydriques²⁴¹ et les projets de restauration des anciens sites miniers²⁴² ; rendre obligatoire un plan de renaturalisation²⁴³ ou la restauration progressive des sites, au fur et à mesure de l'épuisement du minerai, pour ne pas attendre la fin de vie de la mine²⁴⁴.
- Finalement, **quelques régions ont formulé des propositions originales** : rendre l'ÉCOLOGO de l'AEMQ obligatoire pour tous les nouveaux projets de développement minier²⁴⁵ ; prévoir une veille des meilleures pratiques et encourager le développement du savoir par des organisations externes comme l'Observatoire national de l'amiante (ONA)²⁴⁶ ; favoriser une plus grande intégration des nouvelles technologies²⁴⁷, entre autres pour limiter les impacts environnementaux.

Thème 5. Retombées et bénéfices pour le Québec et les régions

Préoccupations

- Les acteurs locaux et régionaux ont plus souvent tendance à penser que les bénéfices que le Québec ou leur région retirent des activités minières ne sont pas suffisamment importants en regard des inconvénients qu'elles génèrent, notamment au niveau de la cohabitation²⁴⁸ avec les autres activités sur le territoire, les charges supplémentaires pour les milieux d'accueil²⁴⁹, la diminution de la qualité de vie à proximité des sites d'exploitation²⁵⁰ et le passif des sites fermés²⁵¹. Les régions faisant état d'un bilan positif sont moins nombreuses²⁵².
- Plusieurs participants estiment que **les redevances versées par les minières sont loin de couvrir les frais directs et indirects** refilés aux contribuables locaux ou québécois pour l'entretien et la réfection des routes/infrastructures²⁵³ ou les besoins accrus en service (comme l'aqueduc et les égouts, la sécurité publique et incendie)²⁵⁴. Le déficit paraît plus important pour les municipalités qui reçoivent l'essentiel de la facture, mais une fraction des revenus. Quelques régions ont critiqué la méthode de distribution des redevances *per capita* qui désavantage les milieux d'accueil généralement peu peuplés.²⁵⁵ Les ressources naturelles appartiennent à tous les Québécois, ils devraient pouvoir profiter de plus grandes retombées.²⁵⁶

²³⁷ Laurentides et Lanaudière ;

²³⁸ Laurentides et Lanaudière ;

²³⁹ Abitibi-Témiscamingue ;

²⁴⁰ Abitibi-Témiscamingue ;

²⁴¹ Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

²⁴² Abitibi-Témiscamingue ;

²⁴³ Abitibi-Témiscamingue ;

²⁴⁴ Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

²⁴⁵ Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

²⁴⁶ Chaudière-Appalaches et Estrie, Côte-Nord ;

²⁴⁷ Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

²⁴⁸ Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Montréal, Laval et Montérégie ;

²⁴⁹ Laurentides et Lanaudière ;

²⁵⁰ Mauricie et Centre-du-Québec ;

²⁵¹ Chaudière-Appalaches et Estrie ;

²⁵² Laurentides et Lanaudière ;

²⁵³ Laurentides et Lanaudière ;

²⁵⁴ Laurentides et Lanaudière ;

²⁵⁵ Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec, Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

²⁵⁶ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

- Les participants énumèrent les divers **avantages accordés aux entreprises que certains considèrent injustifiés** en raison des profits qu'elles réalisent²⁵⁷ : des exemptions fiscales généreuses (une étude a même été citée <https://iris-recherche.gc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Etude-Mines-web.pdf>)²⁵⁸; les programmes d'aide financière du gouvernement provincial ; l'injection de capitaux via Investissement Québec²⁵⁹ ; des crédits d'impôt et les mesures de report ou d'évitement fiscal.
- **La vulnérabilité des villes mono-industrielles** érigées autour d'une mine en préoccupe quelques-uns²⁶⁰ tout comme le fait que certaines dépendent du financement discrétionnaire des entreprises pour se payer des services (ex. : salle de curling)²⁶¹.
- Quelques régions ont affirmé que les **coûts non financiers sont souvent sous-estimés**, comme les impacts négatifs sur l'environnement²⁶² ou sur les activités récréotouristiques²⁶³ et le passif minier dont la restauration doit être assumée par le milieu d'accueil.²⁶⁴
- **À l'inverse, des bénéfiques peuvent être largement surestimés**, comme la création d'emploi dans les milieux faiblement peuplés, si une partie de la main-d'œuvre pratique le « *fly in fly out* »²⁶⁵, sans compter les problèmes sociaux que ce phénomène provoque (prostitution et consommation de drogues)²⁶⁶. Les salaires versés dans l'industrie sont très intéressants, mais ils causent des disparités économiques importantes et occasionnent une concurrence inégale avec les autres employeurs présents dans le milieu²⁶⁷.

Suggestions

- Une majorité de régions souhaitent augmenter les retombées économiques en favorisant ou en obligeant les entreprises à **effectuer davantage de transformation** (2^e ou 3^e) dans les milieux d'accueil, sinon au Québec²⁶⁸, ou à acheter plus de biens et de services locaux.²⁶⁹ Certaines régions ont souligné les importants **bénéfiques économiques et environnementaux de la circularité**, surtout en ce qui concerne les minéraux critiques et stratégiques requis pour la transition énergétique.²⁷⁰
- **D'autres propositions visent à accroître les bénéfiques actuels ou à réduire les coûts pour les municipalités ou les communautés** : aide financière pour aider à revitaliser les sites miniers orphelins²⁷¹ ; inciter les entreprises à proposer des sources de revenus autres que la taxation foncière pour les municipalités et en faire un critère d'acceptabilité sociale (ex. *production éolienne*)²⁷² ; uniformiser le financement gouvernemental aux municipalités via les redevances²⁷³ ; impliquer davantage les communautés autochtones dans le développement sur le territoire.²⁷⁴
- Plusieurs groupes ont proposé d'autres **mesures concernant les redevances et les différents avantages fiscaux consentis aux minières** : accroître les redevances en les ajustant proportionnellement aux profits et aux tonnages extraits²⁷⁵ ; calculer les redevances sur la valeur brute du minerai puisqu'il s'agit d'une richesse non

²⁵⁷ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

²⁵⁸ Laurentides et Lanaudière, Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

²⁵⁹ Laurentides et Lanaudière ;

²⁶⁰ Mauricie et Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Estrie ;

²⁶¹ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

²⁶² Laurentides et Lanaudière ;

²⁶³ Laurentides et Lanaudière ;

²⁶⁴ Chaudière-Appalaches et Estrie, Côte-Nord ;

²⁶⁵ Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

²⁶⁶ Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

²⁶⁷ Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

²⁶⁸ Abitibi-Témiscamingue, Chaudière-Appalaches et Estrie, Côte-Nord, Montréal, Laval et Montérégie, Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

²⁶⁹ Chaudière-Appalaches et Estrie, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

²⁷⁰ Chaudière-Appalaches et Estrie, Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean ;

²⁷¹ Chaudière-Appalaches et Estrie ;

²⁷² Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James), Chaudière-Appalaches et Estrie ;

²⁷³ Chaudière-Appalaches et Estrie ;

²⁷⁴ Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord ;

²⁷⁵ Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

renouvelable²⁷⁶; ne plus permettre aux entreprises de soustraire les redevances versées de leurs revenus imposables²⁷⁷; attribuer une partie des redevances aux communautés mono-industrielles (fonds de diversification pour pallier à une fermeture éventuelle)²⁷⁸ et aux communautés autochtones²⁷⁹.

- **Des propositions plus drastiques** ont été émises dans quelques régions : abolir tous les crédits d'impôt aux entreprises minières²⁸⁰; ne plus financer la recherche pouvant déboucher sur des gains de productivité pour les entreprises minières²⁸¹; élargir les obligations de divulgation concernant la production (tonnage) et les rendements financiers²⁸².
- D'autres propositions visent à s'assurer que les **emplois créés par de nouveaux projets profiteront le plus possible aux milieux d'accueil** : concevoir un plan d'immigration pour combler les déficits en main-d'œuvre dans la région incluant des mesures adéquates pour l'intégration des nouveaux arrivants²⁸³; s'assurer que la main-d'œuvre locale est majoritairement disponible et limiter au maximum le « *fly in fly out* »²⁸⁴.

Thème 6. Contribution à la décarbonation et à la transition vers une économie verte

Préoccupations

- Les groupes sont ambivalents quant à la pertinence de miser sur le développement minier pour contribuer à la décarbonation de l'économie et bâtir une économie verte : certains participants sont très favorables à l'idée, mais à la condition que le développement minier se fasse avec le consentement des milieux d'accueil²⁸⁵; d'autres sont réfractaires parce qu'ils doutent que l'empreinte carbone soit significativement réduite au final.²⁸⁶ Parmi eux, certains estiment que transiter vers des véhicules individuels électriques ne change rien au mode actuel de surconsommation²⁸⁷. Cette stratégie leur serait acceptable à condition que le Québec se tourne résolument vers le transport collectif. Ils considèrent que la diminution des GES ne passe pas nécessairement par l'électrification des transports²⁸⁸.
- **Certaines régions sont préoccupées par le fait de poursuivre l'extraction des ressources naturelles** tout en continuant à enfouir des matériaux qui ne sont que partiellement valorisés, préconisant plutôt un virage décisif vers l'économie circulaire²⁸⁹. Un groupe a partagé une vision très tranchée de la question : la poursuite de l'activité minière constitue une menace pour la biodiversité et ne peut que perpétuer la crise climatique actuelle.²⁹⁰

Suggestions

- Les participants proposent de bien analyser la pertinence de faire jouer au secteur minier un rôle dans la stratégie de décarbonation de l'économie québécoise et, le cas échéant, de l'assortir de conditions strictes :

²⁷⁶ Abitibi-Témiscamingue ;

²⁷⁷ Abitibi-Témiscamingue ;

²⁷⁸ Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

²⁷⁹ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

²⁸⁰ Abitibi-Témiscamingue, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

²⁸¹ Abitibi-Témiscamingue ;

²⁸² Mauricie et Centre-du-Québec ;

²⁸³ Abitibi-Témiscamingue ;

²⁸⁴ Chaudière-Appalaches et Estrie, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

²⁸⁵ Outaouais, Laurentides et Lanaudière, Mauricie et Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Estrie, Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

²⁸⁶ Outaouais, Laurentides et Lanaudière, Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec, Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

²⁸⁷ Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Estrie, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

²⁸⁸ Mauricie et Centre-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

²⁸⁹ Mauricie et Centre-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

²⁹⁰ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

- **Décréter un moratoire sur l'exploitation minière** le temps de se donner une véritable vision de l'avenir énergétique du Québec et du rôle que pourrait y jouer ou non le secteur minier²⁹¹ ; prioriser une approche de sobriété énergétique²⁹² en remettant en question le mode de surconsommation actuel²⁹³ ;
- **Prioriser le transport actif et collectif** plutôt que l'électrification des transports individuels²⁹⁴ ; réorienter les incitatifs financiers existants dans cette direction²⁹⁵ ;
- **Limiter l'extraction à ce qui est nécessaire pour la transition énergétique du Québec**²⁹⁶ ; faire de l'économie circulaire une condition *sine qua non* pour continuer à prélever des ressources premières du sous-sol²⁹⁷ ; évaluer le potentiel en minéraux critiques et stratégiques (MCS) dans les anciens sites non revitalisés (résidus) avant d'envisager l'ouverture de nouvelles mines²⁹⁸ ;
- **Exiger que tout nouveau projet minier soit évalué** selon les émissions de GES produites par ses activités directes et indirectes, et à la lumière d'un bilan quant à sa contribution globale à partir d'une analyse de **cycle** de vie de ses opérations²⁹⁹.

3.3.3. Particularités régionales

Il y a beaucoup de similarités dans les préoccupations exprimées par les acteurs de tous les coins du Québec. Les particularités régionales découlent surtout de la présence ou non d'une activité minière et à son importance. Il y a évidemment quelques problématiques spécifiques (ex. : la prise en considération de la communauté jamésienne dans le Nord-du-Québec) et des dossiers locaux (ex. : mine de graphite à Saint-Michel-des-Saints, relance à Murdochville) qui ont été abordés.

Les acteurs des régions minières sont davantage préoccupés par la précarité du développement mono-industriel dans un secteur où les ressources ne sont pas renouvelables, les problèmes socioéconomiques affectant leurs milieux (décrochage scolaire, pénurie de main-d'œuvre et de logements, disparités économiques, etc.) ainsi que la cohabitation avec les autres activités (pratiques traditionnelles des autochtones, récréotourisme et villégiature), et ce malgré l'immensité de certains territoires.

L'enjeu de la cohabitation préoccupe également les participants des autres régions, mais en tant que menace potentielle avec l'explosion des claims miniers, et la vive inquiétude que cela sème parmi leurs concitoyens dans plusieurs milieux.

²⁹¹ Mauricie et Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches et Estrie ;

²⁹² Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

²⁹³ Mauricie et Centre-du-Québec ;

²⁹⁴ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent, Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) ;

²⁹⁵ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

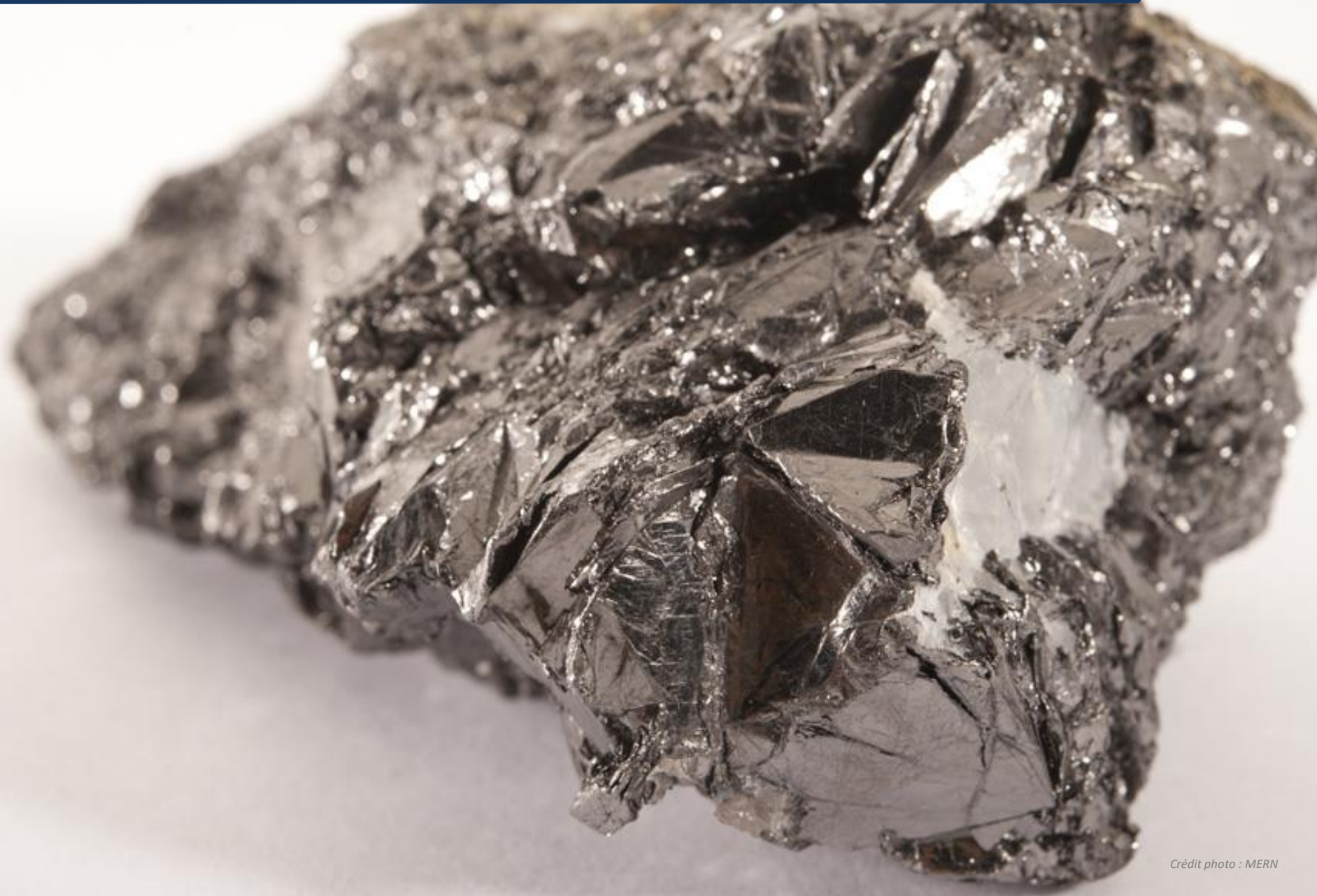
²⁹⁶ Chaudière-Appalaches et Estrie, Côte-Nord ;

²⁹⁷ Mauricie et Centre-du-Québec, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent ;

²⁹⁸ Mauricie et Centre-du-Québec ;

²⁹⁹ Mauricie et Centre-du-Québec ;

4. PARTICIPATION EN LIGNE



4.1. Faits saillants

Profil des répondants, niveau d'information et de préoccupation

Les participants à la consultation en ligne présentent d'importantes différences sociodémographiques avec la population québécoise (18+) : la proportion d'hommes est légèrement supérieure ; les jeunes sont largement sous-représentés, particulièrement les 18 à 34 ans ; les diplômés universitaires sont majoritaires, donc largement surreprésentés ; à l'inverse, on constate une importante sous-représentation des anglophones, des allophones et des grandes régions urbaines, principalement de Montréal (RMR). Les régions des Laurentides et de l'Outaouais sont largement surreprésentées avec 39,1 % des répondants mais seulement 12,0 % de la population québécoise. De plus, ces régions accueillent 60 % des résidences secondaires déclarées.

Près de la moitié des répondants (48 %) affirme qu'il y a de l'activité minière dans leur région ou localité. La majorité (70 %) ne travaille pas ou ne connaît personne qui travaille dans le domaine minier, alors que 8 % déclarent y œuvrer, un pourcentage qui s'élève à 53 % en Abitibi-Témiscamingue (# 3), 30 % sur la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4) et 24 % dans la Capitale-Nationale/Saguenay-Lac-Saint-Jean (# 5). Il s'agit des seules régions où une majorité de répondants travaillent ou connaissent quelqu'un qui travaille dans le domaine.

Environ la moitié des répondants (52 %) s'estiment mal informés et une forte majorité (92 %) est préoccupée par l'activité minière au Québec ou dans leur région, dont 69 % « très préoccupés » et 23 % « assez préoccupés ». Ils mentionnent en moyenne 3,3 grands sujets de préoccupation qui sont principalement liés à l'environnement et à la santé de la population (93 %), à la réglementation des activités minières (dont l'octroi des claims) (66 %), aux effets sur les communautés locales et autochtones (64 %) et à la cohabitation entre les activités minières et les autres activités sur le territoire (63 %). L'ordre d'importance des préoccupations est similaire dans l'ensemble des régions.

Effets positifs et négatifs et bénéfices générés

Six répondants sur dix (60 %) perçoivent des effets positifs de l'activité minière et 16 % déclarent être touchés personnellement par ces effets qui sont plus souvent la « création d'emploi/le niveau d'emploi » (34 %), la « contribution à la vitalité économique de la région » (26 %) et la « contribution à la transition énergétique, aux technologies propres et à la décarbonation » (22 %).

À l'inverse, 97 % constatent des effets négatifs, dont une majorité qui se sent personnellement touchée (54 %). Ces effets sont plus souvent reliés à « l'environnement et la santé de la population » (90 %), « la qualité de vie affectée par des nuisances (poussière, vibration, odeur, dérangement, bruit) » (82 %), « le paysage et l'état des sites après-mine » (80 %), « la proximité des mines avec les milieux habités » (70 %), « l'augmentation de l'achalandage de transport lourd » (70 %) et les impacts sur « les activités de villégiature » (69 %).

Seulement 14 % des participants à la consultation considèrent que le Québec retire des bénéfices suffisants de l'activité minière considérant ses impacts positifs ou négatifs, en se basant principalement sur les retombées économiques (redevances, emplois créés, bons salaires, etc.). La forte majorité qui juge ces bénéfices insuffisants (67 %) invoque les impacts sur l'environnement et la santé de la population (eau, sol, air, biodiversité) (56 %) ou des retombées économiques pas assez importantes (28 %). Dans les régions où

il y a de l'activité minière, seulement 12 % des répondants estiment que les bénéfices générés dans leur milieu sont suffisants contre 67 % qui les jugent insuffisants, avec 19 % qui ne peuvent se prononcer. Les arguments pour et contre sont les mêmes que ceux énumérés au paragraphe précédent.

Harmonisation des usages et cohabitation

La grande majorité de répondants (93 %) a des inquiétudes quant à des incompatibilités sur le territoire entre les activités minières et d'autres activités dans leur région/localité, principalement avec les territoires protégés ou conservés pour la biodiversité (78 %) ou avec la villégiature et le tourisme (72 %). Les principales mesures suggérées pour faciliter la cohabitation consistent à réduire les impacts environnementaux de l'industrie, soustraire certains territoires à l'activité minière, impliquer davantage les milieux, leur donner plus de pouvoirs décisionnels et favoriser une communication transparente durant le processus d'autorisation et de suivi des projets.

Bien que plusieurs arrivent à identifier des solutions pour faciliter la cohabitation et prévenir des incompatibilités dans le futur, la majorité des participants à la consultation (63 %) ne croit pas que la cohabitation entre les activités minières et les autres activités sur le territoire puisse être harmonieuse. Ce résultat dissimule cependant une polarisation des points de vue entre les régions : quatre d'entre elles, rassemblant près de 80 % des répondants, sont fortement sceptiques alors que quatre autres, qui comptent moins de 20 %, ont des majorités qui croient la cohabitation possible.

Les principaux facteurs favorables à une cohabitation harmonieuse sont l'implication et le respect de la volonté des milieux et l'encadrement gouvernemental (législation, normes environnementales et surveillance). Une forte majorité de répondants (81 %) considère d'ailleurs que la réglementation gouvernementale est insuffisante ou inexistante pour assurer la cohabitation avec les autres activités sur le territoire.

Les facteurs qui font douter les sceptiques sont principalement les impacts majeurs sur l'environnement (bruit, pollution, destruction des territoires, etc.), la proximité avec les zones habitées et l'incompatibilité avec d'autres activités prioritaires pour les milieux (villégiature, de tourisme, aires protégées, etc.).

Autorisations gouvernementales, titres d'exploration et droits miniers

Une forte majorité des répondants (89 %) se dit préoccupée à l'égard des claims autorisés sur le territoire, dont 67 % qui sont « très préoccupés ». Ces gens énoncent en moyenne sept facteurs d'inquiétude dont les plus fréquents sont l'impact sur l'environnement et la santé de la population (84 %), la trop grande facilité à se procurer les claims (79 %) et l'impact potentiel sur leur qualité de vie (75 %), un sentiment de dépossession et les craintes liées à l'impossibilité d'agir (71 %) et la possibilité de développement d'une mine (71 %).

La quasi-totalité des répondants préoccupés (93 %) a formulé des propositions (en moyenne six) qui permettraient de réduire leur niveau de préoccupation, dont « avoir l'assurance que l'octroi de claims n'est possible qu'aux endroits où il y a de l'acceptabilité sociale » (71 %) ; limiter l'octroi des claims (69 %) ; avoir l'assurance que les travaux d'exploration sont réalisés selon des pratiques environnementales exemplaires (59 %) ; être avisé de l'octroi de claims dans un secteur qui les touche, qu'il y ait des travaux d'exploration ou non (54 %) ; avoir l'assurance que le site est complètement restauré après son usage (53 %).

Seulement 8,3 % des répondants considèrent que la réglementation gouvernementale concernant l'octroi des claims est suffisante. Ceux qui la jugent inadéquate invoquent plus souvent les « normes trop peu exigeantes » (51 %), la « préséance des activités minières sur les autres activités » (41 %), la « faible prise en compte des préoccupations des communautés locales et autochtones » (40 %), le fait que l'industrie « s'autocontrôle » et que le « gouvernement ne contrôle pas suffisamment le respect des normes », les deux à 36 %.

Protection de l'environnement, de la santé et de l'encadrement

Seulement 8,7 % des participants à la consultation jugent la réglementation gouvernementale suffisante pour protéger l'environnement et la santé des populations. Ceux qui la considèrent insuffisante ou inexistante mentionnent plus souvent des « normes trop peu exigeantes » (53 %), un « manque de contrôle gouvernemental » (51 %), la « présence des activités minières sur les autres activités » (36 %) et « l'autocontrôle de l'industrie minière » (34 %).

De même, seulement 7,9 % des participants à la consultation jugent la réglementation gouvernementale suffisante concernant l'après-mine, une fois les activités terminées. Les répondants qui la considèrent inexistante ou insuffisante basent leur jugement principalement sur les normes qu'ils jugent trop peu exigeantes (59 %) ou sur la perception d'un manque de contrôle du respect des normes par le gouvernement (55 %).

La moitié des répondants (51 %) sont d'avis que les pratiques environnementales de l'industrie minière tendent à rester les mêmes alors que 16 % perçoivent une amélioration et 19 % une dégradation. On observe un certain clivage entre les régions, quatre comptent davantage de répondants qui estiment que les pratiques des entreprises tendent à s'améliorer plutôt que se détériorer.

Acceptabilité sociale et implication citoyenne

La moitié des répondants (51 %) sont opposés au développement de l'activité minière au Québec, le quart est en faveur et un autre quart n'a pas d'opinion arrêtée. Dans cinq régions qui totalisent 80 % des répondants, une majorité est opposée au développement minier.

Le niveau de défaveur atteint 78 % pour les projets miniers situés dans la région ou la localité des répondants, dont 54,4 % qui sont « tout à fait défavorables » et 23,1 %, « plutôt défavorables ». Les opposants sont majoritaires dans toutes les régions sauf dans l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord/Nord-du-Québec.

Plus du tiers des répondants (37 %) affirme qu'il n'y a rien qui pourrait accroître l'acceptabilité d'un projet minier dans leur région ou localité. Les arguments les plus susceptibles d'améliorer l'acceptabilité sont le respect des meilleures pratiques en matière de protection de l'environnement par le promoteur (46 %), le fait d'éloigner les mines des zones habitées (39 %) et le fait de savoir que le projet intègre des principes d'économie circulaire, notamment l'utilisation optimale des résidus (35 %).

Afin de pouvoir se forger une opinion éclairée sur un projet minier, les répondants aimeraient avoir des informations sur ses impacts sur l'environnement et la santé de la population (74 %), le détail des mesures de protection mises en place pour minimiser les impacts (66 %), une description du plan d'après-mine (58 %), ses impacts sur leur qualité de vie (57 %) et sur la valeur de leur propriété et de leur quartier (51 %).

Environ les deux tiers des participants à la consultation (65 %) aimeraient être impliqués de différentes façons dans le développement de l'activité minière. Seulement 13 % considèrent que la réglementation gouvernementale relative à l'implication des communautés locales et autochtones est suffisante. Les autres invoquent principalement le manque de prise en compte des préoccupations des communautés locales et autochtones (57 %).

Particularités entre les régions et les sous-groupes

Les participants à la consultation des régions de l'Outaouais, des Laurentides et de Lanaudière ont une perception particulièrement négative de l'activité minière et sont plus fortement opposés à son développement, surtout à des projets miniers situés dans leur milieu. Ils ont une grande influence sur les résultats globaux puisque ces régions totalisent 42,5 % de tous les répondants et abritent 66 % des résidences secondaires.

Les répondants des principales régions minières (Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Nord-du-Québec), et dans une moindre mesure la Capitale-Nationale et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, ont nettement tendance à percevoir plus positivement l'activité minière et son développement au Québec et dans leur milieu, ce qui ne les empêche pas d'avoir des préoccupations et des inquiétudes sur plusieurs aspects reliés. Ce constat est évidemment applicable également aux gens qui travaillent dans le domaine minier ou qui connaissent quelqu'un qui y œuvre.

Les variables sociodémographiques génèrent moins de différences, probablement parce qu'il ne s'agit pas d'un échantillon représentatif et que certains segments sont largement sous ou surreprésentés. Cependant, certains indicateurs varient significativement avec l'âge des répondants, soit le niveau de préoccupation, les possibilités de cohabitation et le désir d'être mieux informé pour porter un jugement éclairé sur un projet.

Plus déterminantes sont les variables perceptuelles, dont certaines paraissent corrélées comme le fait de croire la cohabitation possible, ou non, entre les activités minières et les autres activités sur le territoire, le fait d'être favorable, ou non, au développement minier au Québec ou dans son milieu et, surtout, le niveau de préoccupation à l'égard de l'activité minière et de l'octroi des claims.

4.2. Perception et préoccupations globales à l'égard de l'activité minière

1. Activité minière dans la région du répondant

Près de la moitié des répondants (47,7 %) affirment qu'il y a de l'activité minière dans leur région ou localité, ce qui inclut leur résidence principale et secondaire le cas échéant. Sans surprise, deux régions affichent des taux très élevés, soit l'Abitibi-Témiscamingue (# 3) (96,9 %) et la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4) (85,2 %). Soulignons que près d'un répondant sur cinq n'est pas en mesure de dire s'il y a ou non de l'activité minière dans son milieu, des proportions un peu plus élevées dans les régions de Montréal/Laval/Montérégie (# 7) et Laurentides/Lanaudière (# 2).

1. Est-ce qu'il y a de l'activité minière dans votre région ou votre localité (résidence principale et secondaire le cas échéant) ?	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
Oui	47,7 %	61,6 %	47,4 %	96,9 %	85,2 %	35,5 %	51,7 %	31,4 %	37,8 %	55,5 %
Non	33,8 %	22,6 %	30,4 %	1,0 %	14,8 %	52,6 %	29,3 %	45,8 %	41,9 %	28,7 %
Je ne sais pas	18,5 %	15,8 %	22,1 %	2,1 %	--	11,8 %	19,0 %	22,7 %	20,3 %	15,9 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

2. Travaille ou connaît quelqu'un de son entourage qui travaille dans l'industrie minière

Une forte majorité de répondants (70,4 %) ne travaillent pas ou ne connaissent personne qui travaille dans le domaine minier, alors que 7,8 % déclarent y œuvrer, un pourcentage qui s'élève à 52,6 % en Abitibi-Témiscamingue (# 3), 29,6 % sur la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4) et 23,7 % dans la Capitale-Nationale/Saguenay-Lac-Saint-Jean (# 5).

Dans ces trois régions, une majorité de répondants travaillent ou connaissent quelqu'un qui travaille dans le domaine : 96,9 % en Abitibi-Témiscamingue (# 3) ; 77,7 % dans la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4) (14,8 %) et 66,7 % dans la Capitale-Nationale/Saguenay-Lac-Saint-Jean (# 5).

Le fait de connaître quelqu'un qui travaille dans l'industrie ou d'y travailler soi-même influence nettement l'opinion des répondants sur la plupart des aspects du sondage. C'est particulièrement évident pour les employés du secteur minier qui se démarquent sur certaines questions clés :

- Plus souvent tendance à se percevoir comme une personne informée par rapport à l'activité minière (94,6 %) comparativement aux répondants qui ne travaillent pas dans le domaine ni ne connaissent quelqu'un qui y travaille (39,8 %) ;
- Moins nombreux à se dire préoccupés à l'égard de l'activité (55,6 %) comparativement aux répondants qui ne travaillent pas dans le domaine ni ne connaissent quelqu'un qui y travaille (95,8 %) ;
- Plus souvent porter à penser que la cohabitation harmonieuse avec les autres activités est possible (89,8 %) comparativement aux répondants qui ne travaillent pas dans le domaine ni ne connaissent quelqu'un qui y travaille (22,9 %) ;
- Très majoritairement favorables à un développement minier au Québec ou dans leur région (86,8 % et 79,9 % respectivement) comparativement aux répondants qui ne travaillent pas dans le domaine ni ne connaissent quelqu'un qui y travaille (15,9 % et 4,8 %) ;

2. Œuvrez-vous de près ou de loin dans l'industrie minière ou connaissez-vous quelqu'un de votre entourage qui travaille dans le domaine minier ?	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1955	339	498	91	26	142	58	565	73	163
Non, je ne travaille pas dans le domaine et ne connais personne qui travaille dans le domaine	70,4 %	82,1 %	78,5 %	3,1 %	14,8 %	49,3 %	62,1 %	74,5 %	64,9 %	80,5 %
Je ne travaille pas dans le domaine, mais je connais quelqu'un qui y travaille	19,4 %	15,5 %	16,8 %	44,3 %	48,1 %	23,0 %	27,6 %	18,8 %	21,6 %	11,6 %
Je travaille dans le domaine	7,8 %	1,5 %	2,6 %	52,6 %	29,6 %	23,7 %	5,2 %	4,7 %	10,8 %	2,4 %
Je préfère ne pas répondre	2,4 %	0,9 %	2,2 %	--	7,4 %	3,9 %	5,2 %	2,1 %	2,7 %	5,5 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

3. Niveau d'information par rapport à l'activité minière

Un peu plus d'un répondant sur deux (52,2 %) s'estime « mal informé » par rapport à l'activité minière, dont 43 % se perçoivent peu informés et 9,2 %, pas du tout informés. Ces proportions sont les plus élevées dans les régions de la Mauricie/Centre-du-Québec (# 9) (64 %) et des Laurentides/Lanaudière (# 2) (63,4 %).

À l'inverse, 47,8 % des répondants se considèrent « informés », une proportion qui grimpe à 91,8 % dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (# 3) et à 85,2 % sur la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4). La quasi-totalité des répondants qui travaillent dans le domaine minier se considère « informés » sur leur secteur (94,8 %).

3. Par rapport à l'activité minière au Québec ou dans votre région, diriez-vous que vous êtes...	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>N</i>	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
Informé	47,8 %	55,1 %	36,6 %	91,8 %	85,2 %	57,2 %	46,6 %	44,4 %	54,1 %	36,0 %
Très informé	12,0 %	10,9 %	6,5 %	52,6 %	44,4 %	19,7 %	6,9 %	9,9 %	8,1 %	6,1 %
Assez informé	35,8 %	44,3 %	30,0 %	39,2 %	40,7 %	37,5 %	39,7 %	34,5 %	45,9 %	29,9 %
Non informé	52,2 %	44,9 %	63,4 %	8,2 %	14,8 %	42,8 %	53,4 %	55,6 %	45,9 %	64,0 %
Peu informé	43,0 %	36,4 %	51,4 %	8,2 %	14,8 %	34,9 %	41,4 %	45,8 %	43,2 %	53,7 %
Pas du tout informé	9,2 %	8,5 %	12,1 %	--	--	7,9 %	12,1 %	9,7 %	2,7 %	10,4 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

4. Niveau de préoccupation à l'égard de l'activité minière

Une forte majorité (92,0 %) des répondants affirment être préoccupés par l'activité minière au Québec ou dans leur région, dont 68,9 % qui se disent « très préoccupés » et 23,1 % « assez préoccupés ». Si on ajoute 6,0 % de répondants « peu préoccupés », on arrive à un total de 98,0 % ayant un minimum de préoccupations.

Avec un résultat global aussi élevé, il n'est pas surprenant de constater que les répondants préoccupés sont majoritaires dans tous les sous-groupes et pour la plupart des croisements de variables (milieu de vie, informé ou non, touché personnellement par des impacts positifs ou négatifs, etc.). Ces majorités sont cependant significativement moins fortes dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue (# 3) (70,1 %) et parmi les gens qui travaillent dans le secteur minier (55,5 %).

La proportion de gens « très préoccupés » a tendance à croître avec l'âge des répondants. Le degré de préoccupation a un impact sur la propension des répondants à se montrer favorables au développement de l'activité minière au Québec ou à accueillir positivement un projet minier dans sa région ou sa localité.

4. Quel est votre degré de préoccupation à l'égard de l'activité minière au Québec ou dans votre région? Diriez-vous que vous êtes ...	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
Préoccupé	92,0 %	95,6 %	95,7 %	70,1 %	88,9 %	82,9 %	96,6 %	91,3 %	91,9 %	95,7 %
<i>Très préoccupé</i>	68,9 %	78,3 %	70,2 %	42,3 %	63,0 %	52,0 %	70,7 %	71,2 %	59,5 %	73,2 %
<i>Assez préoccupé</i>	23,1 %	17,3 %	25,5 %	27,8 %	25,9 %	30,9 %	25,9 %	20,1 %	32,4 %	22,6 %
Non préoccupé	8,0 %	4,4 %	4,3 %	29,9 %	11,1 %	17,1 %	3,4 %	8,7 %	8,1 %	4,3 %
<i>Peu préoccupé</i>	6,0 %	3,8 %	2,8 %	23,7 %	7,4 %	10,5 %	3,4 %	6,8 %	6,8 %	3,7 %
<i>Pas du tout préoccupé</i>	2,0 %	0,6 %	1,6 %	6,2 %	3,7 %	6,6 %	--	1,9 %	1,4 %	0,6 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

5. Principales préoccupations relatives à l'égard de l'activité minière

Les aspects liés à l'environnement et à la santé de la population sont le principal sujet de préoccupation des répondants (92,5 %) quand il est question de l'activité minière, dans des proportions moindres, mais non négligeables en Abitibi-Témiscamingue (# 3) (70,4 %) et dans la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4) (80,8 %).

La réglementation des activités minières apparaît au second rang à 66,3 %, mais préoccupe de façon plus importante les résidents des régions de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine/Bas-Saint-Laurent (# 6) (84,5 %) et de la Mauricie/Centre-du-Québec (# 9) (76,1 %). Cet aspect inquiète relativement moins les gens qui se disent peu préoccupés par l'activité minière (29 %).

Les effets sur les communautés locales et autochtones (64,2 %) et la cohabitation entre les activités minières et les autres activités sur le territoire (62,8 %) n'arrivent pas très loin derrière, mais avec des différences moins significatives dans les sous-groupes.

Les considérations économiques ne préoccupent qu'une minorité de répondants, mais davantage les personnes qui travaillent dans le domaine minier (46,2 % pour les aspects économiques à l'échelle régionale ou locale, 30 % pour les aspects économiques à l'échelle nationale). Les répondants ont mentionné en moyenne 3,3 grands sujets de préoccupation. L'ordre d'importance des préoccupations est similaire dans l'ensemble des régions.

5. Quelles sont vos plus grandes préoccupations à l'égard de l'activité minière au Québec, dans votre région ou dans votre localité ?	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1955	339	498	91	26	142	58	565	73	163
Aspects environnementaux et sur la santé de la population (eau, sol, air, biodiversité)	92,5 %	92,9 %	93,8 %	71,4 %	80,8 %	85,9 %	93,1 %	97,2 %	91,8 %	90,8 %
Règlementation des activités minières (octroi des claims et autres droits miniers, etc.)	66,3 %	67,8 %	65,9 %	51,6 %	65,4 %	52,1 %	84,5 %	67,1 %	65,8 %	76,1 %
Effets sur les communautés locales et autochtones (milieu de vie, etc.)	64,2 %	63,4 %	63,1 %	53,8 %	73,1 %	62,0 %	72,4 %	67,8 %	61,6 %	62,0 %
Cohabitation entre les activités minières et les autres activités sur le territoire	62,8 %	63,7 %	70,5 %	57,1 %	57,7 %	57,0 %	63,8 %	59,1 %	50,7 %	63,8 %
Aspects économiques à l'échelle régionale ou locale	22,3 %	24,8 %	17,9 %	46,2 %	46,2 %	28,2 %	20,7 %	18,9 %	27,4 %	17,8 %
Aspects économiques à l'échelle nationale	13,6 %	11,2 %	10,8 %	18,7 %	30,8 %	21,1 %	13,8 %	12,7 %	30,1 %	10,4 %
Aspects politiques (incompréhension, désinformation)	0,5 %	0,3 %	0,2 %	4,4 %	3,8 %	1,4 %	--	0,2 %	--	--
Autre	0,2 %	0,3 %	0,2 %	1,1 %	--	--	--	--	--	--

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

4.3. Effets positifs/négatifs et évaluation des bénéfices

6. Principaux effets positifs de l'activité minière

Près de quatre répondants sur dix (39,1 %) ne perçoivent aucun effet positif de l'activité minière pour le Québec ou dans leur région/localité, une opinion partagée par environ la moitié des participants à la consultation en provenance de l'Outaouais (# 1) (54,0 %), des Laurentides/Lanaudière (# 2) (51,0 %) et de la Mauricie et Centre-du-Québec (# 6) (47,6 %). À l'inverse, plus de 80 % des répondants des régions de l'Abitibi-Témiscamingue (# 3) (94,8 %), de la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4) (88,9 %) et de la Capitale-Nationale/Saguenay–Lac-Saint-Jean (# 5) (82,2 %) décrivent au moins un effet positif.

La « création d'emploi/le niveau d'emploi » est le principal effet positif, mentionné par le tiers des répondants (33,8 %), suivi de la « contribution à la vitalité économique de la région » (26,2 %), la « contribution à la transition énergétique / contribution aux technologies propres et à la décarbonation » (21,8 %). Les autres effets positifs ont tous une incidence inférieure à 20 %. Les répondants ont mentionné en moyenne 2,0 types d'effets positifs.

Les résidents des deux principales régions minières relèvent comme principaux effets positifs la « création d'emploi / emploi de qualité et bien rémunéré en région / niveau d'emploi » et les « retombées économiques / roulement de l'économie / vitalité économique ». En Abitibi-Témiscamingue (# 3) une majorité souligne plus particulièrement la « rétention de population et l'expertise développée au Québec », et sur la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4) la « contribution financière à la communauté (taxe foncière, financement d'infrastructures, etc.) ».

Parmi les autres constats :

- Les personnes qui vivent en milieu rural sont plus nombreuses à ne percevoir aucun effet positif à l'activité minière (51,1 %) que celles vivant en milieu urbain (27,5 %) ;
- 41,9 % des répondants préoccupés par l'activité minière au Québec n'y voient aucun effet positif, contre 6,9 % pour ceux qui ne sont pas ou peu préoccupés ;
- La quasi-totalité des répondants qui travaillent dans le secteur minier perçoit des effets positifs, principalement la création d'emploi/niveau d'emploi (83,9 %).

6. Selon vous, quels sont les principaux effets positifs de l'activité minière au Québec, dans votre région ou dans votre localité ?	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
Aucun effet positif	39,1 %	54,0 %	51,0 %	5,2 %	11,1 %	17,8 %	22,4 %	34,2 %	20,3 %	47,6 %
Création d'emploi / emploi de qualité et bien rémunéré en région / niveau d'emploi	33,8 %	22,6 %	25,7 %	81,4 %	63,0 %	57,2 %	43,1 %	34,2 %	47,3 %	17,1 %
Retombées économiques / roulement de l'économie / vitalité économique	26,2 %	16,7 %	19,4 %	63,9 %	44,4 %	45,4 %	31,0 %	25,2 %	36,5 %	21,3 %
Contribution à la transition énergétique / contribution aux technologies propres et à la décarbonation	21,8 %	18,2 %	19,2 %	37,1 %	22,2 %	28,3 %	20,7 %	22,9 %	27,0 %	15,9 %
Rétention de population en région	19,7 %	12,3 %	14,0 %	53,6 %	37,0 %	31,6 %	36,2 %	19,6 %	32,4 %	7,9 %
Exploitation minière en sol québécois respectant des normes plus strictes en matière de développement responsable	19,5 %	12,6 %	12,1 %	47,4 %	14,8 %	34,2 %	27,6 %	20,1 %	35,1 %	15,9 %
Contribution financière au Québec (redevance minière, etc.)	19,0 %	11,7 %	13,0 %	46,4 %	37,0 %	33,6 %	13,8 %	20,1 %	28,4 %	14,0 %
Contribution financière à la communauté (taxe foncière, financement d'infrastructures, etc.)	18,4 %	11,4 %	13,4 %	49,5 %	59,3 %	31,6 %	24,1 %	16,8 %	28,4 %	10,4 %
Expertise développée au Québec	18,3 %	10,6 %	12,6 %	56,7 %	33,3 %	33,6 %	15,5 %	16,8 %	33,8 %	12,2 %
Innovations technologiques	13,6 %	8,2 %	11,3 %	42,3 %	22,2 %	23,0 %	12,1 %	12,0 %	23,0 %	6,7 %
Compétitivité du Québec	12,8 %	10,0 %	9,9 %	35,1 %	25,9 %	21,7 %	8,6 %	12,3 %	12,2 %	7,9 %
Autre	0,8 %	0,6 %	0,8 %	--	--	0,7 %	1,7 %	1,2 %	--	0,6 %
Je ne sais pas	0,4 %	0,3 %	0,6 %	--	--	--	--	0,3 %	--	0,6 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

7. Répondants qui sont touchés personnellement par les effets positifs

Seulement 15,5 % des répondants affirment être personnellement touchés par un ou plusieurs effets positifs de l'activité minière, une proportion qui diffère grandement dans les régions minières de l'Abitibi-Témiscamingue (# 3) (70,1 %) et de la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4) (63 %). Quelques sous-groupes comptent également une majorité de répondants personnellement touchés : les travailleurs du secteur minier (81,3 %) ; ceux qui se disent favorables à des projets miniers dans leur région/localité (63,7 %) ou qui n'ont pas ou peu de préoccupations concernant l'activité minière (53,8 %).

7. Êtes-vous personnellement touché par un ou plusieurs de ces effets positifs ?	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
Oui	15,5 %	7,6 %	8,9 %	70,1 %	63,0 %	28,3 %	17,2 %	11,8 %	21,6 %	10,4 %
Non	49,9 %	42,8 %	44,9 %	27,8 %	25,9 %	57,2 %	65,5 %	59,0 %	59,5 %	48,8 %
Ne perçoit aucun effet positif	34,5 % ³⁰⁰	49,6 %	46,2 %	2,1 %	11,1 %	14,5 %	17,2 %	29,2 %	18,9 %	40,9 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

³⁰⁰ L'analyse et la codification des informations fournies par les répondants à la question précédente a pour effet de réduire la proportion de répondants qui ne perçoivent aucun effet positif.

8. Principaux effets négatifs de l'activité minière

Seulement 2,6 % des répondants ne perçoivent aucun effet négatif produit par l'activité minière au Québec ou dans leur milieu, une proportion qui atteint 13,5 % chez les travailleurs du secteur. Les impacts les plus souvent cités concernent « l'environnement et la santé de la population » (90,4 %), « la qualité de vie / nuisance (poussière, vibration, odeur, dérangement, bruit) » (82,2 %) et « le paysage / état des sites après-mine » (79,7 %).

Les autres effets négatifs mentionnés par une majorité de répondants sont « la proximité des mines avec les milieux habités » (70,1 %), « l'augmentation de l'achalandage de transport lourd » (69,5 %) ainsi que les impacts sur « les activités de villégiature » (68,6 %) et « la dévaluation des propriétés » (57,5 %). Les répondants ont mentionné en moyenne 6,0 types d'effets négatifs.

L'importance accordée à ces mentions est assez similaire dans les régions, sauf dans l'Abitibi-Témiscamingue (# 3) (94,8 %) et la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4) qui diffèrent davantage de la moyenne, entre autres en ce qui concerne les effets néfastes sur la « disponibilité et les coûts de main-d'œuvre pour les autres secteurs d'activité » et le « manque de logement / l'accès à la propriété ».

8. Selon vous, quels sont les principaux effets négatifs de l'activité minière au Québec, dans votre région ou dans votre localité ?	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
Impact sur l'environnement et la santé de la population (eau, sol, air, biodiversité)	90,4 %	94,7 %	93,5 %	63,9 %	77,8 %	79,6 %	98,3 %	92,7 %	83,8 %	92,1 %
Impact sur la qualité de vie / nuisance (poussière, vibration, odeur, dérangement, bruit)	82,2 %	89,1 %	89,5 %	52,6 %	51,9 %	66,4 %	79,3 %	81,8 %	75,7 %	87,8 %
Impact sur le paysage / état des sites après-mine	79,7 %	85,6 %	85,8 %	53,6 %	74,1 %	69,1 %	79,3 %	79,7 %	66,2 %	81,1 %
Proximité des mines avec les milieux habités	70,1 %	83,3 %	78,1 %	46,4 %	29,6 %	41,4 %	58,6 %	68,9 %	58,1 %	78,7 %
Augmentation de l'achalandage de transport lourd	69,5 %	83,0 %	79,8 %	39,2 %	48,1 %	44,7 %	63,8 %	67,0 %	55,4 %	71,3 %
Impact sur les activités de villégiature (tourisme, chasse, pêche, randonnée, etc.)	68,6 %	79,8 %	81,4 %	27,8 %	55,6 %	42,8 %	56,9 %	66,5 %	40,5 %	80,5 %
Dévaluation de la propriété / baisse de la valeur des maisons	57,7 %	76,5 %	71,1 %	16,5 %	25,9 %	30,3 %	25,9 %	54,3 %	37,8 %	64,6 %
Impact sur des activités commerciales (acériculture, agriculture, pourvoirie, parc, etc.)	46,6 %	54,3 %	53,4 %	21,6 %	37,0 %	30,3 %	46,6 %	45,7 %	31,1 %	51,2 %
Impact sur la disponibilité et les coûts de main-d'œuvre pour les autres secteurs d'activité	19,8 %	20,8 %	17,8 %	55,7 %	44,4 %	13,8 %	27,6 %	15,6 %	16,2 %	17,7 %
Manque de logement / l'accès à la propriété	18,9 %	18,5 %	19,2 %	47,4 %	48,1 %	11,2 %	27,6 %	15,3 %	14,9 %	15,9 %
Aucun effet négatif	2,6 %	0,9 %	0,8 %	5,2 %	3,7 %	9,2 %	--	2,8 %	8,1 %	1,2 %
Autre	1,2 %	0,9 %	1,0 %	4,1 %	3,7 %	2,0 %	--	1,4 %	--	--

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

9. Répondants qui sont touchés personnellement par les effets négatifs

Une majorité de répondants se disent personnellement touchés par un ou plusieurs effets négatifs (54,1 %), avec des proportions particulièrement élevées dans les régions minières de l'Abitibi-Témiscamingue (# 3) (66 %) et de la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4) (77,8 %), mais également en Outaouais (# 1) (66,9 %) et dans la Mauricie/Centre-du-Québec (# 9) (64,6 %). Moins de quatre répondants sur dix sont personnellement impactés dans la Capitale-Nationale/Saguenay–Lac-Saint-Jean (# 5) (32,2 %) et dans Chaudière-Appalaches/Estrie (# 8) (39,2 %).

Les personnes vivant en milieu rural (61,3 %) et dans des régions où il y a de l'activité minière (69,3 %) sont proportionnellement plus nombreuses à être personnellement touchées. À l'inverse, les personnes travaillant dans le domaine minier le sont moins souvent (36,1 %), tout comme les gens qui se disent favorables à accueillir un projet minier dans leur communauté (32,2 %) et surtout les gens qui ne sont pas sérieusement préoccupés par l'activité minière (25,0 %).

9. Êtes-vous personnellement touché par un ou plusieurs de ces effets négatifs ?	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
<i>N</i>	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
Oui	54,1 %	66,9 %	55,3 %	66,0 %	77,8 %	32,2 %	46,6 %	47,9 %	39,2 %	64,6 %
Non	43,5 %	32,3 %	43,9 %	29,9 %	22,2 %	59,2 %	53,4 %	49,3 %	52,7 %	34,1 %
Ne perçoit aucun effet négatif	2,4 % ³⁰¹	0,9 %	0,8 %	4,1 %	--	8,6 %	--	2,8 %	8,1 %	1,2 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

³⁰¹ L'analyse et la codification des informations fournies par les répondants à la question précédente a pour effet de réduire la proportion de répondants qui ne perçoivent aucun effet négatif.

10. Perception des bénéfices de l'activité minière pour le Québec

Deux tiers des répondants (67,3 %) considèrent insuffisants les bénéfices que le Québec retire de l'activité minière considérant ses impacts positifs ou négatifs, dont 41,5 % pour qui ils sont « tout à fait insuffisants », contre 13,8 % qui les estiment suffisants et 19,4 % qui ne peuvent se prononcer. Les résultats sont similaires qu'il y ait ou non de l'activité minière dans la région ou la localité du répondant.

L'Abitibi-Témiscamingue est la seule région où une majorité juge les bénéfices suffisants (52,6 %), dont 30,9 %, « tout à fait suffisants », une tendance similaire parmi les travailleurs du secteur minier (68,4 %), les répondants peu préoccupés par l'activité minière et ceux qui accueilleraient favorablement un projet de développement minier dans leur région/localité (59,2 %). Une forte majorité de gens (58,0 %) qui sont défavorables au développement de l'activité minière au Québec considèrent les bénéfices « tout à fait » insuffisants.

La moitié de ceux qui considèrent les bénéfices suffisants (50,4 %) invoquent les retombées économiques (redevances, emplois créés, bons salaires, etc.), alors que ceux qui les jugent insuffisants fondent leur opinion sur les impacts sur l'environnement et la santé de la population (eau, sol, air, biodiversité) (56,2 %) ou les retombées économiques (redevances, emplois créés, bons salaires, etc.) pas assez importantes (27,7 %).

10. Considérant l'ensemble des effets positifs ou négatifs de l'activité minière, considérez-vous que les bénéfices que le Québec en retire sont :	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
Suffisants	13,3 %	9,1 %	9,3 %	52,6 %	29,6 %	25,0 %	8,6 %	10,2 %	18,9 %	7,9 %
<i>Tout à fait suffisants</i>	5,4 %	3,5 %	2,6 %	30,9 %	11,1 %	11,2 %	1,7 %	3,6 %	9,5 %	2,4 %
<i>Plutôt suffisants</i>	7,9 %	5,6 %	6,7 %	21,6 %	18,5 %	13,8 %	6,9 %	6,6 %	9,5 %	5,5 %
Insuffisants	67,3 %	67,7 %	65,6 %	44,3 %	70,4 %	64,5 %	72,4 %	70,1 %	70,3 %	73,8 %
<i>Plutôt insuffisants</i>	25,8 %	24,0 %	25,5 %	16,5 %	25,9 %	29,6 %	27,6 %	26,7 %	24,3 %	28,7 %
<i>Tout à fait insuffisants</i>	41,5 %	43,7 %	40,1 %	27,8 %	44,4 %	34,9 %	44,8 %	43,4 %	45,9 %	45,1 %
Je ne peux me prononcer	19,4 %	23,2 %	25,1 %	3,1 %	--	10,5 %	19,0 %	19,6 %	10,8 %	18,3 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

Principales raisons invoquées par les répondants qui considèrent suffisants les bénéfices générés par l'activité minière au Québec	Total
Retombées économiques (redevances, emplois créés, bons salaires, etc.)	50,4 %
Impacts sur l'environnement et la santé de la population (eau, sol, air, biodiversité)	17,6 %
Profits / bénéfices des compagnies	1,7 %
Pertes pour l'économie du Québec (profits faits par des compagnies étrangères)	0,8 %
Coûts qui doivent être assumés par les milieux (environnementaux, sociaux, économiques, etc.)	0,8 %

Principales raisons invoquées par les répondants qui considèrent insuffisants les bénéfices générés par l'activité minière au Québec	Total
Impacts sur l'environnement et la santé de la population (eau, sol, air, biodiversité)	56,2 %
Retombées économiques (redevances, emplois créés, bons salaires, etc.)	27,7 %
Impacts négatifs plus grands que les impacts positifs (de manière générale)	11,4 %
Coûts qui doivent être assumés par les milieux (environnementaux, sociaux, économiques, etc.)	11,4 %
Profits / bénéfices des compagnies	10,0 %
Pertes pour l'économie du Québec (profits faits par des compagnies étrangères)	8,7 %

11. Perception des bénéfices pour les régions ou les localités où il y a de l'activité minière

Sept répondants sur dix (70,7 %) jugent insuffisants les bénéfices que leur région ou localité retire de l'activité minière considérant ses impacts positifs ou négatifs, dont 54,4 % qui les considèrent « tout à fait insuffisants », un taux bien supérieur à la question précédente portant sur les bénéfices pour le Québec. Les deux tiers des gens (67,9 %) qui ne sont pas favorables au développement de l'activité minière au Québec jugent que les bénéfices pour leur milieu sont insuffisants.

Parmi ceux et celles qui considèrent que les bénéfices sont suffisants pour leur région/localité :

- 51,1 % des résidents de la région de l'Abitibi-Témiscamingue ;
- 60,4 % des travailleurs du domaine minier ;
- 71,6 % des gens qui ne sont pas préoccupés par l'activité minière ;
- 57,6 % des répondants qui sont favorables au développement minier dans leur région.

La majorité de ceux qui considèrent les bénéfices suffisants (62,7 %) invoque les retombées économiques (redevances, emplois créés, bons salaires, etc.), alors que ceux qui les jugent insuffisants fondent leur opinion sur les impacts sur l'environnement et la santé de la population (eau, sol, air, biodiversité) (49,6 %) ou les retombées économiques (redevances, emplois créés, bons salaires, etc.) pas assez importantes (29,5 %). Des résultats similaires à la question précédente.

11. Quelle perception avez-vous des bénéfices que retire votre région ou votre localité considérant les effets positifs ou négatifs des activités minières ?	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	951	210	240	94	23	54	30	181	28	91
Suffisants	12,2 %	3,8 %	5,8 %	51,1 %	21,7 %	22,2 %	6,7 %	9,9 %	21,4 %	3,3 %
<i>Tout à fait suffisants</i>	5,6 %	2,4 %	3,3 %	25,5 %	8,7 %	11,1 %	--	2,8 %	3,6 %	2,2 %
<i>Plutôt suffisants</i>	6,6 %	1,4 %	2,5 %	25,5 %	13,0 %	11,1 %	6,7 %	7,2 %	17,9 %	1,1 %
Insuffisants	70,7 %	77,1 %	70,8 %	46,8 %	78,3 %	57,4 %	63,3 %	75,1 %	71,4 %	79,1 %
<i>Plutôt insuffisants</i>	16,3 %	10,0 %	14,6 %	22,3 %	34,8 %	24,1 %	16,7 %	15,5 %	28,6 %	17,6 %
<i>Tout à fait insuffisants</i>	54,4 %	67,1 %	56,3 %	24,5 %	43,5 %	33,3 %	46,7 %	59,7 %	42,9 %	61,5 %
Je ne peux me prononcer	17,1 %	19,0 %	23,3 %	2,1 %	--	20,4 %	30,0 %	14,9 %	7,1 %	17,6 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

Principales raisons invoquées par les répondants qui considèrent suffisants les bénéfices générés par l'activité minière dans leur région ou localité	Total
Retombées économiques (redevances, emplois créés, bons salaires, etc.)	62,7 %
Impacts sur l'environnement et la santé de la population (eau, sol, air, biodiversité)	13,7 %
Harmonisation, incompatibilité avec les autres activités	11,8 %
Implication et acceptation du milieu, de la population	9,8 %
Impacts négatifs plus grands que les impacts positifs (de manière générale)	2,0 %
Coûts qui doivent être assumés par les milieux (environnementaux, sociaux, économiques, etc.)	2,0 %

Principales raisons invoquées par les répondants qui considèrent insuffisants les bénéfices générés par l'activité minière dans leur région ou localité	Total
Impacts sur l'environnement et la santé de la population (eau, sol, air, biodiversité)	49,6 %
Retombées économiques (redevances, emplois créés, bons salaires, etc.)	29,5 %
Harmonisation, indomptabilité avec les autres activités	16,3 %
Impacts négatifs plus grands que les impacts positifs (de manière générale)	10,6 %
Implication et acceptation du milieu, de la population	10,0 %
Coûts qui doivent être assumés par les milieux (environnementaux, sociaux, économiques, etc.)	6,0 %
Pertes pour l'économie du Québec (profits faits par des compagnies étrangères)	4,6 %
Profits / bénéfices des compagnies	3,4 %

4.4. Harmonisation des usages et cohabitation

12. Principales inquiétudes quant aux incompatibilités entre les activités minières et les autres activités sur le territoire

Une très forte majorité de répondants (93,0 %) ont formulé des inquiétudes quant à des incompatibilités sur le territoire entre les activités minières et d'autres activités dans leur région/localité, principalement avec les territoires protégés ou conservés pour la biodiversité (77,5 %) ou avec les activités de villégiature (tourisme, chasse, pêche, randonnée, etc.) (72,2 %). La moitié des répondants (50,2 %) sont inquiets pour la cohabitation avec les autres activités commerciales du territoire (acériculture, agriculture, pourvoirie, parc, etc.) et 40,1 % entre les activités minières et les activités des Premières Nations et des Inuits.

Les répondants des régions de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine/Bas-Saint-Laurent (58,6 %) et de la Côte-Nord/Nord-du-Québec (51,9 %) sont proportionnellement plus nombreux à craindre des incompatibilités avec les activités des Premières Nations et des Inuits. Les inquiétudes liées aux activités de villégiature, de tourisme et de plein air sont plus fréquentes dans l'Outaouais (85,9 %), les Laurentides/Lanaudière (86,0 %) et de la Mauricie/Centre-du-Québec (79,9 %).

La proportion de répondants ayant des inquiétudes quant à la cohabitation dépasse les 80 % dans tous les sous-groupes, même parmi les gens qui croient la cohabitation possible avec l'activité minière. Il y a toutefois quelques exceptions : l'Abitibi-Témiscamingue à 75,3 % ; les répondants non préoccupés (53,7 %) ; ceux qui sont favorables au développement de l'activité minière au Québec (75,9 %) ou qui accueilleraient favorablement un projet dans les milieux (60,0 %) et les travailleurs du domaine minier à 43,2 %.

12. Avez-vous des inquiétudes quant à des incompatibilités sur le territoire entre les activités minières et d'autres activités dans votre région ou votre localité ?	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
Oui, entre les activités minières et des territoires protégés ou conservés pour la biodiversité	77,5 %	80,4 %	83,2 %	53,6 %	77,8 %	61,8 %	84,5 %	79,2 %	71,6 %	77,4 %
Oui, entre les activités minières et des activités de villégiature (tourisme, chasse, pêche, randonnée, etc.)	72,2 %	85,9 %	86,0 %	35,1 %	55,6 %	42,1 %	69,0 %	67,2 %	55,4 %	79,9 %
Oui, entre les activités minières et des activités commerciales (acériculture, agriculture, pourvoirie, parc, etc.)	50,2 %	60,1 %	54,3 %	35,1 %	25,9 %	28,9 %	58,6 %	49,7 %	36,5 %	54,3 %
Oui, entre les activités minières et les activités des Premières Nations et des Inuits	40,1 %	35,5 %	39,5 %	42,3 %	51,9 %	42,8 %	58,6 %	42,4 %	36,5 %	32,3 %
Oui (sans précision)	0,4 %	0,6 %	0,2 %	2,1 %	--	0,7 %	--	--	--	1,2 %
Non, aucune	7,0 %	2,1 %	3,0 %	24,7 %	11,1 %	17,8 %	5,2 %	7,8 %	13,5 %	3,0 %
Autre	2,2 %	--	0,6 %	11,3 %	3,7 %	4,6 %	3,4 %	2,6 %	4,1 %	1,2 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

13. Propositions pour faciliter la cohabitation et prévenir les incompatibilités avec les autres activités sur le territoire

Une très forte majorité (91,8 %) de répondants ont identifié au moins une mesure qui pourrait faciliter la cohabitation et prévenir des incompatibilités dans le futur, une tendance présente dans tous les sous-groupes sans exception. Les deux solutions plus fréquemment mentionnées seraient d'exiger une empreinte minimale de l'activité minière sur l'environnement (eau, sol, air, biodiversité) (73,3 %) ou de soustraire certains territoires à l'activité minière (72,5 %). La première solution a été plus souvent invoquée dans les régions de Chaudière-Appalaches/Estrie (# 8) (91,8 %), de la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4) (87 %) et de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine/Bas-Saint-Laurent (# 6) (85,5 %). Les répondants de cette région ont également été plus nombreux à proposer la deuxième option, soit de soustraire certains territoires à l'activité minière (81,8 %).

Plusieurs autres approches recueillent l'adhésion d'une moitié ou plus des répondants : exigence de la prise en compte des préoccupations des communautés locales et autochtones (consultation) (59,6 %) ; exigence d'une communication transparente entre les parties (ex. présentation des travaux envisagés, présentation) (59,3 %) ; mise en place de comités de suivi incluant des citoyens (58,3 %) ; réduction de la nuisance (poussière, vibration, odeur, dérangement, bruit) (57,3 %) ; inclusion des citoyens et d'autres parties prenantes à la planification de l'après-mine dès la conception du projet (56,9 %) ; limitation du transport lourd (46,8 %).

L'ordre des mentions est assez similaire dans l'ensemble des régions, avec une exception plus notable soit l'inclusion des citoyens et d'autres parties prenantes à la planification de l'après-mine dès la conception du projet qui est la seconde mesure plus fréquemment mentionnée dans la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4).

Les réponses des travailleurs du domaine minier sont relativement similaires à la moyenne, à la différence qu'ils sont moins nombreux à envisager de soustraire certains territoires aux activités minières (50,6 %) ou à exiger une empreinte minimale sur l'environnement (65,2 %). Ils sont toutefois plus nombreux que la moyenne à exiger une communication transparente entre les parties (66,3 %).

13. Qu'est-ce qui pourrait être fait, selon vous, pour faciliter la cohabitation des activités minières avec d'autres activités et prévenir des incompatibilités dans le futur ?	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1785	322	479	71	23	114	55	507	61	153
Exigence d'une empreinte minimale sur l'environnement (eau, sol, air, biodiversité)	73,3 %	66,5 %	71,0 %	73,2 %	87,0 %	78,9 %	85,5 %	74,8 %	91,8 %	71,9 %
Soustraction de certains milieux des territoires où les activités minières peuvent être réalisées	72,5 %	69,9 %	72,9 %	69,0 %	69,6 %	63,2 %	81,8 %	74,2 %	73,8 %	76,5 %
Exigence de la prise en compte des préoccupations des communautés locales et autochtones (consultation)	59,6 %	52,2 %	55,1 %	63,4 %	78,3 %	68,4 %	72,7 %	61,9 %	72,1 %	60,8 %
Exigence d'une communication transparente entre les parties (ex. présentation des travaux envisagés, présentation du projet, etc.)	59,3 %	55,6 %	55,5 %	60,6 %	69,6 %	65,8 %	81,8 %	59,0 %	70,5 %	60,1 %
Mise en place de comités de suivi incluant des citoyens	58,3 %	53,7 %	59,3 %	54,9 %	65,2 %	54,4 %	70,9 %	57,8 %	72,1 %	59,5 %
Réduction de la nuisance (poussière, vibration, odeur, dérangement, bruit)	57,3 %	56,2 %	57,0 %	64,8 %	56,5 %	58,8 %	78,2 %	56,6 %	62,3 %	48,4 %
Inclusion des citoyens et d'autres parties prenantes à la planification de l'après-mine dès la conception du projet	56,9 %	50,9 %	51,6 %	60,6 %	78,3 %	63,2 %	74,5 %	60,6 %	72,1 %	52,3 %
Limitation du transport lourd	46,8 %	55,6 %	49,7 %	33,8 %	30,4 %	28,1 %	58,2 %	47,3 %	39,3 %	38,6 %
Connaissance de vos droits	40,4 %	39,1 %	38,2 %	38,0 %	47,8 %	34,2 %	58,2 %	40,8 %	37,7 %	48,4 %
Obtention d'une compensation pour les inconvénients vécus	33,3 %	32,0 %	30,1 %	47,9 %	34,8 %	30,7 %	56,4 %	32,7 %	47,5 %	29,4 %
Rien en particulier	8,2 %	10,9 %	12,3 %	--	--	2,6 %	3,6 %	7,3 %	--	7,2 %
Bannir toute activité minière	0,4 %	0,6 %	0,2 %	--	--	0,9 %	--	0,6 %	--	--
Autre	5,1 %	4,3 %	6,7 %	8,5 %	4,3 %	4,4 %	10,9 %	4,3 %	--	3,3 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

14. Possibilité de cohabitation entre les activités minières et les autres activités sur le territoire

Bien que plusieurs arrivent à identifier des solutions pour faciliter la cohabitation et prévenir des incompatibilités dans le futur, la majorité des participants à la consultation (62,6 %) ne croient pas que la cohabitation entre les activités minières et les autres activités sur le territoire puissent être harmonieuses, dont 33,6 % n'y croient « certainement pas ». Ce résultat d'ensemble assez tranché dissimule cependant une polarisation des points de vue entre certaines régions.

On compte une forte majorité de sceptiques dans les régions de l'Outaouais (# 1) (78 %), des Laurentides/Lanaudière (# 2) (73,7 %), de la Mauricie/Centre-du-Québec (# 9) (71,3 %) et moins à Montréal, Laval et Montérégie (# 7) (61,6 %). Ces régions totalisent près de 80 % des participants à la consultation en ligne. À l'inverse, les régions minières de l'Abitibi-Témiscamingue (# 3) (76,3 %) et de la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4) (70,4 %) sont très majoritairement optimistes quant aux possibilités de cohabitation et, dans de plus faibles proportions, la Capitale-Nationale/Saguenay-Lac-Saint-Jean (# 5) (58,6 %) et Chaudière-Appalaches/Estrie (# 8) (54,1 %). Ces régions comptent moins de 20 % des participants à la consultation en ligne.

La propension à douter des possibilités de cohabitation croît avec l'âge des répondants, passant de 52 % chez les 18-34 ans à 66 % chez les 75 ans et plus. À l'inverse, plus les gens sont scolarisés et plus ils semblent ouverts à cette possibilité, dans une proportion de 18,0 % chez ceux qui possèdent un diplôme de niveau secondaire et de 34,2 % chez les diplômés universitaires.

Sans surprise, les travailleurs du domaine minier sont plus nombreux (89,7 %) à croire qu'une cohabitation harmonieuse est possible, dont 67,1 % qui répondent « oui, certainement ». Il y a clairement un lien entre le fait de croire la cohabitation possible et le niveau de favorabilité envers le secteur : 75,9 % des personnes favorables au développement de l'activité minière au Québec croient en une cohabitation harmonieuse, une proportion qui atteint 92,7 % chez ceux qui accueilleraient favorablement un projet minier dans leur région/localité.

Les principaux motifs chez ceux et celles qui croient en une cohabitation harmonieuse sont l'implication et le respect de la volonté des milieux (48,9 %) et l'encadrement gouvernemental/législation et les normes environnementales/surveillance (37,2 %). Les principales raisons invoquées par les répondants sceptiques sont les impacts majeurs sur l'environnement (bruit, pollution, destruction des territoires, etc.) (39,9 %) et l'incompatibilité avec les zones habitées et autres activités prioritaires (villégiature, de tourisme, aires protégées, etc.) (31,4 %).

14. Croyez-vous qu'il soit possible que l'activité minière cohabite de façon harmonieuse avec les autres activités sur le territoire ?	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
Oui	31,0 %	14,7 %	21,1 %	76,3 %	70,4 %	58,6 %	39,7 %	31,1 %	54,1 %	23,2 %
Oui, certainement	9,4 %	2,6 %	3,2 %	47,4 %	25,9 %	23,7 %	8,6 %	8,2 %	16,2 %	6,1 %
Oui, probablement	21,6 %	12,0 %	18,0 %	28,9 %	44,4 %	34,9 %	31,0 %	22,9 %	37,8 %	17,1 %
Non	62,6 %	78,0 %	73,7 %	18,6 %	29,6 %	35,5 %	48,3 %	61,6 %	40,5 %	71,3 %
Non, probablement pas	29,0 %	27,9 %	28,9 %	11,3 %	29,6 %	23,7 %	27,6 %	32,8 %	32,4 %	32,9 %
Non, certainement pas	33,6 %	50,1 %	44,9 %	7,2 %	--	11,8 %	20,7 %	28,8 %	8,1 %	38,4 %
Je ne sais pas	6,4 %	7,3 %	5,1 %	5,2 %	--	5,9 %	12,1 %	7,3 %	5,4 %	5,5 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

Principales raisons invoquées par ceux qui croient la cohabitation harmonieuse possible	Total
Implication / respect de la volonté des milieux (citoyens, experts, organismes, etc.)	48,9 %
Encadrement gouvernemental, législation et normes environnementales, surveillance	37,2 %
Mitigation des impacts sur l'environnement (bruit, pollution, destruction des territoires, etc.)	22,1 %
Conciliation avec la recherche de profit et de rentabilité des entreprises aux dépens des autres considérations	16,1 %
Éviter les zones habitées, les secteurs avec des activités prioritaires (villégiature, de tourisme, aires protégées, etc.)	15,5 %

Principales raisons invoquées par ceux qui ne croient pas la cohabitation harmonieuse possible	Total
Impacts majeurs sur l'environnement (bruit, pollution, destruction des territoires, etc.)	39,9 %
Conflits avec les zones habitées, les secteurs avec des activités prioritaires (villégiature, de tourisme, aires protégées, etc.)	31,4 %
Encadrement gouvernemental, législation et normes environnementales, surveillance	13,5 %
Recherche de profit et de rentabilité des entreprises aux dépenses des autres considérations	11,2 %
Implication / respect de la volonté des milieux (citoyens, experts, organismes, etc.)	9,3 %

18C. Perception de la réglementation gouvernementale pour assurer la cohabitation de l'activité minière avec les autres activités sur le territoire

Environ deux répondants sur trois (67,1 %) considèrent la réglementation gouvernementale insuffisante ou partiellement insuffisante pour assurer la cohabitation avec les autres activités sur le territoire, 14 % la jugent « inexistante » et 9,5 % ne peuvent se prononcer sur cette question. Au total, seulement 8,8 % des répondants estiment qu'elle est suffisante.

Dans chaque région on observe une majorité de répondants qui pensent que la réglementation n'est pas suffisante (soit insuffisante ou inexistante), même dans les régions minières : Abitibi-Témiscamingue (# 3) (50,5 %) et Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4) (74,1 %). Les seuls sous-groupes où il y a une majorité qui considère la réglementation suffisante sont les travailleurs du domaine minier (62,6 %), les personnes favorables au développement de projets miniers dans leur région/localité (53,9 %) ou non préoccupées par l'activité minière (53,8 %).

18C. Pour chacun des sujets suivants, veuillez indiquer si vous considérez que le gouvernement du Québec régleme les aspects suivants de l'activité minière de façon : La cohabitation avec les autres activités sur le territoire	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
Total Suffisante	8,8 %	3,5 %	2,6 %	49,5 %	22,2 %	24,3 %	3,4 %	7,3 %	12,2 %	4,3 %
Suffisante	3,7 %	1,5 %	1,2 %	24,7 %	7,4 %	9,9 %	1,7 %	2,4 %	8,1 %	0,6 %
En partie suffisante	5,1 %	2,1 %	1,4 %	24,7 %	14,8 %	14,5 %	1,7 %	4,9 %	4,1 %	3,7 %
Total Insuffisante	67,1 %	69,8 %	68,4 %	44,3 %	59,3 %	61,2 %	87,9 %	66,7 %	70,3 %	70,7 %
En partie insuffisante	11,4 %	6,7 %	10,5 %	12,4 %	18,5 %	17,1 %	19,0 %	10,8 %	18,9 %	12,8 %
Insuffisante	55,7 %	63,0 %	57,9 %	32,0 %	40,7 %	44,1 %	69,0 %	55,9 %	51,4 %	57,9 %
Inexistante	14,5 %	18,5 %	18,0 %	6,2 %	14,8 %	6,6 %	3,4 %	14,9 %	6,8 %	14,0 %
Je ne peux me prononcer	9,5 %	8,2 %	11,1 %	--	3,7 %	7,9 %	5,2 %	11,1 %	10,8 %	11,0 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

La préséance des activités minières sur les autres activités est la raison plus souvent mentionnée par les répondants (48,6 %) qui considèrent la réglementation insuffisante ou inexistante, suivie par le manque de prise en compte des préoccupations des communautés locales/autochtones (46,5 %) et des normes trop peu exigeantes (43,7 %). Le faible contrôle du respect des normes par le gouvernement a aussi été souligné par plus d'un répondant sur trois (35,7 %). L'ordre d'importance des mentions est assez similaire dans les régions à quelques exceptions près dont la plus notable est le manque de communications gouvernementales dans la Mauricie/Centre-du-Québec.

19 C. Qu'est-ce qui vous donne l'impression que le gouvernement du Québec réglemente les aspects suivants de l'activité minière de façon INEXISTANTE, INSUFFISANTE ou EN PARTIE INSUFFISANTE...? C. La cohabitation avec les autres activités sur le territoire	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1629	301	437	49	20	103	53	470	57	139
Préséance des activités minières sur les autres activités	48,6 %	46,2 %	44,2 %	63,3 %	60,0 %	46,6 %	69,8 %	51,5 %	38,6 %	48,9 %
Manque de prise en compte des préoccupations des communautés locales et autochtones	46,5 %	47,8 %	44,4 %	42,9 %	65,0 %	45,6 %	47,2 %	46,4 %	49,1 %	48,2 %
Normes trop peu exigeantes	43,7 %	46,8 %	41,6 %	44,9 %	50,0 %	35,9 %	37,7 %	46,8 %	49,1 %	37,4 %
Faible contrôle du respect des normes par le gouvernement	35,7 %	34,6 %	35,7 %	26,5 %	40,0 %	32,0 %	41,5 %	38,7 %	36,8 %	30,2 %
L'industrie minière s'autocontrôle	27,9 %	27,9 %	31,1 %	30,6 %	15,0 %	21,4 %	30,2 %	26,8 %	29,8 %	25,2 %
On n'en entend pas parler / peu de communications gouvernementales	24,7 %	31,2 %	25,4 %	10,2 %	15,0 %	28,2 %	18,9 %	16,6 %	24,6 %	42,4 %
Normes moins strictes en matière de développement responsable (respect des travailleurs, de l'environnement, etc.)	19,8 %	18,6 %	20,6 %	16,3 %	10,0 %	19,4 %	9,4 %	24,3 %	15,8 %	13,7 %
Les exemples actuels ou du passé (Fonderie Horne, Glencore, Thetford Mines, Val-des-Sources, Gagnonville, Shefferville)	0,7 %	--	0,9 %	--	--	1,0 %	--	1,3 %	--	0,7 %
L'industrie ne protège pas suffisamment l'environnement et la biodiversité	0,2 %	--	--	--	--	1,9 %	--	0,2 %	--	0,7 %
Autre	1,2 %	1,0 %	1,1 %	6,1 %	--	1,9 %	1,9 %	0,9 %	--	1,4 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

4.5. Autorisations gouvernementales, titres d'exploration et droits miniers

15. Degré de préoccupation à l'égard des claims autorisés sur le territoire

Une forte majorité des répondants (88,5 %) se dit préoccupée à l'égard des claims autorisés sur le territoire, dont 67,2 % qui sont « très préoccupés ». Les gens préoccupés sont largement majoritaires dans toutes les régions du Québec, quoique dans une proportion significativement moindre en Abitibi-Témiscamingue (# 3) (51,5 %) et dans la Capitale-Nationale/Saguenay-Lac-Saint-Jean (# 5) (68,5 %).

Les niveaux de préoccupation sont particulièrement élevés parmi les personnes défavorables au développement de l'activité minière au Québec (97,4 %) ou qui accueilleraient négativement un projet minier dans leur région/localité (96,4 %).

Plus les répondants avancent en âge et plus ils ont tendance à être « très préoccupés », tout comme les gens qui ne croient pas la cohabitation possible sur le territoire (80,5 %) et les gens défavorables au développement de l'activité minière (82,3 %).

On observe également quelques écarts notables au sein des sous-groupes :

- Les répondants vivant en milieu urbain sont moins nombreux à se dire « très préoccupés » (61,6 %) comparativement à ceux vivant en milieu rural (73,3 %) ;
- 94,7 % des personnes qui ne travaillent pas dans le domaine et ne connaissent personne dans ce secteur se disent préoccupées comparativement à seulement 29,7 % parmi les travailleurs dans le domaine minier.

15. Quel est votre degré de préoccupation à l'égard des claims autorisés sur le territoire ? Diriez-vous que vous êtes... ?	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
Préoccupé	88,5 %	95,3 %	94,3 %	51,5 %	74,1 %	68,4 %	94,8 %	90,5 %	81,1 %	93,9 %
Très préoccupé	67,2 %	77,4 %	71,9 %	35,1 %	48,1 %	44,1 %	69,0 %	68,9 %	55,4 %	73,8 %
Assez préoccupé	21,3 %	17,9 %	22,3 %	16,5 %	25,9 %	24,3 %	25,9 %	21,5 %	25,7 %	20,1 %
Non préoccupé	11,5 %	4,7 %	5,7 %	48,5 %	25,9 %	31,6 %	5,2 %	9,5 %	18,9 %	6,1 %
Peu préoccupé	7,1 %	3,5 %	4,2 %	24,7 %	11,1 %	17,8 %	3,4 %	6,6 %	12,2 %	3,7 %
Pas du tout préoccupé	4,4 %	1,2 %	1,6 %	23,7 %	14,8 %	13,8 %	1,7 %	3,0 %	6,8 %	2,4 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

16. Principales préoccupations à l'égard des claims autorisés sur le territoire

Plusieurs aspects reliés à l'octroi des claims sont évoqués par les répondants préoccupés (de « peu » à « très » préoccupés), avec une moyenne de 7,4 mentions différentes. Les motifs les plus fréquents sont l'impact sur l'environnement et la santé de la population (83,8 %) et la trop grande facilité à se procurer les claims (78,8 %) et l'impact sur la qualité de vie (75,4 %). À part les deux premiers aspects, l'ordre d'importance varie entre les régions. Parmi les différences notables, seule une minorité se dit préoccupée par la possibilité de développement d'une mine dans les régions minières de la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4) et de l'Abitibi-Témiscamingue (# 3). C'est d'ailleurs cette région qui présente la plus petite moyenne de mentions (5,2 par répondant) alors que l'Outaouais (# 1) (8,0) et les Laurentides/Lanaudière (# 2) (7,8) ont les plus élevées.

16. Qu'est-ce qui vous préoccupe plus précisément au sujet des claims ?	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1908	337	498	74	23	131	57	559	69	160
Impact sur l'environnement et la santé de la population (eau, sol, air, biodiversité)	83,8 %	88,1 %	86,9 %	54,1 %	73,9 %	73,3 %	86,0 %	86,2 %	81,2 %	80,0 %
Octroi des claims trop faciles d'accès (faible coût, obtention rapide, processus en quelques clics, peu d'exigences)	78,8 %	80,7 %	79,5 %	66,2 %	82,6 %	72,5 %	78,9 %	80,7 %	84,1 %	73,8 %
Impact sur la qualité de vie / nuisance (poussière, vibration, odeur, dérangement, bruit)	75,4 %	84,0 %	82,5 %	44,6 %	60,9 %	55,0 %	68,4 %	77,5 %	60,9 %	70,0 %
Sentiment de dépossession et craintes liées à l'impossibilité d'agir	70,6 %	73,0 %	70,5 %	64,9 %	56,5 %	61,8 %	77,2 %	70,7 %	71,0 %	75,6 %
Possibilité de développement d'une mine	70,5 %	80,4 %	75,5 %	45,9 %	39,1 %	54,2 %	66,7 %	67,6 %	66,7 %	76,3 %
Impact sur les activités de villégiature (tourisme, chasse, pêche, randonnée, etc.)	68,6 %	76,0 %	78,1 %	44,6 %	43,5 %	44,3 %	68,4 %	66,2 %	53,6 %	72,5 %
Ne pas être avisé de l'octroi de claims dans un secteur qui vous touche, qu'il y ait des travaux ou non	67,5 %	70,6 %	70,1 %	44,6 %	65,2 %	64,1 %	73,7 %	65,3 %	72,5 %	69,4 %
Ne pas être avisé avant la réalisation de travaux dans un secteur qui vous touche	65,7 %	67,1 %	70,3 %	45,9 %	73,9 %	61,8 %	66,7 %	62,3 %	66,7 %	70,6 %
Dévaluation de la propriété / baisse de la valeur des maisons	61,3 %	75,4 %	70,1 %	35,1 %	21,7 %	35,9 %	33,3 %	59,7 %	49,3 %	63,7 %
Impact sur des activités commerciales (acériculture, agriculture, pourvoirie, parc, etc.)	47,3 %	53,4 %	51,8 %	32,4 %	26,1 %	31,3 %	54,4 %	46,9 %	37,7 %	46,3 %
Méconnaissance de vos droits	43,6 %	45,7 %	44,8 %	33,8 %	39,1 %	37,4 %	42,1 %	42,6 %	42,0 %	50,6 %
Autre	1,9 %	0,6 %	2,0 %	8,1 %	--	3,8 %	--	1,6 %	--	2,5 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

17. Propositions pour réduire les inquiétudes au sujet des claims

La quasi-totalité des répondants préoccupés (93,1 %) ont formulé au moins une proposition qui permettrait de réduire leur niveau d'inquiétude au sujet des claims miniers, dont les plus fréquentes mentionnées par une majorité : avoir l'assurance que l'octroi de claims n'est possible qu'aux endroits où il y a de l'acceptabilité sociale (71,0 %) ; limiter l'octroi des claims (68,6 %) ; avoir l'assurance que les travaux d'exploration sont réalisés selon des pratiques environnementales exemplaires (59,3 %) ; être avisé de l'octroi de claims dans un secteur qui vous touche, qu'il y ait des travaux d'exploration ou non (53,5 %) ; avoir l'assurance que le site est complètement restauré après son usage (52,8 %). Le nombre moyen de propositions est de 5,8 dans l'ensemble des régions, variant de 4,7 en Abitibi-Témiscamingue (# 3) à 7,3 dans la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4).

Il y a des différences dans les priorités régionales, notamment :

- La proposition de limiter l'octroi des claims arrive au premier rang dans les régions de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine/Bas-St-Laurent (# 6) (73,7 %) et de Montréal/Laval/Montérégie (# 7) (74,8 %) ;
- Avoir l'assurance que les travaux d'exploration vont être réalisés selon des pratiques environnementales exemplaires arrive au premier rang des régions de l'Abitibi-Témiscamingue (# 3) (59,5 %), de la Capitale-Nationale/Saguenay–Lac-Saint-Jean (# 5) (67,9 %) et Chaudière-Appalaches/Estrie (# 8) (73,9 %).
- Les répondants de la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4) (73,9 %) sont plus nombreux à vouloir être avisés, informés et impliqués dans le processus des claims.

Certaines différences importantes existent entre les sous-groupes, dont :

- Les travailleurs du secteur minier qui désirent avoir l'assurance que les travaux d'exploration seront réalisés selon des pratiques environnementales exemplaires, alors que ceux qui ne travaillent pas dans le milieu sont plus nombreux à privilégier l'octroi des claims uniquement aux endroits où il y a de l'acceptabilité sociale.
- Les personnes non préoccupées par l'activité minière priorisent les bonnes pratiques environnementales lors des travaux d'exploration, suivis d'une restauration complète du site après son usage.
- Les personnes défavorables au développement de l'activité minière au Québec proposent d'abord de limiter l'octroi des claims.

17. Qu'est-ce qui pourrait être fait pour réduire vos inquiétudes au sujet des claims ?	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1908	337	498	74	23	131	57	559	69	160
Avoir l'assurance que l'octroi de claims n'est possible qu'aux endroits où il y a de l'acceptabilité sociale	71,0 %	75,1 %	70,7 %	47,3 %	73,9 %	67,9 %	71,9 %	71,6 %	71,0 %	74,4 %
Limiter l'octroi des claims	68,6 %	65,0 %	68,1 %	55,4 %	60,9 %	61,1 %	73,7 %	74,8 %	63,8 %	69,4 %
Avoir l'assurance que les travaux d'exploration sont réalisés selon des pratiques environnementales exemplaires	59,3 %	56,4 %	52,2 %	59,5 %	69,6 %	67,9 %	70,2 %	64,4 %	73,9 %	51,2 %
Être avisé de l'octroi de claims dans un secteur qui vous touche, qu'il y ait des travaux d'exploration ou non	53,5 %	54,0 %	51,0 %	37,8 %	73,9 %	55,0 %	52,6 %	55,5 %	60,9 %	53,1 %
Avoir l'assurance que le site est complètement restauré après son usage	52,8 %	46,3 %	46,6 %	52,7 %	65,2 %	60,3 %	68,4 %	59,4 %	66,7 %	43,1 %
Être avisé avant la réalisation de travaux d'exploration dans un secteur qui vous touche	49,0 %	47,5 %	48,8 %	40,5 %	73,9 %	55,7 %	52,6 %	46,9 %	58,0 %	50,0 %
Mettre en place des comités de suivi des activités d'exploration incluant des citoyens	47,5 %	48,1 %	44,4 %	28,4 %	56,5 %	45,8 %	52,6 %	51,2 %	60,9 %	44,4 %
Être informé de vos droits	41,3 %	43,3 %	42,4 %	33,8 %	43,5 %	38,9 %	50,9 %	39,5 %	34,8 %	44,4 %
Rehausser l'échange d'information avec les communautés locales et autochtones	38,3 %	30,0 %	34,1 %	35,1 %	60,9 %	47,3 %	63,2 %	41,5 %	46,4 %	35,6 %
Être impliqué dans le processus d'octroi de claims	36,1 %	31,8 %	37,1 %	20,3 %	60,9 %	34,4 %	47,4 %	38,6 %	34,8 %	35,0 %
Avoir des offres d'information, de formation et des guides au sujet des claims	29,5 %	25,2 %	30,3 %	31,1 %	43,5 %	31,3 %	31,6 %	29,2 %	27,5 %	32,5 %
Obtenir une compensation pour les inconvénients vécus par les citoyens ou par les communautés locales et autochtones	28,6 %	30,6 %	25,9 %	28,4 %	47,8 %	21,4 %	36,8 %	30,6 %	34,8 %	23,1 %
Rien en particulier	6,9 %	7,1 %	11,4 %	10,8 %	4,3 %	1,5 %	5,3 %	5,7 %	--	3,1 %
Autre	3,2 %	2,4 %	4,0 %	4,1 %	--	2,3 %	1,8 %	3,0 %	2,9 %	4,4 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

18A. Perception de la réglementation gouvernementale concernant l'octroi des claims au Québec

Près des deux tiers des répondants (66 %) considèrent que la réglementation gouvernementale concernant l'octroi des claims au Québec est insuffisante (en partie ou entièrement), 13,1 % la jugent inexistante et 12,6 % ne peuvent se prononcer sur cette question. Finalement, seulement 8,3 % l'estime suffisante, dont 42,3 % en Abitibi-Témiscamingue (# 3) et 25,0 % dans la Capitale nationale/Saguenay–Lac-Saint-Jean (# 5).

Les proportions de répondants considérant la réglementation inexistante ou insuffisante sont les plus élevées dans la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine/Bas-Saint-Laurent (# 6) (91,4 %) et l'Outaouais (# 1) (86,2 %). Dans tous les sous-groupes, de fortes majorités pensent que la réglementation n'est pas adéquate, à l'exception des suivants où on remarque des proportions significatives de gens qui la considèrent suffisante : ceux qui croient la cohabitation possible (23,3 %) ; les gens favorables au développement de l'activité minière au Québec (30,6 %) ou qui accueilleraient favorablement un projet minier dans leur milieu (51,4 %) ; les gens non préoccupés par l'activité minière (51,4 %).

18. Pour chacun des sujets suivants, veuillez indiquer si vous considérez que le gouvernement du Québec règle les aspects suivants de l'activité minière de façon : A. L'octroi des claims	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
Total Suffisante	8,3 %	2,6 %	3,4 %	42,3 %	18,5 %	25,0 %	5,2 %	6,3 %	12,2 %	4,3 %
Suffisante	4,5 %	1,5 %	1,4 %	27,8 %	7,4 %	15,8 %	1,7 %	2,8 %	6,8 %	1,8 %
En partie suffisante	3,8 %	1,2 %	2,0 %	14,4 %	11,1 %	9,2 %	3,4 %	3,5 %	5,4 %	2,4 %
Total Insuffisante	66,0 %	72,4 %	67,6 %	51,5 %	55,6 %	55,3 %	75,9 %	65,3 %	63,5 %	68,3 %
En partie insuffisante	7,0 %	6,7 %	5,3 %	13,4 %	3,7 %	9,2 %	5,2 %	6,6 %	12,2 %	7,3 %
Insuffisante	59,0 %	65,7 %	62,3 %	38,1 %	51,9 %	46,1 %	70,7 %	58,7 %	51,4 %	61,0 %
Inexistante	13,1 %	13,8 %	14,4 %	5,2 %	18,5 %	6,6 %	15,5 %	14,4 %	6,8 %	15,2 %
Je ne peux me prononcer	12,6 %	11,1 %	14,6 %	1,0 %	7,4 %	13,2 %	3,4 %	14,1 %	17,6 %	12,2 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

Raisons de penser que la réglementation est inexistante ou insuffisante

Les « normes trop peu exigeantes » arrivent au premier rang des raisons qui incitent à penser que la réglementation est inexistante ou insuffisante (51,0 %) des répondants, dont 62,3 % dans la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine/Bas-Saint-Laurent (# 6) et 60 % dans la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4). Les autres raisons sont mentionnées par une minorité de répondants à l'exception du « faible contrôle du respect des normes par le gouvernement » dans la Côte-Nord/Nord-du-Québec (55,0 %) et de la « présence des activités minières sur les autres activités » dans Chaudière-Appalaches\Estrie (51,9 %).

Le nombre moyen de mentions par répondant est de 2,6 et varie très peu entre les différents sous-groupes. L'ordre de priorité diffère cependant au sein des sous-groupes comme dans certaines régions.

19. Qu'est-ce qui vous donne l'impression que le gouvernement du Québec réglemente les aspects suivants de l'activité minière de façon INEXISTANTE, INSUFFISANTE ou EN PARTIE INSUFFISANTE...? A. L'octroi des claims au Québec	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1579	294	415	55	20	94	53	459	52	137
Normes trop peu exigeantes	51,0 %	53,4 %	48,7 %	47,3 %	60,0 %	56,4 %	62,3 %	50,8 %	50,0 %	46,0 %
Préséance des activités minières sur les autres activités	41,2 %	37,4 %	38,6 %	49,1 %	50,0 %	38,3 %	45,3 %	44,0 %	51,9 %	39,4 %
Manque de prise en compte des préoccupations des communautés locales et autochtones	39,5 %	41,2 %	43,6 %	30,9 %	30,0 %	38,3 %	26,4 %	37,3 %	40,4 %	41,6 %
L'industrie minière s'autocontrôle	36,1 %	36,4 %	35,2 %	30,9 %	30,0 %	27,7 %	32,1 %	40,1 %	30,8 %	37,2 %
Faible contrôle du respect des normes par le gouvernement	35,9 %	35,0 %	34,5 %	32,7 %	55,0 %	33,0 %	39,6 %	38,3 %	38,5 %	32,1 %
On n'en entend pas parler / peu de communications gouvernementales	32,0 %	35,4 %	30,1 %	29,1 %	20,0 %	38,3 %	30,2 %	27,7 %	28,8 %	46,0 %
Normes moins strictes en matière de développement responsable (respect des travailleurs, de l'environnement, etc.)	20,0 %	19,4 %	18,1 %	18,2 %	20,0 %	21,3 %	20,8 %	24,0 %	23,1 %	12,4 %
L'industrie ne protège pas suffisamment l'environnement et la biodiversité	0,5 %	0,3 %	0,5 %	1,8 %	--	1,1 %	--	0,7 %	--	--
Les exemples actuels ou du passé (Fonderie Horne, Glencore, Thetford Mines, Val-des-Sources, Gagnonville, Shefferville)	0,1 %	0,3 %	0,2 %	--	--	--	--	--	--	--
Autre	1,0 %	--	1,7 %	1,8 %	5,0 %	1,1 %	--	0,4 %	--	2,9 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

4.6. Protection de l'environnement, de la santé et l'encadrement de l'activité minière

18B. Perception de la réglementation gouvernementale concernant la protection de l'environnement et la santé de la population

Près de trois quarts (72,7 %) des participants à la consultation jugent la réglementation gouvernementale insuffisante ou partiellement insuffisante pour protéger l'environnement et la santé des populations, 13,4 % la jugent « inexistante » et 5,2 % ne peuvent se prononcer sur cette question. Au total, seulement 8,7 % considèrent qu'elle est suffisante, dont 43,3 % en Abitibi-Témiscamingue (# 3), 25,0 % dans la Capitale nationale/Saguenay-Lac-Saint-Jean (# 5) et 22,2 % dans la Côte-Nord/Nord-du-Québec, régions qui contrastent avec la tendance générale.

Les proportions de répondants considérant la réglementation inexistante ou insuffisante sont les plus élevées dans la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine/Bas-Saint-Laurent (# 6) (94,9 %) et l'Outaouais (# 1) (91,5 %). Dans tous les sous-groupes, de fortes majorités pensent que la réglementation n'est pas adéquate, à l'exception des suivants où on remarque des proportions significatives de gens qui la considèrent suffisante : ceux qui croient la cohabitation possible (25,2 %) ; les gens favorables au développement de l'activité minière au Québec (32,7 %) ou qui accueilleraient favorablement un projet minier dans leur milieu (53,5 %) ; les gens non préoccupés par l'activité minière (55,6 %).

18B. Pour chacun des sujets suivants, veuillez indiquer si vous considérez que le gouvernement du Québec réglemente les aspects suivants de l'activité minière de façon : B. La protection de l'environnement et de la santé de la population (eau, sol, air, biodiversité)	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
Total Suffisante	8,7 %	3,8 %	3,6 %	43,3 %	22,2 %	25,0 %	5,2 %	6,3 %	14,9 %	4,3 %
Suffisante	4,2 %	1,2 %	1,6 %	22,7 %	3,7 %	15,1 %	1,7 %	2,6 %	8,1 %	2,4 %
En partie suffisante	4,5 %	2,6 %	2,0 %	20,6 %	18,5 %	9,9 %	3,4 %	3,6 %	6,8 %	1,8 %
Total Insuffisante	72,7 %	78,0 %	74,5 %	49,5 %	48,1 %	65,1 %	82,8 %	73,4 %	71,6 %	75,0 %
En partie insuffisante	9,1 %	8,8 %	10,7 %	11,3 %	14,8 %	13,2 %	6,9 %	7,6 %	5,4 %	6,1 %
Insuffisante	63,6 %	69,2 %	63,8 %	38,1 %	33,3 %	52,0 %	75,9 %	65,8 %	66,2 %	68,9 %
Inexistante	13,4 %	13,5 %	15,0 %	7,2 %	22,2 %	6,6 %	12,1 %	15,1 %	10,8 %	12,8 %
Je ne peux me prononcer	5,2 %	4,7 %	6,9 %	--	7,4 %	3,3 %	--	5,2 %	2,7 %	7,9 %

* 1 : Outaouais/2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

La majorité de ceux qui considèrent la réglementation inexistante ou insuffisante invoque plus souvent les normes trop peu exigeantes (52,7 %) ou le manque de contrôle du respect des normes par le gouvernement (50,5 %).

L'ordre d'importance des raisons mentionnées est assez similaire dans les régions à l'exception notable de l'« autocontrôle par l'industrie minière » qui est invoquée par 50,9 % en Abitibi-Témiscamingue (# 3) et 47,4 % dans la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4). Si on considère que l'argument du manque de contrôle du respect des normes par le gouvernement arrive au premier rang chez les travailleurs du secteur minier (56,9 %), on peut penser que plusieurs font une association entre l'insuffisante du cadre réglementaire et la nécessité d'autocontrôle de la part de l'industrie.

19B. Qu'est-ce qui vous donne l'impression que le gouvernement du Québec réglemente les aspects suivants de l'activité minière de façon INEXISTANTE, INSUFFISANTE ou EN PARTIE INSUFFISANTE... ? B. La protection de l'environnement et de la santé de la population (eau, sol, air, biodiversité)	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1718	312	453	55	19	109	55	510	61	144
Normes trop peu exigeantes	52,7 %	52,2 %	46,1 %	50,9 %	63,2 %	52,3 %	58,2 %	57,5 %	57,4 %	52,8 %
Faible contrôle et inspection du respect des normes par le gouvernement	50,5 %	47,8 %	48,6 %	50,9 %	68,4 %	53,2 %	49,1 %	53,3 %	52,5 %	47,2 %
Préséance des activités minières sur les autres activités	36,2 %	39,4 %	36,2 %	40,0 %	31,6 %	33,0 %	38,2 %	35,7 %	41,0 %	29,9 %
L'industrie minière s'autocontrôle	33,7 %	32,1 %	36,4 %	50,9 %	47,4 %	22,9 %	36,4 %	32,0 %	37,7 %	31,9 %
Manque de prise en compte des préoccupations des communautés locales et autochtones	31,2 %	36,5 %	32,0 %	25,5 %	21,1 %	23,9 %	32,7 %	30,2 %	31,1 %	29,2 %
Normes moins strictes en matière de développement responsable (respect des travailleurs, de l'environnement, etc.)	23,7 %	19,9 %	20,5 %	14,5 %	36,8 %	30,3 %	27,3 %	28,8 %	19,7 %	21,5 %
On n'en entend pas parler / peu de communications gouvernementales	21,1 %	29,5 %	21,6 %	10,9 %	10,5 %	19,3 %	9,1 %	17,3 %	16,4 %	27,8 %
L'industrie ne protège pas suffisamment l'environnement et la biodiversité	1,0 %	0,3 %	0,9 %	1,8 %	--	1,8 %	--	1,2 %	1,6 %	2,1 %
Les exemples actuels ou du passé (Fonderie Horne, Glencore, Thetford Mines, Val-des-Sources, Gagnonville, Shefferville)	1,0 %	0,6 %	1,1 %	--	--	3,7 %	--	0,6 %	1,6 %	2,1 %
Autre	1,9 %	1,0 %	2,6 %	3,6 %	--	2,8 %	1,8 %	1,8 %	--	2,1 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

18E. Perception de la réglementation gouvernementale concernant l'après-mine

Environ la moitié des répondants (51,1 %) considèrent la réglementation gouvernementale insuffisante ou partiellement insuffisante concernant l'après-mine, une fois les activités terminées, 26,2 % la jugent « inexistante » et 14,8 % ne peuvent se prononcer sur cette question. Au total, seul 7,9 % estime qu'elle est suffisante, dont 47,4 % en Abitibi-Témiscamingue (# 3) et 24,3 % dans la Capitale nationale/Saguenay-Lac-Saint-Jean (# 5), deux régions qui se démarquent de la tendance générale. La quasi-totalité des répondants (98,3 %) de la région de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine/Bas-St-Laurent (# 6), considèrent la réglementation inadéquate, et 91,1 % dans Chaudière-Appalaches/Estrie.

Dans tous les sous-groupes, de fortes majorités pensent que la réglementation n'est pas adéquate, à l'exception des suivants où on remarque des proportions plus élevées de gens qui la considèrent suffisante : ceux qui croient la cohabitation possible (22,8 %) ; les gens favorables au développement de l'activité minière au Québec (30,4 %) ou qui accueilleraient favorablement un projet minier dans leur milieu (49,4 %) ; les gens non préoccupés par l'activité minière (51,9 %).

18E. Pour chacun des sujets suivants, veuillez indiquer si vous considérez que le gouvernement du Québec réglemente les aspects suivants de l'activité minière de façon : E. L'après-mine, une fois les activités terminées	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
Total Suffisante	7,9 %	4,1 %	3,2 %	47,4 %	14,8 %	24,3 %	1,7 %	4,3 %	13,5 %	2,4 %
Suffisante	4,4 %	1,8 %	2,0 %	27,8 %	7,4 %	15,1 %	1,7 %	1,9 %	8,1 %	0,6 %
En partie suffisante	3,5 %	2,3 %	1,2 %	19,6 %	7,4 %	9,2 %	--	2,4 %	5,4 %	1,8 %
Total Insuffisante	51,1 %	49,3 %	50,8 %	46,4 %	40,7 %	48,0 %	70,7 %	53,0 %	56,8 %	47,6 %
En partie insuffisante	5,3 %	5,6 %	4,2 %	9,3 %	11,1 %	7,9 %	6,9 %	5,0 %	4,1 %	3,0 %
Insuffisante	45,9 %	43,7 %	46,6 %	37,1 %	29,6 %	40,1 %	63,8 %	47,9 %	52,7 %	44,5 %
Inexistante	26,2 %	25,5 %	27,9 %	6,2 %	33,3 %	19,7 %	27,6 %	29,5 %	24,3 %	27,4 %
Je ne peux me prononcer	14,8 %	21,1 %	18,2 %	--	11,1 %	7,9 %	--	13,2 %	5,4 %	22,6 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

Parmi les répondants qui considèrent que la réglementation est inexistante ou insuffisante, la majorité base leur jugement sur les normes qu'ils jugent trop peu exigeantes (58,5 %) ou sur la perception d'un manque de contrôle du respect des normes par le gouvernement (55,1 %). L'ordre d'importance des raisons invoquées est similaire dans l'ensemble des régions, sans exception notable.

19E. Qu'est-ce qui vous donne l'impression que le gouvernement du Québec réglemente les aspects suivants de l'activité minière de façon INEXISTANTE, INSUFFISANTE ou EN PARTIE INSUFFISANTE... ? E. L'après-mine, une fois les activités terminées	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1542	255	398	51	20	103	57	475	60	123
Normes trop peu exigeantes	58,5 %	58,0 %	51,5 %	58,8 %	65,0 %	67,0 %	70,2 %	58,9 %	70,0 %	61,0 %
Faible contrôle et inspection du respect des normes par le gouvernement	55,1 %	56,1 %	48,0 %	58,8 %	60,0 %	55,3 %	57,9 %	58,9 %	60,0 %	55,3 %
L'industrie minière s'autocontrôle	36,4 %	41,2 %	35,9 %	35,3 %	30,0 %	30,1 %	38,6 %	37,3 %	36,7 %	30,1 %
Normes moins strictes en matière de développement responsable (respect des travailleurs, de l'environnement, etc.)	25,8 %	23,1 %	25,6 %	17,6 %	25,0 %	35,9 %	21,1 %	26,9 %	31,7 %	22,0 %
Manque de prise en compte des préoccupations des communautés locales et autochtones	20,2 %	22,4 %	21,6 %	21,6 %	30,0 %	15,5 %	19,3 %	18,9 %	16,7 %	20,3 %
On n'en entend pas parler / peu de communications gouvernementales	19,8 %	26,3 %	20,9 %	19,6 %	15,0 %	12,6 %	12,3 %	18,1 %	13,3 %	22,8 %
Préséance des activités minières sur les autres activités	17,6 %	18,0 %	20,6 %	17,6 %	25,0 %	9,7 %	21,1 %	16,8 %	15,0 %	14,6 %
L'industrie ne protège pas suffisamment l'environnement et la biodiversité	3,7 %	1,2 %	4,3 %	7,8 %	5,0 %	3,9 %	5,3 %	4,0 %	3,3 %	3,3 %
Les exemples actuels ou du passé (Fonderie Horne, Glencore, Thetford Mines, Val-des-Sources, Gagnonville, Shefferville)	2,6 %	2,0 %	3,8 %	2,0 %	--	1,9 %	--	2,3 %	--	4,9 %
Autre	2,6 %	1,6 %	3,5 %	--	5,0 %	3,9 %	1,8 %	2,3 %	1,7 %	3,3 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

20. Perception des pratiques environnementales de l'industrie minière

La moitié des répondants (50,8 %) sont d'avis que les pratiques environnementales de l'industrie minière tendent à rester les mêmes (50,8 %) alors que 16,4 % perçoivent une amélioration et 18,5 % une dégradation.

La perception que les pratiques s'améliorent est beaucoup plus fréquente dans les régions minières de l'Abitibi-Témiscamingue (# 3) (74,2 %) et de la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4) (40,7 %), ainsi que dans la Capitale-Nationale/Saguenay-Lac-Saint-Jean (# 5) (36,8 %). À l'inverse, la perception de dégradation est plus fréquente dans l'Outaouais (# 1) (22,9 %) et les Laurentides/Lanaudière (# 2) (25,1 %)

Il existe des clivages importants sur cette question à l'intérieur des sous-groupes quand on calcule le Delta (Δ) entre ceux qui perçoivent une amélioration versus une dégradation des pratiques, exprimé en points de pourcentage :

- Vit en milieu rural (Δ -10,6) ou en milieu urbain (Δ +4,6) ;
- Travaille dans le secteur minier (Δ +82,0) ou ne travaille ni ne connaît personne dans le secteur minier (Δ -14,4) ;
- Préoccupé par l'activité minière (Δ -7,4) ou non préoccupé (Δ +58,8) ;
- Croît la cohabitation possible (Δ +28,6) ou la croît impossible (Δ -17,4) ;
- Favorable du développement de l'activité minière au Québec (Δ +41,9) ou défavorable (Δ -22,9) ;
- Accueillerait positivement un projet minier dans son milieu (Δ +66,1) ou négativement (Δ -14,8).

20. En matière d'environnement, avez-vous la perception que les pratiques de l'industrie minière tendent à... ?	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
S'améliorer	16,4 %	10,6 %	8,7 %	74,2 %	40,7 %	36,8 %	10,3 %	12,5 %	20,3 %	9,8 %
Rester les mêmes	50,8 %	51,3 %	47,2 %	23,7 %	40,7 %	44,7 %	67,2 %	56,3 %	59,5 %	55,5 %
Se dégrader	18,5 %	22,9 %	25,1 %	2,1 %	18,5 %	8,6 %	12,1 %	18,1 %	14,9 %	14,0 %
Je ne peux me prononcer	14,2 %	15,2 %	19,0 %	--	--	9,9 %	10,3 %	13,2 %	5,4 %	20,7 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

4.7. Acceptabilité sociale et implication citoyenne

Synthèse de la section

Il existe une certaine acceptabilité sociale à l'égard du développement de l'activité minière au Québec, mais celle-ci est très régionalisée. Les régions où les répondants favorables à l'activité sont plus nombreux sont l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord/Nord-du-Québec et la Capitale-Nationale/Saguenay–Lac-Saint-Jean. À l'opposé, les régions où les répondants défavorables sont les plus nombreux, voire majoritaires, sont l'Outaouais, les Laurentides/Lanaudière, la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine/Bas-St-Laurent, Montréal/Laval/Montérégie et la Mauricie/Centre-du-Québec.

Il est intéressant de constater que l'acceptabilité sociale face à un projet minier dans sa région ou sa localité est nettement moins forte que pour le développement minier au Québec, car les taux de personnes défavorables augmentent de façon importante, particulièrement dans les régions de l'Outaouais, des Laurentides/Lanaudière et de Montréal/Laval/Montérégie. En effet, les proportions de répondants ayant signifié être défavorables à un projet minier dans sa région/localité grimpent de près de 30 points de pourcentage par rapport aux proportions de ces mêmes répondants pour le développement minier au Québec. Qui plus est, ces régions comptent les plus grandes proportions de répondants ayant mentionné qu'aucun élément ne pourrait être mis en place pour accroître l'acceptabilité d'un projet dans leur région. Les résultats s'apparentent à l'effet du « *pas dans ma cour* ». Cet effet n'est toutefois pas présent dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord/Nord-du-Québec.

Certaines conditions, voire une somme de conditions, pourraient favoriser une plus grande acceptabilité face à un projet minier dans une région/localité, et ce, même en Abitibi-Témiscamingue et sur la Côte-Nord/Nord-du-Québec, notamment l'assurance du respect des meilleures pratiques en matière de protection de l'environnement par le promoteur, un éloignement des mines des zones habitées et l'intégration du projet dans un système d'économie circulaire.

Le partage d'information est également une autre mesure pour favoriser l'acceptabilité d'un projet, car il aide à se forger une opinion éclairée. On aimerait avoir des informations sur les impacts du projet sur l'environnement et la santé des populations, sur la qualité de vie et la propriété, sur les mesures de protection mises en place pour minimiser ou contrôler les impacts ainsi que des détails sur le plan d'après-mine.

L'implication dans les projets est une autre piste pour favoriser l'acceptabilité d'un projet. Les répondants sont nombreux à avoir démontré un intérêt à s'impliquer, particulièrement en ayant l'occasion de s'exprimer sur le plan d'après-mine ou d'exprimer ses préoccupations auprès du promoteur. Le tiers des répondants a démontré aussi un intérêt à s'impliquer dans un comité de suivi.

Comme la réglementation gouvernementale concernant l'implication des communautés locales et autochtones est jugée inexistante ou insuffisante par une majorité de répondants, notamment parce qu'elle ne semble pas prendre en compte les préoccupations de ces communautés, elle pourrait aussi être bonifiée à partir des différentes pistes proposées.

21. Perception face au développement de l'activité minière au Québec

Environ la moitié des répondants (51,3 %) ne sont pas favorables au développement de l'activité minière au Québec, dont 19,7 % qui sont « tout à fait défavorables » et 31,6 %, « plutôt défavorables ». À peu près le quart sont en faveur, dont 8,2 % se déclarent « tout à fait favorables » et 15,5 %, « plutôt favorables », alors que le dernier quart (25,0 %) se divise entre les gens qui ont une opinion neutre (23,1 %) et qui n'ont pas répondu à cette question (1,9 %). La différence entre la proportion de gens « tout à fait opposés » et « totalement favorables » est de 11,5 points de pourcentage.

Dans cinq régions sur neuf, une majorité de répondants sont opposés au développement minier. Seule l'Abitibi-Témiscamingue (# 3) compte une majorité favorable, alors qu'il s'agit plutôt d'une pluralité dans les régions de la Capitale-Nationale/Saguenay–Lac-Saint-Jean (# 5) et de la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4). La région Chaudière-Appalaches/Estrie (# 8) est partagée assez équitablement entre les opposants (37,8 %) et les gens en faveur (35,1 %).

Il existe des clivages importants sur cette question à l'intérieur de certains sous-groupes quand on calcule le Delta (Δ) entre ceux qui sont opposés et ceux qui sont favorables au développement de l'activité minière au Québec, exprimé en points de pourcentage :

- Travaille dans le secteur minier (Δ -62,0) ou ne travaille ni ne connaît personne dans le secteur minier (Δ +20,6) ;
- Préoccupé par l'activité minière (Δ 17,2) ou non préoccupé (Δ -53,7) ;
- Croît la cohabitation possible (Δ -22,8 ou la croît impossible (Δ +29,3) ;
- Favorable du développement de l'activité minière au Québec (Δ -34,6) ou défavorable (Δ +38,4) ;
- Accueillerait positivement un projet minier dans son milieu (Δ -57,2) ou négativement (Δ +24,4).

21. Concernant le développement de l'activité minière au Québec, diriez-vous que vous êtes... ?	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
Favorable	23,8 %	13,8 %	19,4 %	61,9 %	44,4 %	43,4 %	17,2 %	21,4 %	35,1 %	19,5 %
<i>Tout à fait favorable</i>	8,2 %	2,9 %	3,6 %	44,3 %	25,9 %	20,4 %	3,4 %	6,6 %	13,5 %	3,0 %
<i>Plutôt favorable</i>	15,5 %	10,9 %	15,8 %	17,5 %	18,5 %	23,0 %	13,8 %	14,8 %	21,6 %	16,5 %
Ni favorable, ni défavorable	23,1 %	26,4 %	21,1 %	11,3 %	18,5 %	18,4 %	32,8 %	25,2 %	24,3 %	23,2 %
Défavorable	51,3 %	57,5 %	57,5 %	26,8 %	37,0 %	35,5 %	50,0 %	51,9 %	37,8 %	54,9 %
<i>Plutôt défavorable</i>	31,6 %	32,0 %	33,0 %	20,6 %	25,9 %	26,3 %	27,6 %	33,9 %	27,0 %	34,1 %
<i>Tout à fait défavorable</i>	19,7 %	25,5 %	24,5 %	6,2 %	11,1 %	9,2 %	22,4 %	18,1 %	10,8 %	20,7 %
Je préfère ne pas répondre	1,9 %	2,3 %	2,0 %	--	--	2,6 %	--	1,6 %	2,7 %	2,4 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

22. Perception face à un projet minier dans la région ou la localité

Plus de trois répondants sur quatre (77,5 %) se disent défavorables face à un projet minier dans sa région ou localité, dont 54,4 % qui sont « tout à fait défavorables » et 23,1 %, « plutôt défavorables ». Cette proportion est nettement moindre dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (# 3) (32 %) et de la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4) (40,7 %), suivies, dans une moindre mesure, des régions de la Capitale-Nationale/Saguenay–Lac-Saint-Jean (# 5) (52 %), Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine/Bas-St-Laurent (# 6) (58,6 %) et Chaudière-Appalaches/Estrie (# 8) (59,5 %). Soulignons que dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue (# 3), 42,3 % des répondants ont mentionné être « tout à fait favorables ».

Il existe des clivages importants sur cette question à l'intérieur de certains sous-groupes quand on calcule le Delta (Δ) entre ceux qui sont opposés et ceux qui sont favorables au développement de l'activité minière au Québec, exprimé en points de pourcentage :

- Travaille dans le secteur minier (Δ -62,0) ou ne travaille ni ne connaît personne dans le secteur minier (Δ +20,6) ;
- Préoccupé par l'activité minière (Δ 17,2) ou non préoccupé (Δ -53,7) ;
- Croît la cohabitation possible (Δ -22,8 ou la croît impossible (Δ +29,3) ;
- Favorable du développement de l'activité minière au Québec (Δ -34,6) ou défavorable (Δ +38,4) ;
- Accueillerait positivement un projet minier dans son milieu (Δ -57,2) ou négativement (Δ +24,4).

22. Dans quelle mesure seriez-vous favorable à un projet minier dans votre région ou votre localité ?	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
Favorable	12,3 %	5,3 %	5,9 %	61,9 %	40,7 %	28,3 %	13,8 %	8,7 %	17,6 %	7,3 %
<i>Tout à fait favorable</i>	6,5 %	2,3 %	2,8 %	42,3 %	22,2 %	13,2 %	5,2 %	4,5 %	9,5 %	2,4 %
<i>Plutôt favorable</i>	5,8 %	2,9 %	3,2 %	19,6 %	18,5 %	15,1 %	8,6 %	4,2 %	8,1 %	4,9 %
Ni favorable, ni défavorable	10,2 %	6,2 %	7,5 %	6,2 %	18,5 %	19,7 %	27,6 %	10,1 %	23,0 %	7,3 %
Défavorable	77,5 %	88,6 %	86,6 %	32,0 %	40,7 %	52,0 %	58,6 %	81,3 %	59,5 %	85,4 %
<i>Plutôt défavorable</i>	23,1 %	20,2 %	21,5 %	19,6 %	25,9 %	25,0 %	24,1 %	25,5 %	25,7 %	23,8 %
<i>Tout à fait défavorable</i>	54,4 %	68,3 %	65,0 %	12,4 %	14,8 %	27,0 %	34,5 %	55,7 %	33,8 %	61,6 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

23. Éléments susceptibles d'accroître l'acceptabilité sociale d'un projet minier dans la région ou la localité

Plus du tiers des répondants (36,5 %) affirment qu'il n'y a rien qui puisse accroître l'acceptabilité d'un projet minier dans leur région ou localité, une proportion qui atteint presque la moitié dans l'Outaouais (# 1) (46,3 %) et Laurentides/Lanaudière (# 2) (49,6 %). Même tendance parmi les gens qui se disent défavorables à la venue d'un projet minier dans leur région ou localité (46,5 %).

Parmi les autres sous-groupes particulièrement immuables, 47,9 % des gens qui vivent dans un milieu rural, 52,9 % de ceux qui jugent impossible la cohabitation de l'activité minière avec les autres activités sur le territoire et 50,2 % des répondants défavorables au développement de l'activité minière.

Les répondants qui ont des opinions favorables à l'activité minière ont plus souvent tendance à identifier de multiples éléments susceptibles d'accroître l'acceptabilité des projets. C'est de cas de 98,4 % des gens qui seraient favorables à la venue d'un projet minier dans leur milieu, 93,2 % de ceux qui considèrent la cohabitation possible avec l'activité minière et 87,6 % de ceux qui appuient le développement du secteur minier au Québec.

En moyenne, 3,5 éléments différents ont été mentionnés, mais aucun ne rejoint une majorité de répondants.

Le respect des meilleures pratiques en matière de protection de l'environnement par le promoteur arrive au premier rang à 45,7 %, avec une majorité de mentions dans la Capitale-Nationale/Saguenay–Lac-Saint-Jean (# 5) (70,4 %), l'Abitibi-Témiscamingue (# 3) (68 %), la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine/Bas-St-Laurent (# 6) (63,8 %), Chaudière-Appalaches/Estrie (# 8) (63,5 %) et la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4) (63 %). Le fait d'éloigner les mines des zones habitées pourrait influencer positivement 39,3 % des répondants, une proportion qui varie relativement peu à travers les régions.

Les répondants des principales régions minières (l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord/Nord-du-Québec) énoncent plus d'arguments d'acceptabilité que la moyenne, et plus fréquemment les suivants : « savoir que le projet intègre des principes d'économie circulaire, notamment l'utilisation optimale des résidus » ; « avoir l'assurance de la prise en compte des préoccupations du milieu d'accueil » ; « savoir que le projet intègre des technologies ou énergies propres » ; « être consulté et écouté » ; « connaître l'encadrement appliqué par le gouvernement, connaître les règles que le projet doit respecter » ; « être informé et se faire expliquer les projets » ; « avoir l'assurance de retombées pour les communautés locales et autochtones (création d'emploi, retombées économiques) ».

23. Selon vous, quels seraient les éléments susceptibles d'accroître l'acceptabilité d'un projet minier dans votre région ou votre localité ?	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
Savoir que le promoteur du projet respecte les meilleures pratiques en matière de protection de l'environnement	45,7 %	34,6 %	34,2 %	68,0 %	63,0 %	70,4 %	63,8 %	49,1 %	63,5 %	39,0 %
Éloigner les mines des zones habitées	39,3 %	39,9 %	37,2 %	32,0 %	33,3 %	38,8 %	31,0 %	42,7 %	43,2 %	40,2 %
Il n'y a rien qui puisse accroître l'acceptabilité d'un projet minier dans ma région ou ma localité	36,5 %	46,3 %	49,6 %	5,2 %	11,1 %	11,8 %	20,7 %	34,9 %	17,6 %	41,5 %
Savoir que le projet intègre des principes d'économie circulaire, notamment l'utilisation optimale des résidus	34,8 %	22,0 %	22,1 %	58,8 %	66,7 %	49,3 %	58,6 %	40,3 %	56,8 %	29,9 %
Avoir l'assurance de la prise en compte des préoccupations du milieu d'accueil	32,9 %	27,6 %	27,1 %	47,4 %	59,3 %	44,7 %	44,8 %	32,5 %	47,3 %	29,3 %
Savoir que le projet intègre des technologies ou énergies propres	32,8 %	23,5 %	23,3 %	51,5 %	51,9 %	50,0 %	44,8 %	35,8 %	45,9 %	31,1 %
Être consulté / Être écouté	29,8 %	24,6 %	25,5 %	47,4 %	55,6 %	40,1 %	43,1 %	26,7 %	41,9 %	30,5 %
Connaître l'encadrement fait par le gouvernement / Connaître les règles que le projet doit respecter	29,6 %	21,7 %	22,5 %	42,3 %	51,9 %	46,1 %	31,0 %	32,3 %	41,9 %	25,6 %
Être informé / Se faire expliquer les projets	28,0 %	21,7 %	21,9 %	51,5 %	37,0 %	43,4 %	31,0 %	27,3 %	32,4 %	29,9 %
Savoir que le projet contribue à la transition énergétique ou à la décarbonation	26,4 %	16,1 %	19,0 %	41,2 %	51,9 %	39,5 %	39,7 %	28,8 %	44,6 %	24,4 %
Savoir que le projet comprend la transformation des minéraux au Québec	25,0 %	15,5 %	19,2 %	40,2 %	44,4 %	41,4 %	27,6 %	26,2 %	41,9 %	22,6 %
Avoir l'assurance de retombées pour les communautés locales et autochtones (création d'emploi, retombées économiques)	22,9 %	13,2 %	15,6 %	53,6 %	55,6 %	44,7 %	27,6 %	22,4 %	23,0 %	21,3 %
Que le promoteur travaille de concert avec les paliers de gouvernement	18,3 %	14,7 %	16,6 %	35,1 %	18,5 %	23,0 %	20,7 %	18,1 %	24,3 %	14,6 %
Connaître les conséquences de ne pas réaliser le projet minier	18,2 %	12,3 %	14,2 %	30,9 %	37,0 %	24,3 %	19,0 %	20,7 %	23,0 %	15,2 %
Autre	3,1 %	0,9 %	3,2 %	7,2 %	--	3,9 %	--	3,5 %	1,4 %	5,5 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

24. Type d'information requise pour se forger une opinion éclairée

Pour se forger une opinion éclairée sur un projet minier, 73,8 % des répondants aimeraient avoir des informations sur les impacts du projet sur l'environnement et la santé de la population, 65,9 % des détails sur les mesures de protection mises en place pour minimiser les impacts, 58,4 % une description du plan d'après-mine, 56,5 % des impacts sur leur qualité de vie et 50,5 % sur la valeur de leur propriété et de leur quartier.

Les autres mentions sont le fait d'une minorité de répondants. Six éléments d'information différents sont énoncés en moyenne. Les gens qui travaillent dans le secteur minier (6,8), qui croient la cohabitation possible (7,1), qui sont favorables au développement minier au Québec (6,7) et à des projets dans leur milieu (7,0) sont les sous-groupes qui mentionnent le plus grand nombre d'éléments d'information pour se faire une opinion éclairée. La moyenne des éléments d'information a d'ailleurs tendance à diminuer avec l'âge des répondants.

Parmi tous les participants à la consultation, 15,3 % ne désirent aucun type d'information en particulier. Ce sont plus souvent des gens qui ne croient pas à la cohabitation et qui sont défavorables au développement de l'activité minière au Québec.

24. Personnellement, de quel type d'information auriez-vous besoin pour vous faire une opinion éclairée sur un projet minier ?	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
Impact sur l'environnement et la santé de la population (eau, sol, air, biodiversité)	73,8 %	71,6 %	69,8 %	79,4 %	88,9 %	73,7 %	87,9 %	75,2 %	83,8 %	70,7 %
Détails sur les mesures de protection de l'environnement et de la santé de la population	65,9 %	62,2 %	61,7 %	72,2 %	59,3 %	68,4 %	75,9 %	67,9 %	77,0 %	66,5 %
Description du plan d'après-mine, une fois les activités terminées	58,4 %	51,3 %	51,2 %	67,0 %	59,3 %	63,8 %	81,0 %	63,2 %	63,5 %	58,5 %
Impact sur votre qualité de vie	56,5 %	61,3 %	57,3 %	59,8 %	40,7 %	50,7 %	60,3 %	53,8 %	52,7 %	59,8 %
Impact sur votre propriété et votre quartier	50,6 %	53,4 %	55,7 %	49,5 %	40,7 %	40,1 %	46,6 %	49,1 %	33,8 %	55,5 %
Encadrement fait par le gouvernement / comment le projet respecte les lois et règlements	48,1 %	39,9 %	45,5 %	55,7 %	66,7 %	53,9 %	56,9 %	50,2 %	50,0 %	49,4 %
Démarches pour prendre en compte et intégrer les préoccupations des communautés locales et autochtones dans l'élaboration du projet	45,3 %	37,8 %	43,5 %	52,6 %	70,4 %	53,3 %	46,6 %	45,1 %	48,6 %	49,4 %
Description des travaux à venir et avancement du projet	42,3 %	38,7 %	39,9 %	53,6 %	51,9 %	51,3 %	44,8 %	41,0 %	37,8 %	46,3 %
Détails sur l'intégration des principes d'économie circulaire, notamment l'utilisation optimale des résidus et recyclage	41,9 %	32,3 %	36,0 %	51,5 %	48,1 %	50,0 %	58,6 %	46,2 %	56,8 %	38,4 %
Utilisation de la substance extraite	34,0 %	24,9 %	30,4 %	45,4 %	51,9 %	44,7 %	50,0 %	35,8 %	33,8 %	32,3 %
Description des retombées pour les communautés locales et autochtones et pour le Québec	32,4 %	23,8 %	28,1 %	58,8 %	51,9 %	43,4 %	50,0 %	30,9 %	31,1 %	34,8 %
Conséquences de ne pas réaliser le projet	26,1 %	18,5 %	26,7 %	37,1 %	37,0 %	27,6 %	29,3 %	28,5 %	21,6 %	22,6 %
Emplois créés	18,1 %	13,2 %	14,8 %	38,1 %	33,3 %	28,3 %	22,4 %	16,0 %	20,3 %	20,1 %
Rien en particulier	15,3 %	19,4 %	20,4 %	8,2 %	3,7 %	7,2 %	5,2 %	15,5 %	4,1 %	13,4 %
Autre	5,6 %	5,9 %	6,3 %	6,2 %	3,7 %	5,9 %	6,9 %	4,3 %	5,4 %	6,7 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

25. Type d'implication possible des répondants dans le développement de l'activité minière

Environ les deux tiers des participants à la consultation (65,2 %) aimeraient être impliqués dans le développement de l'activité minière. Les principaux modes d'implication mentionnés sont : « avoir l'occasion de s'exprimer sur le plan d'après-mine » (36,4 %) ; « s'impliquer dans un comité de suivi des activités d'exploration » (36,2 %, une proportion qui grimpe à 55,6 % dans la région de la Côte-Nord/Nord-du-Québec [# 4]) ; « exprimer ses préoccupations auprès du promoteur » (35,9 %) ; « avoir l'occasion d'exprimer ses préoccupations auprès du promoteur » (35,0 %, avec un intérêt un peu plus élevé dans la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine/Bas-St-Laurent [# 6], la Côte-Nord/Nord-du-Québec [# 4] et les Laurentides/Lanaudière [# 2]).

Notons que le nombre de personnes intéressées à s'impliquer d'une façon ou d'une autre atteint 77,6 % dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine/Bas-St-Laurent (# 6), 75,3 % en Abitibi-Témiscamingue (# 3) et 74,1 % dans la Côte-Nord/Nord-du-Québec [# 4]. Les personnes qui travaillent dans le domaine minier (78,1 %), ou qui n'y travaillent pas, mais connaissent quelqu'un qui y travaille (72,9 %), sont plus nombreuses à manifester l'intérêt de s'impliquer. Les travailleurs du secteur aimeraient particulièrement avoir l'occasion d'exprimer leurs préoccupations auprès du promoteur (50,3 %).

25. Comment verriez-vous votre implication dans le développement de l'activité minière (claims, projets miniers, mines et carrières actives et après-mine) ? Veuillez ne pas inscrire des informations qui permettraient de vous identifier.	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
Avoir l'occasion de s'exprimer sur le plan d'après-mine dès l'élaboration du projet	36,4 %	28,4 %	35,4 %	42,3 %	44,4 %	41,4 %	53,4 %	37,3 %	44,6 %	34,1 %
Être impliqué dans un comité de suivi des activités d'exploration incluant des citoyens	36,2 %	25,5 %	36,2 %	44,3 %	55,6 %	42,8 %	46,6 %	34,5 %	44,6 %	42,7 %
Avoir l'occasion d'exprimer ses préoccupations auprès du promoteur	35,9 %	29,3 %	37,0 %	46,4 %	51,9 %	39,5 %	48,3 %	32,1 %	41,9 %	40,2 %
Être impliqué dans le processus d'octroi de claims	35,0 %	32,8 %	40,3 %	26,8 %	40,7 %	28,9 %	41,4 %	31,9 %	37,8 %	39,6 %
Je ne souhaite pas être impliqué	34,8 %	41,6 %	35,6 %	24,7 %	25,9 %	30,9 %	22,4 %	37,3 %	27,0 %	28,0 %
Autre	4,8 %	4,4 %	4,0 %	6,2 %	3,7 %	4,6 %	5,2 %	5,4 %	4,1 %	6,1 %
Ne permettre aucun projet minier, refuser l'octroi des claims	2,0 %	1,8 %	1,8 %	--	--	1,3 %	1,7 %	3,1 %	--	2,4 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

18D. Perception de la réglementation gouvernementale concernant l'implication des communautés locales et autochtones

Six participants à la consultation sur dix (60,7 %) considèrent que la réglementation gouvernementale sur l'activité minière relative à l'implication des communautés locales et autochtones est insuffisante, 13,2 % la jugent « inexistante » et 15,5 % ne peuvent se prononcer sur cette question. Au total, seulement 10,6 % des répondants jugent qu'elle est suffisante dont 49,5 % en Abitibi-Témiscamingue (# 3), 29,6 % dans la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4) et 26,3 % dans la Capitale nationale/Saguenay-Lac-Saint-Jean (# 5). À l'inverse, la proportion de répondants considérant la réglementation inexistante ou insuffisante est particulièrement élevée dans la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine/Bas-Saint-Laurent (# 6) (89,6 %).

Dans tous les sous-groupes, de fortes majorités pensent que la réglementation n'est pas adéquate, à l'exception des suivants où on remarque des proportions significatives de gens qui la considèrent suffisante : ceux qui croient la cohabitation possible (28,4 %) ; les gens favorables au développement de l'activité minière au Québec (35,7 %) ou qui accueilleraient favorablement un projet minier dans leur milieu (55,5 %) ; les gens non préoccupés par l'activité minière (51,9 %).

Les tendances concernant ces régions et ces sous-groupes se manifestent dans la plupart sinon toutes les questions de réglementation.

Fait intéressant à noter, dans la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4), 18,5 % des participants à la consultation jugent que la réglementation gouvernementale concernant l'implication des communautés locales et autochtones est inexistante.

18D. Pour chacun des sujets suivants, veuillez indiquer si vous considérez que le gouvernement du Québec règlemente les aspects suivants de l'activité minière de façon : D. L'implication des communautés locales et autochtones	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1995	341	506	97	27	152	58	576	74	164
Total Suffisante	10,6 %	5,9 %	4,7 %	49,5 %	29,6 %	26,3 %	3,4 %	6,8 %	18,9 %	10,4 %
Suffisante	4,3 %	2,1 %	1,4 %	21,6 %	7,4 %	11,8 %	1,7 %	3,0 %	8,1 %	4,3 %
En partie suffisante	6,3 %	3,8 %	3,4 %	27,8 %	22,2 %	14,5 %	1,7 %	3,8 %	10,8 %	6,1 %
Total Insuffisante	60,7 %	61,3 %	60,7 %	41,2 %	44,4 %	57,9 %	81,0 %	63,9 %	59,5 %	58,5 %
En partie insuffisante	10,0 %	7,9 %	8,3 %	12,4 %	7,4 %	16,4 %	17,2 %	10,2 %	10,8 %	9,1 %
Insuffisante	50,7 %	53,4 %	52,4 %	28,9 %	37,0 %	41,4 %	63,8 %	53,6 %	48,6 %	49,4 %
Inexistante	13,2 %	11,4 %	16,0 %	7,2 %	18,5 %	6,6 %	8,6 %	13,9 %	6,8 %	18,9 %
Je ne peux me prononcer	15,5 %	21,4 %	18,6 %	2,1 %	7,4 %	9,2 %	6,9 %	15,5 %	14,9 %	12,2 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

Le manque de prise en compte des préoccupations des communautés locales et autochtones arrive au premier rang des raisons justifiant l'impression que la réglementation touchant l'implication des communautés est inexistante ou insuffisante, avec 56,9 % des répondants. L'ordre d'importance des raisons évoquées est assez similaire dans l'ensemble des régions, avec de rares exceptions notables : le manque de communications gouvernementales dans la Mauricie/Centre-du-Québec (# 9) (45,7 %) et l'autocontrôle exercé par l'industrie dans la Côte-Nord/Nord-du-Québec (# 4) (41,2 %). Une tendance observée également à d'autres questions de réglementation.

19. Qu'est-ce qui vous donne l'impression que le gouvernement du Québec réglemente les aspects suivants de l'activité minière de façon INEXISTANTE, INSUFFISANTE ou EN PARTIE INSUFFISANTE... ? D. L'implication des communautés locales et autochtones	Québec	Régions*								
	Total	1	2	3	4	5	6	7	8	9
N	1474	248	388	47	17	98	52	448	49	127
Manque de prise en compte des préoccupations des communautés locales et autochtones	56,9 %	58,9 %	55,9 %	63,8 %	52,9 %	60,2 %	53,8 %	55,4 %	57,1 %	57,5 %
Préséance des activités minières sur les autres activités	40,0 %	45,2 %	35,8 %	38,3 %	52,9 %	36,7 %	38,5 %	42,4 %	40,8 %	35,4 %
Normes trop peu exigeantes	33,4 %	43,5 %	29,1 %	27,7 %	23,5 %	24,5 %	34,6 %	35,3 %	24,5 %	33,9 %
On n'en entend pas parler / peu de communications gouvernementales	32,9 %	30,2 %	36,1 %	27,7 %	17,6 %	33,7 %	30,8 %	30,4 %	22,4 %	45,7 %
Faible contrôle et inspection du respect des normes par le gouvernement	27,9 %	29,8 %	27,3 %	23,4 %	35,3 %	25,5 %	30,8 %	27,5 %	34,7 %	26,0 %
L'industrie minière s'autocontrôle	26,0 %	24,2 %	27,6 %	29,8 %	41,2 %	15,3 %	28,8 %	26,6 %	30,6 %	24,4 %
Normes moins strictes en matière de développement responsable (respect des travailleurs, de l'environnement, etc.)	15,5 %	12,9 %	14,9 %	19,1 %	29,4 %	11,2 %	11,5 %	19,4 %	18,4 %	8,7 %
Les exemples actuels ou du passé (Fonderie Horne, Glencore, Thetford Mines, Val-des-Sources, Gagnonville, Shefferville)	0,7 %	0,4 %	0,8 %	--	--	1,0 %	1,9 %	0,7 %	--	0,8 %
L'industrie ne protège pas suffisamment l'environnement et la biodiversité	0,3 %	--	0,3 %	--	--	1,0 %	--	0,4 %	2,0 %	--
Autre	1,9 %	0,8 %	1,5 %	6,4 %	--	7,1 %	1,9 %	1,6 %	2,0 %	0,8 %

* 1 : Outaouais / 2 : Laurentides et Lanaudière / 3 : Abitibi-Témiscamingue / 4 : Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5 : Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7 : Montréal, Laval et Montérégie / 8 : Chaudière-Appalaches et Estrie / 9 : Mauricie et Centre-du-Québec

5. CONCLUSION



CONCLUSION

Ateliers d'échanges

Les opinions des trois catégories de participants aux ateliers d'échanges régionaux se recoupent en bonne partie, avec des différences dans le niveau d'intérêt : la majorité des citoyens recrutés aléatoirement paraissent assez peu préoccupés par le développement harmonieux de l'activité minière au Québec, ce qui n'était évidemment pas le cas des citoyens qui ont fait la démarche de s'inscrire aux ateliers d'échanges.

Les principaux sujets de préoccupation des participants sont les impacts réels ou potentiels de l'activité minière sur l'environnement de manière générale, et plus spécifiquement, sur la qualité de vie et la santé des populations. L'octroi de claims et certains projets en cours suscitent des inquiétudes assez vives chez plusieurs citoyens. Les acteurs locaux et régionaux partagent les préoccupations de leurs concitoyens et sont également interpellés par les enjeux relatifs au développement de leur milieu, entre autres, sous l'angle de la planification et de l'aménagement du territoire.

Ces perceptions sont alimentées par une certaine méconnaissance du secteur minier, mais surtout par un fort sentiment d'impuissance qui se manifeste tout particulièrement quand il est question de l'encadrement des pratiques de l'industrie par le gouvernement (normes, contrôle et suivi) et du processus d'autorisation des projets qui semble échapper complètement aux citoyens et aux milieux (information, communication, consultation, décision ; rapport de forces inégal ; préséance sur la LAU).

La stratégie visant à recourir aux minéraux critiques et stratégiques pour réaliser la transition énergétique est reçue positivement moyennant certaines conditions, dont le consentement des milieux, à l'exception d'un segment de participants plus radicalement opposés au développement minier.

Les propositions visent généralement à redonner plus de pouvoirs aux citoyens et aux acteurs des milieux, davantage de contrôle sur les pratiques minières et à offrir de plus grandes garanties ou compensations à ceux qui subissent plus directement les inconvénients de l'activité minière (redevances, plus de transformation et d'achat local, diversification économique, mesures réparatoires, postmine, etc.).

La participation en ligne

Les répondants au questionnaire en ligne présentent des différences sociodémographiques notables avec la population québécoise : ils sont en moyenne beaucoup plus âgés, scolarisés et non urbains. Leur niveau de préoccupation et leurs opinions les rapprochent davantage des citoyens intéressés qui ont participé aux ateliers d'échanges que des citoyens recrutés aléatoirement.

Leurs préoccupations, voire leurs inquiétudes, sont principalement reliées à la protection de l'environnement et de la santé des populations, à la réglementation gouvernementale applicable au secteur minier (dont les claims), aux impacts sur les milieux de vie et aux incompatibilités perçues avec les territoires à protéger ou la villégiature.

On peut expliquer ce niveau de préoccupation par le fait qu'à peu près tous constatent des effets négatifs de l'activité minière au Québec ou dans leur milieu, principalement sur l'environnement, la santé et la qualité de vie des populations, et qu'un peu plus de la moitié les ressent personnellement. Il est significatif que près de 40 % se disent touchés directement par ces impacts même s'il n'y a pas d'activité minière dans leur propre milieu.

Une forte majorité des participants a une perception négative de l'activité minière et de sa cohabitation possible avec d'autres activités sur le territoire, surtout lorsqu'il est question de leur propre milieu de vie : les bénéfices générés pour le Québec (67 %) ou leur région (70 %) sont insuffisants en fonction des inconvénients subis ; la cohabitation avec d'autres activités leur paraît difficile, voire impossible (63 %) ; la réglementation gouvernementale est inadéquate sur tous les aspects évalués, et particulièrement pour la protection de l'environnement et la santé des populations (73 %) ; les pratiques environnementales des entreprises ne s'améliorent pas ou pire se dégradent (69 %) ; la proportion d'opposants au développement de l'activité minière au Québec atteint 51 % et 78 % dans le cas d'un projet minier dans la région ou la localité des répondants.

Certaines pistes ont été identifiées pour réduire les inquiétudes et influencer positivement la perception des citoyens à l'égard du développement minier au Québec : un processus d'octroi des claims mieux encadré ou sinon limité à certains secteurs ; un resserrement des normes et des contrôles de l'industrie ; une plus grande implication des milieux, voire un droit de regard sur les projets ; une communication plus transparente durant le processus d'autorisation et de suivi des projets.

Une majorité de répondants mentionne des éléments susceptibles de les rendre davantage favorables à un projet minier dans leur milieu, dont le respect des meilleures pratiques et de la réglementation environnementale de la part des promoteurs ainsi que l'éloignement des zones habitées. Malgré cela, il existe un segment de répondants à peu près immuables dans leur opposition au développement minier : 34 % qui considèrent la cohabitation impossible sur le territoire et 37 % qui affirment que rien ne pourrait rendre un projet minier acceptable dans leur région ou localité.

Les participants à la consultation de l'Outaouais, des Laurentides et de Lanaudière ont une perception particulièrement négative de l'activité minière et sont plus fortement opposés à son développement, surtout à des projets miniers situés dans leur milieu. Ils exercent une grande influence sur les résultats globaux, puisque ces régions totalisent 42,5 % de tous les répondants et abritent 66 % des résidences secondaires.

Parmi les variables qui semblent le plus influencer les opinions des répondants, le fait de travailler dans le secteur minier, et de connaître ou non des gens qui y œuvrent, est clairement la plus déterminante. Elle est évidemment corrélée au fait de résider ou non dans une région minière.

ANNEXE 1 – PROFIL DES RÉPONDANTS



ANNEXE 1 – PROFIL DES RÉPONDANTS

26. Veuillez indiquer votre genre	Québec
	Total
<i>N</i>	1995
Masculin	47,5%
Féminin	45,3%
Autre	0,2%
Je préfère ne pas répondre	7,0%

* 1: Outaouais / 2: Laurentides et Lanaudière / 3: Abitibi-Témiscamingue / 4: Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5: Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6: Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7: Montréal, Laval et Montérégie / 8: Chaudière-Appalaches et Estrie / 9: Mauricie et Centre-du-Québec

27. À quel groupe d'âge appartenez-vous?	Québec
	Total
<i>N</i>	1995
18 à 24 ans	0,4%
25 à 34 ans	6,8%
35 à 44 ans	13,3%
45 à 54 ans	17,0%
55 à 64 ans	26,3%
65 à 74 ans	25,4%
75 ans ou plus	4,9%
Je préfère ne pas répondre	5,8%

* 1: Outaouais / 2: Laurentides et Lanaudière / 3: Abitibi-Témiscamingue / 4: Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5: Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6: Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7: Montréal, Laval et Montérégie / 8: Chaudière-Appalaches et Estrie / 9: Mauricie et Centre-du-Québec

28. Quel est le niveau d'études le plus élevé que vous avez complété?	Québec
	Total
<i>N</i>	1995
Niveau inférieur au diplôme d'études secondaires ou aucun diplôme	0,2%
École secondaire ou équivalent	4,5%
Cégep, collège technique, collège communautaire	18,5%
Université	72,9%
Je préfère ne pas répondre	3,9%

* 1: Outaouais / 2: Laurentides et Lanaudière / 3: Abitibi-Témiscamingue / 4: Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5: Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6: Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7: Montréal, Laval et Montérégie / 8: Chaudière-Appalaches et Estrie / 9: Mauricie et Centre-du-Québec

29. Quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison?	Québec
	Total
<i>N</i>	1995
Français	88,5%
Anglais	7,6%
Autre	0,5%
Je préfère ne pas répondre	3,5%

* 1: Outaouais / 2: Laurentides et Lanaudière / 3: Abitibi-Témiscamingue / 4: Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5: Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6: Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7: Montréal, Laval et Montérégie / 8: Chaudière-Appalaches et Estrie / 9: Mauricie et Centre-du-Québec

31. Dans quel type de milieu vivez-vous (résidence principale)?	Québec
	Total
<i>N</i>	1995
Urbain	38,1%
Semi-urbain	18,7%
Rural	40,2%
Je préfère ne pas répondre	2,9%

* 1: Outaouais / 2: Laurentides et Lanaudière / 3: Abitibi-Témiscamingue / 4: Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5: Capitale-Nationale et Saguenay-Lac-Saint-Jean / 6: Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7: Montréal, Laval et Montérégie / 8: Chaudière-Appalaches et Estrie / 9: Mauricie et Centre-du-Québec

30. Dans quelle région habitez-vous (résidence principale)?	Québec
	Total
<i>N</i>	1995
Bas-Saint-Laurent	1,2%
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1,6%
Capitale-Nationale	6,0%
Mauricie	6,9%
Estrie	2,5%
Montréal	13,0%
Outaouais	17,1%
Abitibi-Témiscamingue	4,9%
Côte-Nord	1,1%
Nord-du-Québec	0,3%
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1,7%
Chaudière-Appalaches	1,3%
Laval	2,6%
Lanaudière	3,4%
Laurentides	22,0%
Montérégie	13,2%
Centre-du-Québec	1,4%

* 1: Outaouais / 2: Laurentides et Lanaudière / 3: Abitibi-Témiscamingue / 4: Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5: Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean / 6: Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7: Montréal, Laval et Montérégie / 8: Chaudière-Appalaches et Estrie / 9: Mauricie et Centre-du-Québec

32. Si vous avez une résidence secondaire, dans quelle région est-elle située?	Québec
	Total
<i>N</i>	1995
Je n'ai pas de résidence secondaire	54,7%
Bas-Saint-Laurent	0,4%
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1,5%
Capitale-Nationale	0,8%
Mauricie	3,4%
Estrie	1,5%
Montréal	2,8%
Outaouais	13,6%
Abitibi-Témiscamingue	1,3%
Côte-Nord	0,7%
Nord-du-Québec	0,2%
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,8%
Chaudière-Appalaches	0,6%
Laval	0,4%
Lanaudière	2,7%
Laurentides	13,8%
Montérégie	1,0%
Centre-du-Québec	0,1%

* 1: Outaouais / 2: Laurentides et Lanaudière / 3: Abitibi-Témiscamingue / 4: Côte-Nord et Nord-du-Québec (Eeyou Istchee Baie-James) / 5: Capitale-Nationale et Saguenay–Lac-Saint-Jean / 6: Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent / 7: Montréal, Laval et Montérégie / 8: Chaudière-Appalaches et Estrie / 9: Mauricie et Centre-du-Québec

ANNEXE 2 – QUESTIONNAIRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE



Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Consultation sur le développement harmonieux de l'activité minière au Québec

Questionnaire

Démarche participative sur le développement harmonieux de l'activité minière au Québec

Dans la continuité de ses engagements en matière de développement responsable des ressources naturelles, le gouvernement du Québec entame une vaste démarche participative afin de favoriser le développement harmonieux de l'activité minière. Le respect de l'environnement et des communautés locales et autochtones sont des principes incontournables d'un développement minier harmonieux qui puisse contribuer à notre transition énergétique et à la décarbonation de notre économie. Le Québec possède un sous-sol riche en minéraux nécessaires à la transition énergétique. Divers minéraux critiques et stratégiques contenus dans les sols du Québec sont essentiels à la fabrication de batteries, d'éoliennes, de panneaux solaires et de véhicules électriques, donc des technologies employées pour contribuer à la réduction des gaz à effet de serre (GES).

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre de cette démarche et a pour objectif de permettre aux citoyens de faire part de leurs préoccupations sur le sujet et de formuler des propositions constructives pour alimenter les orientations gouvernementales.

*Le questionnaire prendra environ 15 à 20 minutes à compléter. L'information recueillie dans ce sondage est confidentielle et ne sera pas divulguée ni diffusée. **Veillez ne pas inscrire des informations qui permettraient de vous identifier.** Une analyse sera réalisée par une firme externe, et des constats seront présentés dans le rapport synthèse prévu au terme de la démarche.*

Pour en savoir plus sur la démarche participative : [site web](#).

0. Pour les fins du questionnaire, on entend par activité minière : les activités d'exploration (incluant les claims), les projets en développement ainsi que les mines, les carrières, les sablières et les exploitations de tourbières actives.

1. Pour commencer, y a-t-il de l'activité minière dans votre région ou votre localité (résidence principale et secondaire le cas échéant)?

Oui
Non
Je ne sais pas

2. Œuvrez-vous de près ou de loin dans l'industrie minière ou connaissez-vous quelqu'un de votre entourage qui travaille dans le domaine minier?

Je travaille dans le domaine
Je ne travaille pas dans le domaine, mais je connais quelqu'un qui y travaille
Non, je ne travaille pas dans le domaine et ne connais personne qui travaille dans le domaine
Je ne sais pas

3. Par rapport à l'activité minière au Québec ou dans votre région, diriez-vous que vous êtes ...

Très informé.e
Assez informé.e
Peu informé.e
Pas du tout informé.e

4. Quel est votre degré de préoccupation à l'égard de l'activité minière au Québec ou dans votre région? Diriez-vous que vous êtes ...

Très préoccupé.e
Assez préoccupé.e
Peu préoccupé.e
Pas du tout préoccupé.e

5. Quelles sont vos plus grandes préoccupations à l'égard de l'activité minière au Québec, dans votre région ou dans votre localité?

Décrivez : _____

Vous pouvez également cocher les choix qui reflètent le mieux votre avis parmi la liste suivante :

- Aspects économiques à l'échelle nationale
- Aspects économiques à l'échelle régionale ou locale
- Aspects environnementaux et sur la santé de la population
- Effets sur les communautés locales et autochtones (milieu de vie, etc.)
- Règlementation des activités minières (octroi des claims et autres droits miniers, etc.)
- Cohabitation entre les activités minières et les autres activités sur le territoire

6. Selon vous, quels sont les principaux effets positifs de l'activité minière au Québec, dans votre région ou dans votre localité?

Décrivez : _____

Aucun effet positif

Vous pouvez également cocher les choix qui reflètent le mieux votre avis parmi la liste suivante :

- Retombées économiques / roulement de l'économie / vitalité économique
- Contribution financière à la communauté (taxe foncière, financement d'infrastructures, etc.)
- Contribution financière au Québec (redevance minière, etc.)
- Compétitivité du Québec
- Expertise développée au Québec
- Innovations technologiques
- Rétention de population en région
- Création d'emploi / emploi de qualité et bien rémunéré en région / niveau d'emploi
- Contribution à la transition énergétique / contribution aux technologies propres et à la décarbonation
- Exploitation minière en sol québécois respectant des normes plus strictes en matière de développement responsable (respect des travailleurs, de l'environnement, etc.) par rapport à d'autres administrations

7. Êtes-vous personnellement touché.e par un ou plusieurs de ces effets positifs?

Oui
Non

8. Selon vous, quels sont les principaux effets négatifs de l'activité minière au Québec, dans votre région ou dans votre localité?

Décrivez : _____

Aucun effet négatif

Vous pouvez également cocher les choix qui reflètent le mieux votre avis parmi la liste suivante :

- Impact sur l'environnement et la santé de la population (eau, sol, air, biodiversité)
- Impact sur le paysage / État des sites après-mine
- Déévaluation de la propriété / baisse de la valeur des maisons
- Manque de logement / Accès à la propriété
- Impact sur la disponibilité et les coûts de main-d'œuvre des autres secteurs d'activité
- Proximité des mines aux milieux habités
- Augmentation de l'achalandage de transport lourd
- Impact sur les activités de villégiature (tourisme, chasse, pêche, randonnée, etc.)
- Impact sur des activités commerciales (acériculture, agriculture, pourvoirie, parc, etc.)
- Impact sur la qualité de vie / nuisance (poussière, vibration, odeur, dérangement, bruit)

9. Êtes-vous personnellement touché.e par un ou plusieurs de ces effets négatifs?

Oui
Non

10. Considérant l'ensemble des effets positifs ou négatifs de l'activité minière, estimez-vous que les bénéfices que le Québec en retire sont :

Tout à fait suffisants. Précisez : _____

Plutôt suffisants. Précisez : _____

Plutôt insuffisants. Précisez : _____

Tout à fait insuffisants. Précisez : _____

Je ne peux me prononcer

11. Considérant l'ensemble des effets positifs ou négatifs de l'activité minière, estimez-vous que les bénéfices que votre région ou votre localité en retirent sont :

Tout à fait suffisants. Précisez : _____

Plutôt suffisants. Précisez : _____

Plutôt insuffisants. Précisez : _____

Tout à fait insuffisants. Précisez : _____

Je ne peux me prononcer

Harmonisation des usages et cohabitation

12. Avez-vous des inquiétudes quant à des incompatibilités sur le territoire entre les activités minières et d'autres activités dans votre région ou votre localité?

Décrivez : _____

Non, aucune

Je ne sais pas

Vous pouvez également cocher les choix qui reflètent le mieux votre avis parmi la liste suivante :

Oui, entre les activités minières et des activités de villégiature (tourisme, chasse, pêche, randonnée, etc.)

Oui, entre les activités minières et des activités commerciales (acériculture, agriculture, pourvoirie, parc, etc.)

Oui, entre les activités minières et des territoires protégés ou conservés pour la biodiversité.

Oui, entre les activités minières et les activités des Premières Nations et des Inuits.

13. Qu'est-ce qui pourrait être fait, selon vous, pour faciliter la cohabitation des activités minières avec d'autres activités et prévenir des incompatibilités dans le futur?

Décrivez _____

Rien en particulier

Vous pouvez également cocher les choix qui reflètent le mieux votre avis parmi la liste suivante :

Réduction de la nuisance (poussière, vibration, odeur, dérangement, bruit)

Limitation du transport lourd

Exigence d'une empreinte minimale sur l'environnement (eau, sol, biodiversité)

Exigence d'une communication transparente entre les parties (p.ex. présentation des travaux envisagés, présentation du projet, etc.)
Exigence de la prise en compte des préoccupations des communautés locales et autochtones (consultation)
Connaissance de vos droits et recours
Obtention d'une compensation pour les inconvénients vécus
Mise en place de comités de suivi incluant des citoyens
Soustraction de certains milieux des territoires où les activités minières peuvent être réalisées
Inclusion des citoyens et d'autres parties prenantes à la planification de l'après-mine dès la conception du projet

14. Croyez-vous qu'il soit possible que l'activité minière cohabite de façon harmonieuse avec les autres activités sur le territoire?

Oui, certainement. Expliquez : _____

Oui, probablement. Expliquez : _____

Non, probablement pas. Expliquez : _____

Non, certainement pas. Expliquez : _____

Je ne sais pas.

Autorisations gouvernementales, titres d'exploration et droits miniers

Un claim est un droit minier exclusif en vue d'effectuer des travaux d'exploration minière. Il a une durée de 2 ans, sauf pour la première période qui est de 3 ans. Le titulaire du claim doit effectuer des travaux d'exploration pour renouveler son claim. Toutefois, plus 80% de ceux-ci ne font pas l'objet de travaux d'exploration et 1% seulement font l'objet de travaux d'exploration avancée.

Toute personne peut obtenir un claim par le biais du site Web du Registre public des droits miniers réels et immobiliers (GESTIM). Certains territoires sont protégés et aucun claim ne peut y être obtenu. Le titulaire d'un claim doit remplir des conditions et des obligations qui sont prévues par la Loi sur les mines.

15. Quel est votre degré de préoccupation à l'égard des claims autorisés sur le territoire? Diriez-vous que vous êtes ... ?

Très préoccupé.e

Assez préoccupé.e

Peu préoccupé.e

Pas du tout préoccupé.e

16. Qu'est-ce qui vous préoccupe plus précisément au sujet des claims?

Décrivez : _____

Vous pouvez également cocher les choix qui reflètent le mieux votre avis parmi la liste suivante :

- Impact sur l'environnement et de la santé de la population (eau, sol, air, biodiversité)
- Déévaluation de la propriété / baisse de la valeur des maisons
- Impact sur les activités de villégiature (tourisme, chasse, pêche, randonnée, etc.)
- Impact sur des activités commerciales (acériculture, agriculture, pourvoirie, parc, etc.)
- Impact sur la qualité de vie / nuisance (poussière, vibration, odeur, dérangement, bruit)
- Possibilité de développement d'une mine
- Ne pas être avisé.e de l'octroi de claims dans un secteur qui vous touche, qu'il y ait des travaux ou non
- Ne pas être avisé.e avant la réalisation de travaux dans un secteur qui vous touche
- Octroi des claims trop facile d'accès et peu coûteux
- Méconnaissance de vos droits et recours
- Sentiment de dépossession et craintes liées à l'impossibilité d'agir

17. Qu'est-ce qui pourrait être fait pour réduire vos inquiétudes au sujet des claims?

Décrivez : _____

Rien en particulier

Vous pouvez également cocher les choix qui reflètent le mieux votre avis parmi la liste suivante :

- Rehausser l'échange d'information avec les communautés locales et autochtones
- Être avisé.e de l'octroi de claims dans un secteur qui vous touche, qu'il y ait des travaux d'exploration ou non
- Être avisé.e avant la réalisation de travaux d'exploration dans un secteur qui vous touche
- Avoir l'assurance que le site est complètement restauré après son usage
- Avoir l'assurance que les travaux d'exploration sont réalisés selon des pratiques environnementales exemplaires
- Limiter l'octroi des claims
- Avoir des offres d'information, de formation et des guides au sujet des claims
- Être informé.e de vos droits
- Obtenir une compensation pour les inconvénients vécus par les citoyens ou par les communautés locales et autochtones
- Être impliqué.e dans le processus d'octroi de claims
- Mettre en place des comités de suivi des activités d'exploration incluant des citoyens
- Avoir l'assurance que l'octroi de claims n'est possible qu'aux endroits où il y a de l'acceptabilité sociale

18. Pour chacun des sujets suivants, veuillez indiquer si vous considérez que le gouvernement du Québec règlemente les aspects suivants de l'activité minière de façon :

- A. L'octroi des claims au Québec
- B. La protection de l'environnement et de la santé de la population (eau, sol, air, biodiversité)
- C. La cohabitation avec les autres activités sur le territoire
- D. L'implication des communautés locales et autochtones
- E. L'après-mine, une fois les activités terminées

Suffisante

En partie suffisante

En partie insuffisante

Insuffisante

Inexistante

Je ne peux me prononcer

19. Qu'est-ce qui vous donne l'impression que le gouvernement du Québec règlemente les aspects suivants de l'activité minière de façon INEXISTANTE, INSUFFISANTE ou EN PARTIE INSUFFISANTE...?

- A. L'octroi des claims au Québec
- B. La protection de l'environnement et de la santé de la population (eau, sol, air, biodiversité)
- C. La cohabitation avec les autres activités sur le territoire
- D. L'implication des communautés locales et autochtones
- E. L'après-mine, une fois les activités terminées

Décrivez : _____

Vous pouvez également cocher les choix qui reflètent le mieux votre avis parmi la liste suivante (trois choix possibles) :

Normes trop peu exigeantes

Faible contrôle et inspection du respect des normes par le gouvernement

L'industrie minière s'autocontrôle

Préséance des activités minières sur les autres activités

Manque de prise en compte des préoccupations des communautés locales et autochtones

On n'en entend pas parler / peu de communications gouvernementales

Normes moins strictes en matière de développement responsable (respect des travailleurs, de l'environnement, etc.) par rapport à d'autres États, pays ou provinces

20. En matière d'environnement, avez-vous la perception que les pratiques de l'industrie minière tendent à...?

S'améliorer

Se dégrader

Rester les mêmes

Je ne peux me prononcer

Acceptabilité sociale et implication citoyenne

21. Dans quelle mesure seriez-vous favorable à un projet minier dans votre région ou votre localité?

Tout à fait favorable

Plutôt favorable

Ni favorable, ni défavorable

Plutôt défavorable

Tout à fait défavorable

22. Selon vous, quels seraient les éléments susceptibles d'accroître l'acceptabilité d'un projet minier dans votre région ou votre localité?

Décrivez : _____

Il n'y a rien qui puisse rendre acceptable un projet minier dans ma région ou ma localité

Vous pouvez également cocher les choix qui reflètent le mieux votre avis parmi la liste suivante :

Être informé.e / Se faire expliquer les projets

Être consulté.e / Être écouté.e

Que le promoteur travaille de concert avec les paliers de gouvernements

Avoir l'assurance de retombées pour les communautés locales et autochtones (création d'emploi, retombées économiques, etc.)

Avoir l'assurance de la prise en compte des préoccupations du milieu d'accueil

Éloigner les mines des zones habitées

Connaître l'encadrement fait par le gouvernement / Connaître les règles que le projet doit respecter

Savoir que le promoteur du projet respecte les meilleures pratiques en matière de protection de l'environnement et de protection de la santé de la population (eau, sol, air, biodiversité)
Connaître les conséquences de ne pas réaliser le projet minier
Savoir que le projet contribue à la transition énergétique ou à la décarbonation
Savoir que le projet intègre des technologies ou énergies propres
Savoir que le projet intègre des principes d'économie circulaire, notamment l'utilisation optimale des résidus et le recyclage
Savoir que le projet comprend la transformation au Québec des minéraux

23. Personnellement, quel type d'information auriez-vous besoin pour vous faire une opinion éclairée sur un projet minier?

Décrivez : _____

Rien en particulier

Vous pouvez également cocher les choix qui reflètent le mieux votre avis parmi la liste suivante :

Description des travaux à venir et sur l'avancement du projet
Démarches pour prendre en compte et intégrer les préoccupations des communautés locales et autochtones dans l'élaboration du projet
Description des retombées pour les communautés locales et autochtones et pour le Québec
Emplois créés
Impact sur votre qualité de vie
Impact sur votre propriété et votre quartier
Impact sur l'environnement et la santé de la population (eau, sol, air, biodiversité)
Encadrement fait par le gouvernement / comment le projet respecte les lois et règlements
Détails sur les mesures de protection de l'environnement et de la santé de la population
Conséquences de ne pas réaliser le projet
Utilisation de la substance extraite
Détails sur l'intégration des principes d'économie circulaire, notamment l'utilisation optimale des résidus et recyclage
Description du plan d'après-mine, une fois les activités terminées

24. Comment verriez-vous votre implication dans le développement de l'activité minière (claims, projets miniers, mines et carrières actives et après-mine)?

Veillez ne pas inscrire des informations qui permettraient de vous identifier.

Décrivez : _____

Je ne souhaite pas être impliqué.e

Vous pouvez également cocher les choix qui reflètent le mieux votre avis parmi la liste suivante :

Être impliqué.e dans le processus d'octroi de claims

Être impliqué.e dans un comité de suivi des activités d'exploration incluant des citoyens

Avoir l'occasion d'exprimer ses préoccupations auprès du promoteur
Avoir l'occasion de s'exprimer sur le plan d'après-mine dès l'élaboration du projet

25. Concernant le développement de l'activité minière au Québec, diriez-vous que vous êtes...

Tout à fait favorable
Plutôt favorable
Ni favorable, ni défavorable
Plutôt défavorable
Tout à fait défavorable
Je préfère ne pas répondre

Questions sociodémographiques

26. Veuillez indiquer votre genre.

Masculin
Féminin
Autre
Je préfère ne pas répondre

27. À quel groupe d'âge appartenez-vous?

18 à 24 ans
25 à 34 ans
35 à 44 ans
45 à 54 ans
55 à 64 ans
65 à 74 ans
75 ans ou plus
Je préfère ne pas répondre

28. Quel est le niveau d'études le plus élevé que vous ayez complété?

- Inférieur à l'école secondaire
- École secondaire ou équivalent
- Cégep, collège technique, collège communautaire
- Université
- Je préfère ne pas répondre

29. Quelle langue parlez-vous le plus souvent à la maison?

- Français
- Anglais
- Autre
- Je préfère ne pas répondre

30. Dans quelle région habitez-vous (résidence principale)?

- Abitibi-Témiscamingue
- Bas-Saint-Laurent
- Capitale-Nationale
- Centre-du-Québec
- Chaudière-Appalaches
- Côte-Nord
- Estrie
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Lanaudière
- Laurentides
- Laval
- Mauricie
- Montérégie
- Montréal
- Nord-du-Québec
- Outaouais
- Saguenay-Lac-Saint-Jean

31. Dans quel type de milieu vivez-vous (résidence principale)?

- Urbain
- Semi-urbain
- Rural
- Je préfère ne pas répondre

32. Si vous avez une résidence secondaire, dans quelle région est-elle située?

- Abitibi-Témiscamingue
- Bas-Saint-Laurent
- Capitale-Nationale
- Centre-du-Québec
- Chaudière-Appalaches
- Côte-Nord
- Etrie
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Lanaudière
- Laurentides
- Laval
- Mauricie
- Montérégie
- Montréal
- Nord-du-Québec
- Outaouais
- Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Je n'ai pas de résidence secondaire

33. Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions à formuler pour favoriser un développement harmonieux de l'activité minière au Québec? *Veillez ne pas inscrire des informations qui permettraient de vous identifier.*

En participant, vous acceptez ces conditions d'utilisation.

Consultez les conditions d'utilisation_

Merci d'avoir répondu.

ANNEXE 3 – GUIDE D'ANIMATION DES ATELIERS D'ÉCHANGE



ANNEXE 3 – GUIDE D'ANIMATION DES ATELIERS D'ÉCHANGE

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Ateliers régionaux d'échanges dans le cadre de la démarche participative pour un « développement harmonieux de l'activité minière au Québec »

Guide de discussion

A. INTRODUCTION (10 minutes)

- Présentation de l'animateur de Segma et de son mandat : consulter des citoyens, des intervenants et des organismes dans le cadre d'une démarche participative organisée par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
- Sujet de la rencontre : le développement harmonieux de l'activité minière sur le territoire québécois et dans les milieux
- Durée de la rencontre : 120 minutes
- Composition et déroulement du groupe / limitation de la formule virtuelle pour la fluidité des échanges et la gestion équitable du droit de parole
- Enregistrement des échanges et présence d'observateurs en mode silencieux
- Vos commentaires sont faits à titre d'intervenant, tous sont les bienvenus
- Assurance de la confidentialité
- Présentation des participants (nom, organisation et lieu de résidence)
- Objectifs de la rencontre :
 - Recueillir les préoccupations et les propositions d'intervenants de la région en vue d'un développement harmonieux de l'activité minière, qui repose notamment sur une meilleure conciliation des usages du territoire et une plus grande acceptabilité sociale;
 - Contribuer à orienter les actions gouvernementales au cours des prochaines années;
 - Contexte : un intérêt accru envers l'exploration et l'exploitation du potentiel minier au Québec.

B. QUESTION « PIERRE-RADISSON » (10 minutes)

- 1) *Quels aspects de l'activité minière au Québec vous préoccupent le plus ? (impact sur l'environnement, retombées économiques, acceptabilité sociale, rôle du gouvernement, octroi des claims, etc.)*
 - a. *Quels sont les enjeux locaux ou régionaux qui vous préoccupent particulièrement ?*

C. Harmonisation des activités sur le territoire, acceptabilité sociale et prévisibilité (25 minutes)

- 2) *L'activité minière a-t-elle des impacts significatifs sur la qualité de vie dans la région et plus spécifiquement dans votre milieu? Si oui, lesquels ?*
 - a. *Dans le cas des impacts négatifs, qu'est-ce qui pourrait être fait pour les réduire ?*
 - b. *Dans le cas des impacts positifs, qu'est-ce qui pourrait être fait pour les accroître ?*
- 3) *Est-ce que vous observez des conflits d'usage sur le territoire entre les activités minières et d'autres activités ou usages comme le tourisme, la villégiature, l'agriculture, l'activité forestière ou la protection de l'environnement? Si oui, lesquels ?*
 - a. *Qu'est-ce qui pourrait être fait pour atténuer ces conflits d'usage ou les prévenir dans le futur ?*
 - b. *Comment peut-on améliorer les outils de conciliation des usages du territoire, notamment les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM)?*
- 4) *Pour vous, est-ce important que les projets de développement minier obtiennent l'acceptabilité sociale du milieu avant de se réaliser ?*
 - a. *Sur quels critères devrait-on se baser en priorité pour établir leur acceptabilité ?*
- 5) *Si un important projet minier se développait dans votre région ou votre milieu :*
 - a. *Quel genre d'information auriez-vous besoin à titre d'intervenant pour vous permettre d'avoir un avis éclairé sur son caractère acceptable ou non ?*
 - b. *Souhaiteriez-vous être impliqué (vous ou votre organisation) dans le processus de développement du projet et si oui, de quelle façon?*
 - c. *Vous paraîtrait-il nécessaire de diffuser la planification des travaux au préalable aux citoyens et aux organismes?*

D. Autorisations gouvernementales, titres d'exploration et droits miniers (20 minutes)

- 6) *Avez-vous des préoccupations concernant le processus d'octroi des permis d'exploration minière, qu'on appelle « claims »? Si oui, quelles sont-elles ?*
 - a. *Avez-vous des propositions pour améliorer la façon d'octroyer des claims ?*
 - b. *Le gouvernement du Québec devrait-il systématiquement consulter le milieu directement concerné avant l'émission d'un claim? Si oui, de quelle façon ?*
- 7) *Est-ce que le processus d'autorisation des projets miniers au Québec, de l'octroi des claims aux permis d'exploitation, vous paraît suffisamment exigeant et transparent ? Expliquez votre position.*
- 8) *Considérez-vous important d'impliquer le milieu dans le processus d'autorisation des projets miniers ? Si oui, quelle serait la meilleure façon de le faire ?*

E. Protection de la santé, de l'environnement et encadrement de l'activité minière (25 minutes)

- 9) *Avez-vous l'impression que l'industrie minière tend par elle-même à améliorer ses pratiques au plan environnemental ou au contraire qu'elle cherche toujours à en faire le moins possible?*
- 10) *Est-ce que le gouvernement encadre suffisamment l'activité minière au Québec pour assurer la protection de l'environnement et préserver la santé des populations ? Expliquer votre position.*
- Qu'est-ce qui devrait être fait pour mieux encadrer l'activité minière ?*
 - Est-ce possible de véritablement concilier l'activité minière avec une saine qualité de vie dans les milieux ?*
- 11) *Les fermetures de mines peuvent avoir des conséquences importantes aux plans économique, social et environnemental pour les milieux touchés :*
- Comment devrait-on gérer ces fermetures et qui devrait en porter la responsabilité : le gouvernement, l'industrie ou d'autres acteurs ?*
 - Quelle devrait être la stratégie du gouvernement en ce qui concerne la restauration des sites miniers ?*

F. Retombées et bénéfices pour le Québec et votre région (25 minutes)

- 12) *Est-ce que les bénéfices que retirent le Québec des activités minières vous paraissent suffisants par rapport aux inconvénients générés? Expliquer votre position.*
- Au niveau local, est-ce que les retombées pour les citoyens et les communautés vous paraissent suffisantes ?*
- 13) *Le gouvernement du Québec devrait-il prendre des mesures pour accroître les bénéfices générés par l'activité minière ?*
- Devrait-il agir davantage au niveau de la transformation? Si oui, comment ?*
 - Existe-t-il un potentiel intéressant au niveau de la valorisation des résidus des anciens sites miniers? De l'économie circulaire? Si oui comment les exploiter ?*
- 14) *Le Québec possède un sous-sol très riche en minéraux nécessaires pour la transition énergétique. À quel point devrait-on prioriser le développement minier pour contribuer à la décarbonation et bâtir une économie durable?*

G. CONCLUSION (5 minutes)

- 15) *Avant de terminer, est-ce que certains d'entre vous auraient des commentaires à ajouter? Des sujets pertinents qui n'ont pas été traités aujourd'hui?*

Merci de votre participation. Elle va contribuer à orienter les efforts du gouvernement du Québec afin d'assurer un développement harmonieux de l'activité minière.

ANNEXE 4 – ATELIERS D'ÉCHANGES (DATES, INSCRIPTIONS ET PARTICIPANTS)



